## **RAPPORT ANNUEL 2023**

SERVICE D'EAU POTABLE - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse de l'année P. 4 Service Patrimoine P. 16 Bilan technique du service P. 41 Gestion abonnés P. 68 Economie de la délégation P. 75

Annexes P. 84



LE RAPPORT ANNUEL
DU DÉLÉGATAIRE
CONCERNE LA GESTION
2023 DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE DÉLÉGUÉE À
AGUR
PAR LE SYNDICAT MIXTE
D'EAU POTABLE DE LA
REGION DE JURANCON DANS
LE CADRE DU CONTRAT
D'AFFERMAGE APPROUVÉ LE
1ER DÉCEMBRE 2021.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

- > des variations du patrimoine immobilier de la collectivité au cours du dernier exercice.
- > de l'état des lieux des installations de traitement et d'adduction de l'eau potable du syndicat d'eau potable. L'accent est porté sur l'état de fonctionnement des ouvrages et leur conformité en vue de la sécurité du personnel et de la sécurité sanitaire.
- > de l'inventaire des travaux de renouvellement contractuels réalisés par le délégataire ainsi que leurs charges financières.

- > des biens de retour restitués à la collectivité en fin de contrat et les biens de reprise appartenant à AGUR et pouvant être vendus à la collectivité à l'issue du contrat.
- > des engagements à incidence financière d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2023 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté. Enfin, ce rapport tâchera également de proposer des améliorations techniques nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

#### 04-15

#### SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Chiffres clés Indicateurs de performance Faits marquants Propositions d'amélioration



#### 16-40

#### **SERVICE - PATRIMOINE**

Le contrat Organisation du service par Agur Patrimoine



#### 41-67

#### **BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Volumes / Rendements
Qualité de l'eau
Energie / Réactifs
Interventions d'exploitation
Analyse de la sectorisation
Renouvellement contractuel
Travaux divers
Détail des travaux réseau



#### 68-74

#### **GESTION ABONNÉS**

Les branchements Les abonnements Les volumes facturés Paiement des factures Réclamations abonnés



#### **75-83**

#### ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

Tarification du service Compte rendu financier Compte d'exploitation Suivi des dépenses de renouvellement



#### 84-166

#### **ANNEXES**

Glossaire
Rapport ARS
Synthèse réglementaire
Indicateurs réglementaires
Dernier point hydraulique 2023
Bilan de fonctionnement du système de production et de distribution d'eau 2023
Branchements neufs
Modalités établissement du CARE





## SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

- 1. Chiffres clés
- 2. Indicateurs de performance du service
- 3. Faits marquants
- 4. Propositions d'amélioration

## 1 - CHIFFRES CLÉS

32 839

abonnés du service d'eau potable au 31/12/2023 4004937

volume consommé comptabilisé sur 365 jours 826, 745 KM

de canalisations

80,13%

de rendement réglementaire

221, 04€

Montant d'une facture d'eau potable TTC type de 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 10

Puits actifs

1

Unité de production

25

Réservoirs de stockage d'eau potable

# 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

		PRODUCTEUR	VALEUR	Valeur
			2022	2023
L'ACTIVIT	TÉ CLIENTÈLE			
	Nombre d'abonnés du service eau Potable	Délégataire	32 585	32 839
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total	Collectivité	69 506	
QUALITÉ	DU SERVICE À L'USAGER			
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	Délégataire	100%	100%
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico- chimiques	Délégataire	100%	100%
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (pour 1000 abonnés)	Délégataire	2,79 ‰	2,41 ‰
[P151.0]	Délai maximal d'ouverture des Branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1j	1j
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100%	100%
[P155.1]	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Délégataire	6,79 ‰	0,58 ‰
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,70%	3,19 %
[P109.1]	Abandons de créance et versements à un fond de solidarité (en euros par m³)	Délégataire	0	0,2049

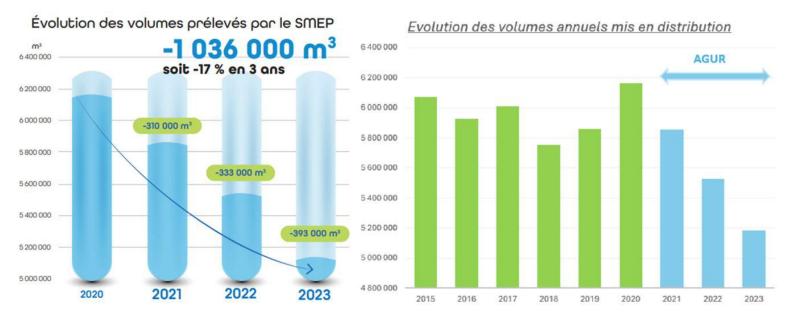
		PRODUCTEUR	VALEUR	Valeur
			2022	2023
PRIX DU S	SERVICE DE L'EAU			
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m³ TTC	Délégataire	1,77€	1,84€
GESTION	PATRIMONIALE			
	Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
	Nombre de réservoirs de stockage	Délégataire	25	25
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité	120	120
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans	Collectivité	0,88%	0,85%
	Linéaire de réseau (km)	Délégataire	828,2	826,745
PERFORM	MANCE ENVIRONNEMENTALE			
[P108.3]	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Collectivité	100%	100%
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	77,0 %	80,13 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)	Délégataire	4,59	3,74
[P106.3]	Indice linéaire de perte en réseau (m3/j/km)	Délégataire	4,25	3,44

Synthèse de l'année

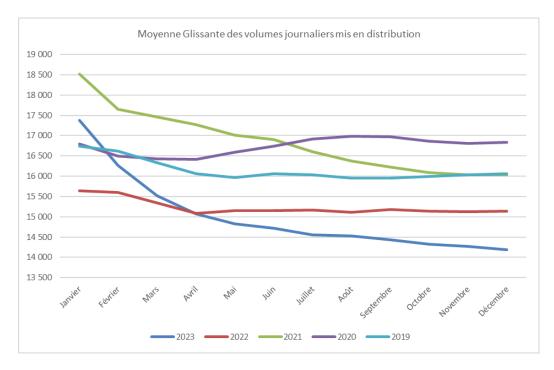
## 3 - FAITS MARQUANTS

#### > DIMINUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

L'année 2023 est une nouvelle année record sur la baisse des volumes mis en distribution avec un gain de presque 393 000  $m^3$  entre 2022 et 2023 et de plus de 1 000 000  $m^3$  depuis le 01/01/2021.



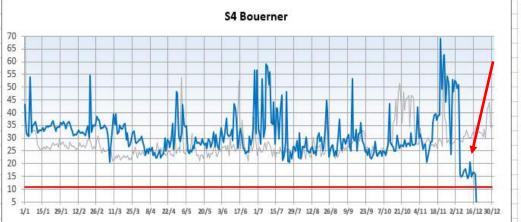
La moyenne des volumes mis en distribution journalièrement a également énormément baissé pour atteindre 14 196 m³/j sur 2023 avec un minimum journalier atteint le 13 Aout 2023 avec 11 640 m³ distribués.



Ainsi le rendement de réseau et l'ILP s'améliorent de manière significative pour atteindre des valeurs respectives de 80.13% % et 3,44 m3/km/j.

#### > FOCUS SUR L'UNE DES REPERATION DE FUITE NOTABLE DE 2023

En novembre 2023, nous constatons une dérive sur le secteur 4 Bouerner (voir graphique du débit de nuit ci-dessous). Des campagnes de recherche de fuite sont immédiatement lancées. Le 5 décembre 2023, la fuite est réparée. Le débit de nuit diminue de 51 à 16 m³/h soit un gain de 35 m³/h ou environ 306 000 m³/an.











#### > MODULATION DE PRESSION

L'une des principales problématiques de la régulation de pression est **l'impact sur la capacité hydraulique du réseau**. Réduire la pression engendre la baisse des débits disponibles pouvant impacter les débits de consommation et la capacité de la défense incendie sur la zone concernée.

Le principe de fonctionnement de la modulation de pression consiste à **réguler la pression sur le secteur en fonction du besoin,** contrairement à un fonctionnement traditionnel d'une consigne fixe et constante.

Cette technologie permet :

- -> De pallier aux baisses de pression dues aux tirages significatifs (gros consommateurs, ouverture d'hydrant), et de **conserver la capacité maximale du réseau sans nuire à celui-ci**;
- -> D'allouer une **consigne encore plus faible la nuit,** pour accentuer la diminution des débits de fuite et diminuer le gaspillage en eau.

Ainsi une modulation de pression par un stabilisateur de pression aval piloté a été installé le 10/05/2023 sur la conduite alimentant le secteur INDUSPAL.









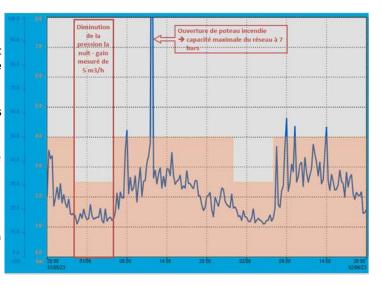


La pression initiale du secteur **Induspal** est de 7 bars avec un débit de nuit observé de 15 m3/h.

La consigne appliquée par la modulation de pression est de 4 bars en journée et de 2.5 bars la nuit, soit un gain de pression compris entre 3 et 4,5 bars.

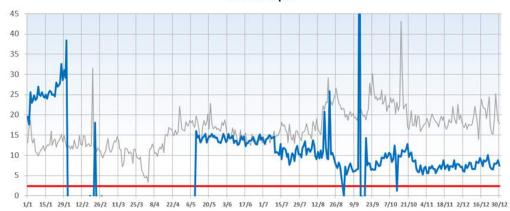
En 2023, après les travaux, nous constatons les résultats suivants :

- -> Maintien d'une pression convenable la journée tout en soulageant les réseaux.
- -> Sécurisation de la défense incendie de la zone et des sites sensibles.
- -> Baisse de la pression la nuit, avec environ 35 m³ par nuit d'économisés soit 12 775 m³ à l'année.



#### Evolution des débits de nuit suite à la mise en place de la modulation de pression

#### S12 Induspal



#### > SOUS SECTORISATION

L'année 2023 a été aussi marquée par la mise en place de nouveaux compteurs de sous sectorisation. Une **vingtaine d'équipements supplémentaires** ont été étudiés pour abaisser la maille de sectorisation et rendre plus efficiente la recherche de fuite.

#### Exemple du secteur SIAMELAP divisé en 4 sous-secteurs :



#### > FINALISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PGSSE

L'année 2023 est l'année de la finalisation du Plan de Gestion de la Sécurisation Sanitaire des Eaux (PGSSE) présenté aux élus et aux différents services de l'état.

Le PGSSE a permis d'évaluer l'ensemble des risques en lien avec la production et la distribution d'eau potable jusqu'au robinet de l'abonné.

Des priorités ont été fixées ouvrage par ouvrage, famille d'action par famille d'action afin d'établir un planning de travaux à engager (exemple : Généralisation de la mise en place de télégestion , généralisation des anti-intrusion, Réflexion sur les sécurisations des capotages...).

#### > ANALYSEURS DE CHLORE

AGUR a équipé le territoire du SMEP de 4 analyseurs de chlore sur les sites suivants:

- > RESERVOIR CLOS TOUZET

-> RESERVOIR MIRASSOU

-> REPRISE LAFFORGUE

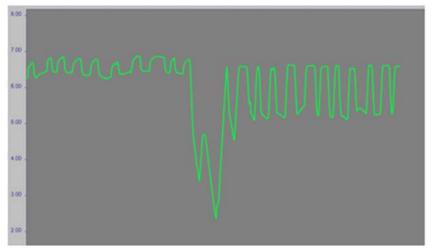
-> RESERVOIR MORLAAS BAS SERVICE

Ces équipements prévus contractuellement ont été installés suite à l'étude de vulnérabilité du PGSSE.

## > OPTIMISATION DES REMPLISSAGES PAR LA POSE D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE OU PAR UNE REPRISE DES SEUILS.

#### Reprise de NARCASTET

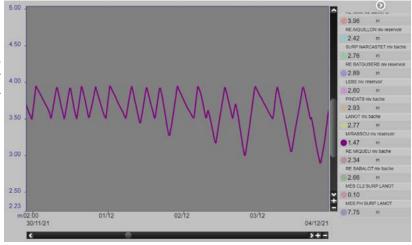
En 2023, AGUR pose un stabilisateur amont de remplissage à commande électrique asservie à la sonde de niveau du réservoir permettant de faire travailler davantage le réservoir. Le stabilisateur en place permet un maintien amont qui diminue les fluctuations de pression à l'ouverture ou fermeture de l'appareil de remplissage.





#### Réservoir MIRASSOU

En 2023, AGUR optimise le fonctionnement du réservoir de Mirassou depuis la reprise de LANOT avec une modification de réglage sur les seuils de démarrage de pompes .







#### > TUBES PLONGEURS

En 2023, AGUR a réalisé les travaux proposés dans le cadre de l'étude sur la qualité de l'eau de 2021 à 2022.

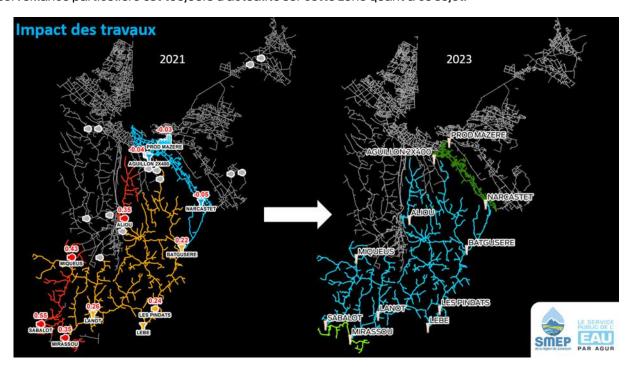
La pose de tubes plongeurs sur 4 sites majeurs a pour objectif de diminuer l'effet « cascade » et donc modifier la qualité de l'eau en la rendant moins incrustante.

Sites équipés :

- -> NARCASTET
- -> MIRASSOU
- -> BATGUZERE
- -> ALLIOU

#### > ETUDE ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Suite aux travaux entrepris, une nouvelle étude de l'évolution de l'équilibre calco-carbonique a été réalisée à la fin de l'été 2023 sur la boucle sud « MAZERES » sujette aux problématiques de calcaire dues à l'enchainement des réservoirs avec des systèmes de remplissage en cascade. Les résultats obtenus sont positifs et montrent que cet équilibre est mieux maintenu sur cette chaine d'ouvrage. Néanmoins une surveillance particulière est toujours d'actualité sur cette zone quant à ce sujet.



#### > ETUDE CVM

En 2023, une étude CVM est menée sur l'ensemble du syndicat pour vérifier la présence ou non des molécules CVM sur les PVC a temps de contact important et dont l'année de fabrication est supérieure à 1980.

En 2023, une étude CVM a été menée sur l'ensemble du syndicat pour vérifier la présence ou non des molécules CVM sur les PVC à temps de contact important et dont l'année de fabrication est supérieure à 1980.

23 points du réseau ont été analysés; toutes les analyses étaient conformes.

#### > SÉCURISATION DES SITES ET MISE EN PLACE DE TÉLÉGESTION SUPPLÉMENTAIRE

En 2023, certains sites non équipés en télégestion ou non sécurisés par la télégestion en place sont optimisés pour permettre une meilleure surveillance du site avec pour exemple :

RESERVOIR CLOS TOUZET : Mise en place d'une télégestion et anti-intrusion

RESERVOIR SABALOT: Mise en place d'une télégestion autonome avec report de niveau et anti-intrusion

RESERVOIR MIQUEU: Mise en place d'une télégestion autonome avec report de niveau et anti-intrusion

RESERVOIR ALLIOU: Mise en place d'une télégestion autonome avec report de niveau et anti-intrusion

RESERVOIR LOULIE : Mise en place d'une télégestion alimentée par panneau solaire et en liaison intersites GSM avec le champ captant.

#### > SÉCURISATION DES COMMUNICATIONS ENTRE LES SITES MAJEURS DU SYNDICAT

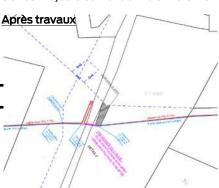
La chambre de liaison où les lignes pilotes des réservoirs AGUILLON, MAZERES 6000 et LOULIE sont raccordées et en relation avec le champ captant a été reprise en totalité et géoréférencée.

Ce nœud stratégique par son rôle central de communication des sites majeurs est réhabilité en totalité











#### > SECURISATION ÉLECTRIQUE DES SITES MAJEURS :

Le PGSSE a mis en avant la vulnérabilité des sites quant à la rupture en alimentation électrique.

En 2023, AGUR a donc réalisé les investissements suivants :

#### **ACQUISITION DE GROUPES ÉLECTROGÈNES**

Prévu dans le cadre du contrat de concession, il a été acquis 2 groupes électrogènes mobiles stockés à notre agence de JURANCON. Ils ont été dimensionnés pour assurer une intervention sur l'ensemble des sites du SMEP.



#### POSE D'INVERSEURS DE SOURCE

Pour permettre des raccordements électriques rapides, AGUR a installé des inverseurs de source sur les sites de NARCASTET et RIANT en 2023. L'équipement du site de BERLANNE est programmé. Une réflexion devra aussi être menée pour les ouvrages du champ captant.



#### > TEST DE TELERELEVE A SERRES MORLAAS

La commune de SERRES MORLAAS est déployée en solution de télérelève par une nouvelle génération de compteur à technologie ultrasonique.

Cette génération déploie un ensemble de technologies innovantes permettant la télérelève de la consommation et l'accès à de nouveaux services (détection de fuite par exemple) qui assureront la maîtrise de la consommation

Cette dernière confère de nombreux avantages car en l'absence de pièces mécaniques en mouvement, elle dépasse la technologie mécanique sur de nombreux aspects tels que la résistance à la fraude, l'augmentation de la précision de comptage dans le temps, l'augmentation des possibilités de surveillance, l'augmentation de la durée de vie des compteurs.



#### > CERTIFICATIONS ISO 14001 ET 50001 DU CONTRAT

L'année 2023 est l'année de l'obtention des certifications ISO 14001 et 50001 pour le contrat de DSP liant AGUR et le SMEP DE LA REGION DE JURANCON.



### 4 - Propositions d'amélioration du service

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service, Agur a identifié des travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre:

#### 4.1

#### **SUR LES OUVRAGES**

#### > Forages

Optimisation de l'automatisme du champ captant pour d'une part respecter les volumes journaliers d'autorisation de prélèvement de l'arrêté préfectoral et d'autre part éviter des rabattement trop important du niveau de la nappe.

#### > Réservoirs

Optimisation du fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réservoirs (modalité de remplissage, marnages et autonomie).

Uniformiser le modèle de télégestion et de télésurveillance des réservoirs (capteurs anti-intrusion, sonde de niveau, télégestion, généralisation des intersites et pose de mesures de débits)

Remise en service du réservoir de Berdoulou dans le but de sécuriser l'alimentation des Miels Michaud, optimiser les pressions et la sectorisation.

#### > PGSSE

Lors de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été abordées :

- Equiper les sites majeurs d'inverseur de source à savoir le champ captant et les reprises principales.
- Mise en place de télésurveillance sur les sites non équipés.
- Améliorer la sécurisation des sites par de l'antiintrusion, vidéosurveillance, garde-corps et barreaux antichute.
- > Réflexion sur l'autonomisation énergétique des sites (pose de panneaux photovoltaïques, ...)

#### 4.2 SUR LES RÉSEAUX

#### > Sectorisation

Afin d'améliorer la sectorisation existante, nous proposons :

- d'une part, la sous sectorisation des secteurs qui présentent les linéaires de réseau les plus élevés :
- S9 Gensemin
- S18 Picou
- S25 Morlaas Bas service
- S53 Meillon Assat
- d'autre part d'équiper de débitmètres les réservoirs qui ne disposent pas de comptage sur leur alimentation et/ou leur distribution : Loulié, Taillefer, Laforgue, Mazères, Lebe, Lanot et Clos Touzet.
- Suivi des gros consommateur et des interconnexions

Généraliser la télésurveillance des gros consommateurs et des interconnexions équipées d'appareils de comptage.

Equiper de compteurs les interconnexions non équipées.

#### >Télérelève des compteurs abonnés

Mise en place d'une expérimentation de télérelève « test » sur les communes de Morlaàs et Serres-Morlaàs

afin de suivre la consommation plus régulièrement et d'alerter en cas de variation de consommation pourrait inciter à une réflexion pour déployer cette technologie à d'autres zones.

#### > Réduction de pression

Le diagnostic des organes de régulation de pression terminé début 2023 et l'étude hydraulique réalisée en 2023 ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la gestion de la pression sur le réseau en ajoutant de la stabilisation de pression (objectif : diminution moyenne de 1 bar sur l'ensemble du réseau ; et gain de +2% de rendement).

Afin de baisser la pression de service de manière significative tout en assurant un débit optimal en fonction du besoin, nous proposons des solutions de modulation de pression en différents points du réseau :

- bourg de BIZANOS
- Secteur « Picou »

#### > Gestion des baisses de pression

Afin d'assurer une pression de service convenable sur les quelques zones à faibles pressions, nous proposons de créer des maillages, d'optimiser le remplissage de certains réservoirs et de réfléchir à la pose de surpresseurs.

#### > Création ou optimisation de maillage existant

Afin de sécuriser la continuité de service et d'optimiser la recherche de fuites, nous proposons d'interconnecter des conduites et d'optimiser les raccordements existants (pose de stabilisateurs de pression, de vannes...)

#### > Proposition de renouvellement de réseaux

L'étude de gestion patrimoniale réalisée en 2022 cible et priorise les canalisations à renouveler. Conjointement à cette étude, nous avons identifié au cours de la première année d'exploitation des tronçons pour lesquels un renouvellement est nécessaire. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises sur les conduites des voies suivantes :

- BOSDARROS— route départementale de Nay;
- GAN route de Nay;
- GELOS—impasse Henry 4, rue du général Leclerc et avenue Pasteur;
- JURANCON—Avenue Gaston Cambot, route des coteaux de Guindalos, avenue de l'amiral Landrin et avenue Rauski;
- MAZÈRES LEZONS—avenue du Général de Gaulle.
- BILLERE—Rue de la saligue et rue du Puymorens



# SERVICE - PATRIMOINE

- 1. Le contrat
- 2. Organisation du service par AGUR
- 3. Patrimoine

#### 1 - Le Contrat

#### 1.1 LA COLLECTIVITÉ

Syndicat Mixte d'Eau Potable de la région de Jurançon

Monsieur Michel Bernos (Le Président)

#### 1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage (Concession)

Date d'effet : 01/01/2022

Durée du contrat : 10 ans

Date d'échéance : 31/12/2030

Avenant no1

Date d'effet: 01/04/2023

Nature : Redéfinition des objectifs de performances hydrauliques, évolutions tarifaires et adaptations rédactionnelles

# 2 - Organisation du service par Agur

## 2.1 L'ORGANISATION LOCALE DU SERVICE

La société AGUR met à la disposition du SMEP de la région de Jurançon une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels et humains nécessaires à la qualité du service. La société AGUR met donc à disposition de la collectivité une infrastructure locale et propre à la gestion des ouvrages des communes membres composée des différentes compétences des métiers de l'eau.

AGUR est représenté par son Responsable de zone. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services de la Collectivité;
- > Le management de l'encadrement local ;
- > L'expertise technique;
- > Le respect des engagements ;
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain ;
- > Être votre interlocuteur unique.

Le Responsable de centre attitré a une fonction d'encadrement et de la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité;
- > La gestion des interventions ;
- > L'organisation et la planification des missions des agents:
- > Le suivi de la clientèle.

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés au service d'eau potable des communes d'Aressy, Assat, Billere, Bizanos, Bosdarros, Buzy (partiellement), Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin (partiellement), Lasseube (partiellement), Lasseubetat (partiellement), Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Morlaàs, Narcastet, Pardies-Piétat (partiellement), Rontignon, Serres Morlaas et Uzos. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Le tableau ci-dessous dresse l'organigramme de l'agence locale de Jurançon pour la gestion du service d'eau potable.

L'effectif permanent est ainsi constitué de 23 personnes.

Responsable de centre
Référent Travaux
Référent Réseau
Référent Usines
Technicien eau potable,
Technicien Réseau /
Technicien Réseau /
Agent Usine 1
Agent Usine 2
Agent Usine 3

Agent Réseau / Clientèle  Agent Réseau / Clientèle  Agent Réseau / Clientèle  Agent Réseau / Clientèle  Agent Tavaux 1  Agent Travaux 2  Agent Travaux 3  Agent Travaux 4  Assistante de centre  Chargée de clientèle 1  Chargée de clientèle 2	Agent Réseau / Clientèle
Agent Réseau / Clientèle Agent Réseau / Clientèle Agent Tavaux 1 Agent Travaux 2 Agent Travaux 3 Agent Travaux 4 Assistante de centre Chargée de clientèle 1 Chargée de clientèle 2	Agent Réseau / Clientèle
Agent Réseau / Clientèle  Agent Tavaux 1  Agent Travaux 2  Agent Travaux 3  Agent Travaux 4  Assistante de centre  Chargée de clientèle 1  Chargée de clientèle 2	Agent Réseau / Clientèle
Agent Tavaux 1  Agent Travaux 2  Agent Travaux 3  Agent Travaux 4  Assistante de centre  Chargée de clientèle 1  Chargée de clientèle 2	Agent Réseau / Clientèle
Agent Travaux 2  Agent Travaux 3  Agent Travaux 4  Assistante de centre  Chargée de clientèle 1  Chargée de clientèle 2	Agent Réseau / Clientèle
Agent Travaux 3  Agent Travaux 4  Assistante de centre  Chargée de clientèle 1  Chargée de clientèle 2	Agent Tavaux 1
Agent Travaux 4  Assistante de centre  Chargée de clientèle 1  Chargée de clientèle 2	Agent Travaux 2
Assistante de centre Chargée de clientèle 1 Chargée de clientèle 2	Agent Travaux 3
Chargée de clientèle 1 Chargée de clientèle 2	Agent Travaux 4
Chargée de clientèle 2	Assistante de centre
	Chargée de clientèle 1
Chargée de clientàle 2	Chargée de clientèle 2
Chargee de Clientele 5	Chargée de clientèle 3

Nous avons mobilisé, en complément de cet effectif permanent, l'équivalent de 5 ETP pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio relève.

En incluant la quote-part des services supports (clientèle, technique, ...), c'est l'équivalent de 30 ETP qui sont affectés au service du SMEP de la région de Jurançon

Les équipes opérationnelles dédiées au service du SMEP de Jurançon embauchent quotidiennement sur le territoire. Ils sont assistés d'experts présents également sur le territoire : des techniciens (géomaticien, hydraulicien, automaticien, etc.) mais également des chargés de clientèle dédiés au territoire. A ces experts dédiés au service, s'ajoutent les services supports centralisés au siège et mobilisables pour n'importe quelle problématique depuis Anglet:

- > Le service support technique intervient en appui et à la demande des secteurs afin de répondre aux besoins spécifiques. L'équipe est composée d'hydrauliciens, chimistes, informaticiens, automaticiens et généralistes en mesure de répondre à toutes les problématiques rencontrées. Parmi ces personnes, certaines ont une connaissance très fine du territoire.
- > Les **services clientèle et digitalisation** gèrent le volet de la relation avec les abonnés et la digitalisation de tous les services d'Agur. Le centre d'appels complète le dispositif proposé localement à Jurançon.
- > Le **service facturation aux abonnés** a la responsabilité des factures auprès des abonnés.
- > Le **service comptabilité et RH-Social** gère dans un premier temps tous les aspects administratifs de la vie

d'une entreprise. Une partie de ce service a également la charge de la facturation de prestations. La gestion des contrats de travail et des reprises de personnel est gérée par le service RH.

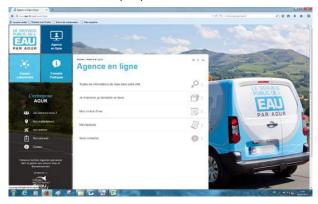
- > Le **service HSE** est en charge des problématiques en lien avec le développement durable et l'environnement. Le volet sécurité fait partie des priorités du service. Il a également la charge de mettre en place les différentes certifications et démarches environnementales proposées pour les centres AGUR.
- > Le **service communication et commerce** élabore les chiffrages technico-économique des offres commerciales.

Nous n'avons pas enregistré accidents du travail cette année. Nous n'avons pas eu d'observations de la part de l'inspection du travail.

#### L'AGENCE EN LIGNE

#### L'AGENCE EN LIGNE

Le site internet www.agur.fr permet à tous les abonnés d'accéder à leur compte personnel.



#### On y retrouve:

- > les historiques des consommations,
- > les historiques des factures avec une possibilité d'impression
- > le paiement en ligne par carte bleu

Il est également possible d'échanger avec le service clientèle par mail:

- > Communication d'index
- > Demande de devis
- > Autres demandes, ...

#### LES COORDONNÉES DU SERVICE

Agence: Jurançon

Adresse: ZAC du Vert Galant

**64 110 JURANCON** 

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouverture de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés répond aux demandes des abonnés du service :

09 69 39 40 00 du lundi au vendredi de 8h à 18 h

Un numéro d'astreinte, vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur, est également mis à disposition 24h/24 : 09 69 39 40 00

#### 2.4 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition des communes membres du SMEP de la région de Jurançon. Nous présentons entre autres les outils suivants :

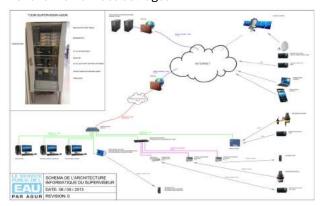
#### Appel en masse AMA



Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

#### La supervision TOPKAPI

Un système de supervision TOPKAPI communiquant avec tous les types d'automates de télégestion placés sur chaque site équipé. Cette supervision surveille en permanence le fonctionnement du réseau de distribution et offre de nombreuses possibilités d'analyse de fonctionnement des ouvrages.

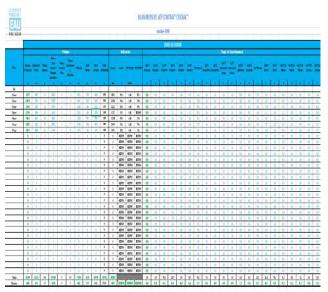


Architecture de supervision en place

#### LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des réseaux d'eau potable du syndicat. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le réseau de distribution.





Edition de rapports journaliers automatiques

No street term	er Grade: Selb State 1							-		
Terter 4 4 4	ARLAS ILATER	# Sew theres.	+ 980	RECORDER OF						
35 30 W W	Circle Control	ALCOHOLD STATE								
	No. Owner	liw.	34	1.00	. Net	Test .	- Real Management	1.360	-	1 belle
	S NISHE REPORT OF STREET	Status School &	3004	986	Sides.	EXCEPT.	464 1			
	of stomosymmetry, bright	Service in	SERVICE SERVIC	- 100	Citro.	plempe	1687			
	16 16,50m,A48,907	R/SH	AMERICAN	to the last	Alfan,	Manager	897 1	4		
	IN ROSENIA LAND	Pitore	Application.	WHE	Killery,	PROP	1000 1			
	H NAME OF THE OWNER, T	Hilton	grantena .	900	hilling.	1 PROPERTY	100 1			
	to being purpose of the	Ages (review	Manager se	999	SIRM.	pergitt	DOM 1			
	OF STREET, SHARPED, PT. 1997.	Note Switter	Serficial Mr	1000	Drillian,	Account	Staff 1			
	N. M. SHILLIAN .	print.	AMERICA	1000	DESC.	0.000	Yulfride B.			
	to Area of Lartin In., in.	Company Made	345A (41)	Mari	Miles I				764	
BE 589 16	RE MERCHANDER OF THE	Allered Stoff & F	JANUA PROPERTY.	terior .	eller.	5,000	0.00			
BE NOT THE T	OF RESPONDED AND A PARTY OF	Department.	MATERIA	304	State			Line		A DETERMINE
	STATES A PROPERTY OF	Service Com-	Stat. 00 114	247	Medi			1 2400		10000
	RE YARLON, ARLEY	Territoria	Stat State	500	(8947)			1 Jackson		A STATE OF
	86 (ME) (AMILY (MIN, NOV.)	90,446	3047 (8894, N/H)	-	NORTH.	No. of Lot	888 1			
	D. P. LECKER, P. H. St., Electrical	Feder	525000179	1000	R.Boo.	200	198 1			
	er tile jatinisk fil h	(This seek)	Teached Spiriting	1000	1000	ger pri	K94 1			
	BY THE HOUSE, H. J. H. L. H. L	(SF lahe)	with your began.	200	arken.	1900	bolt i			
	M. PROMINICALISTS	(Wares	SARREST SETTING	ALDER	KON.	- 2400	101 1			
	IN YES HAVE IN SHIRE I	10 cm	3F301090	2364	SERVA,	(Despite	444 1			
	HE PERSONAL PROPERTY.	The Person	3647-9480	Bar	MMT's			1		A. M. Porton
DE ROM TO	er telegraphytelyteler	Services	State and State	2017	(Mar 1			- Inner		ASSESSMENT
	H MINER MAT	SARREST DESIGNATION OF THE PERSON OF THE PER	DESCRIPTION OF STREET	297	(Street 1)			( principal		A DOMESTIC
	H M. (C. (F) ) W	N/A	W701810000	2017	(Mari			1 Inter	3.00	
	of particular, new particular property.	Names throw	SPACE .	16.5K	mul 1			Limite	107	
	or harmonic part of Principles Fill		CHARLES SCHOOL SE	200	3000			2000	2100	
	NAME AND ADDRESS OF THE OWNER, THE PERSON OF	Everage by Do	of the background profit	3047	957			1000	1114	
	OF STAFF, FIRE STREET,	Supreme Seed.	FREE STREET, ST. SAFE.	1006	SERVICE .	3100	049 1			
	STATE OF THE PARTY	man hulare	SERVICE COMP.	BAF	BHCY			1 1		430760
	TO THE DESIGNATION OF	Trappine .	WHITE	- 68	(iffer)			1 to the	797	1.0(7)55
	in this injury to the		Declaration or service (AT		Milita.	100				
	OR THERE DISTRICT CO. PT.		Deliginal solving common place SID.		Silling .	The same of	NAME OF			
	PERSONAL PROPERTY.	September 1981	MARKET		SERVE S			1,000	***	4 9 5 5 6
	N INNESS.	perfect to the last	384758E)	-	Hillian,	MARK	334 1	8.		
	of book print	SEPRESAL FORD	\$8475981	(mind	Killing,	Street	200 h			
	IS SHIP, N. P.	MARKET WAS	AMERICA	366	COn.	APRIEN	30494 1			
	D PARRIED PLOCE		THE R. P. LEWIS CO., LANSING MICH.		NAME.	9191	ENG 1			
	H MANAGED AND	Familie	DESCRIPTION	2010	(Mark)			1999		19.7500
	in annual residence	Assert bein	ARREST SCHOOL STATE	2047	(Mar.)			Catalon		A SKITSHIP
	PERSONAL PROPERTY AND	THAT IS	Appropriate,	394	mod :			7.8165	-74	
	of the hands of the	MORA	MORE LINE	- 19	(Mar)			1 Street	224	1.870000
	N. S. SANSKE, DR. S. SANSKE	(Artistan)	816708	May .	Title I			1 Train	311	
	IN PROCESSION OF PERSONS	ARVINE.	(Society	WHE.	(March			1664	968	
water black had be	of the Second Still, NY, 2018.	MALANA.	40.049	100	Territoria de la constantina della constantina d			A SHOWN		

Gestion des alarmes

#### Groupe Electrogène en secours

Depuis le 2nd semestre 2023, 2 groupes électrogènes sont disponibles en permanence pour prendre le relais des alimentations électriques des usines et autres ouvrages de surpression. Ils sont intégrés au patrimoine du SMEP de la région de Jurançon.

Nous sommes également en capacité de mobiliser des groupes de secours en urgence, disponibles au sein d'AGUR ou de partenaires spécifiques.

La réactivité maximale permise par ces groupes constitue l'une de nos forces en cas de tempêtes ou de coupures de courant.





## 3 - Patrimoine

#### **CAPTAGES ET PRODUCTION**

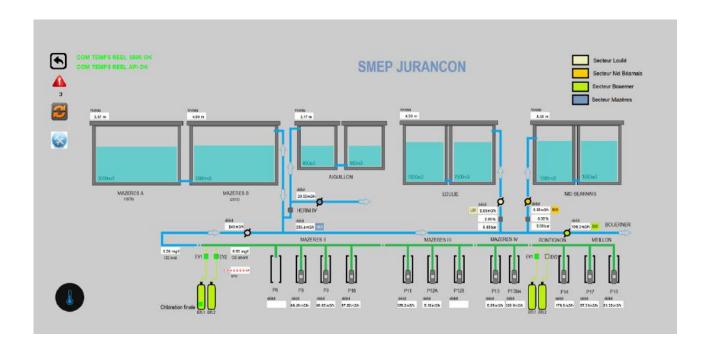
#### > 3.1.1 Les captages

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est alimenté par un champ captant composé de 11 puits.

Le débit maximum global est fixé à 1390 m3/h Et à 28 600 m3/j.

L'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2017 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les ouvrages.

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DÉBIT AUTORISÉ (M³/H)	DÉBIT AUTORISÉ (M³/J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	80	1600
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	120	2600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service	130	2 600
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4000
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	120	2 400



#### > 3.1.2 Les usines de production

#### USINE DE MAZÈRES-LEZONS

L'usine de Mazères II est l'unité principale de production de l'ensemble du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.

#### Les étapes de traitement et de désinfection

Il n'y a pas de traitement de l'eau sur le SMEP. L'eau brute subit une simple désinfection avant distribution.

#### > Pré-chloration

Injection de chlore gazeux pour les eaux brutes des puitsP14, P16 et P17

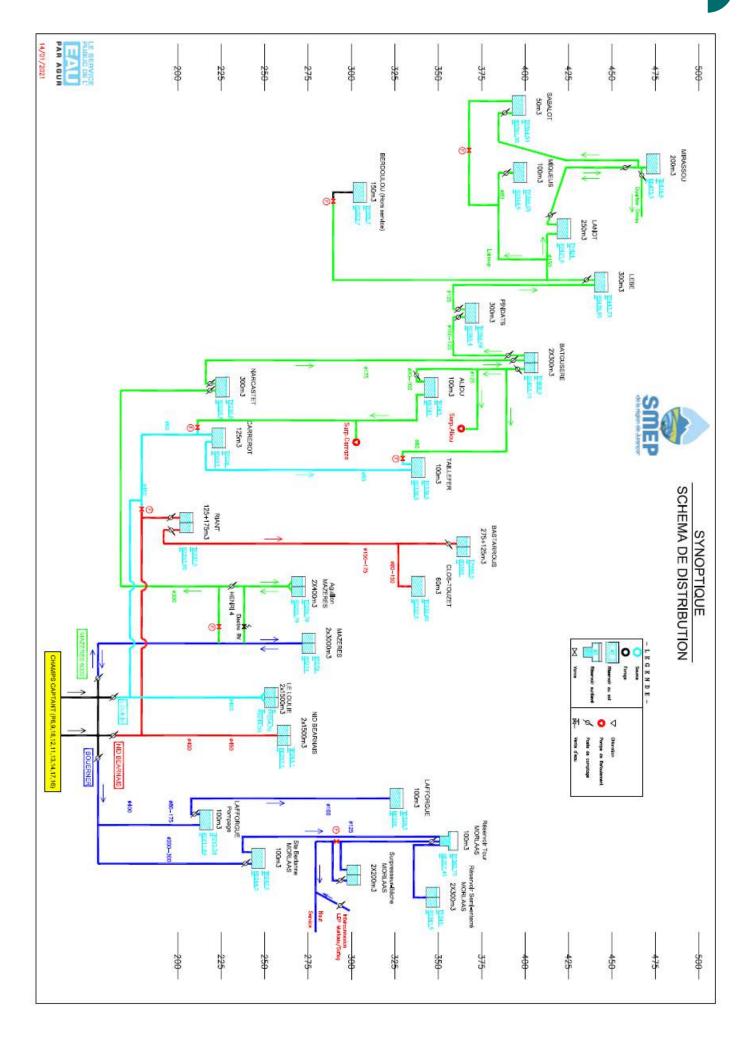
#### > Chloration

Injection de chlore gazeux en sortie d'usine de Mazères II pour l'ensemble des eaux brutes et prétraitées.



	2021	2022	2023
Capacité production autorisée sur 24h (m3/j)	28 600	28 600	28 600
Capacité production disponible* sur 24h (m3/j)	26 280	26 280	26 280
Consommation électrique relevée (en kWh)	2 862 332	2 598 596	2 350 347

La consommation électrique affichée est issue des relevés transmis par le fournisseur Direct Energie (énergie facturée 2023).



## LES OUVRAGES DE STOCKAGE, DE REPRISE ET DE SURPRESSION D'EAU

#### > 3.2.1 Les réservoirs de stockage

Le tableau ci-dessous dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes membres au SMEP de la région de Jurançon. On trouve également des informations-types telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance:



Nom	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M³)	TÉLÉ - SURVEILLANCE	MISE EN SERVICE
Lafforgue	Assat	Semi-enterré	100	Non	En service
Reprise Lafforgue	Assat	Bâche	100	Oui	En service
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500	Oui	En service
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60	Non	En service
Carrérot	Gelos	Bâche	125	Oui	En service
Mazères 6000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000	Oui	En service
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400	Oui	En service
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2x1500	Oui	En service
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300	Oui	En service
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100	Oui	En service
Lèbe	Bosdarros	Semi-enterré	300	Oui	En service
Pindats	Bosdarros	Bâche	300	Oui	En service
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Lanot	Gan	Semi-enterré	250	Oui	En service
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200	Oui	En service
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150	Non	HORS SERVICE
Bastarrousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50	Oui	En service
Aliou	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100	Oui	HORS SERVICE
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Morlàas Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200	Oui	En service
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100	Oui	En service

TOTAL stockage en service

17 385 m<sup>3</sup>

#### > 3.2.2 Les stations de reprise et de surpression

Le tableau suivant recense les différentes stations de Jurançon. surpression des communes membres du SMEP de la région de

DÉSIGNATION	VILLE	NOMBRE DE POMPES	DÉBIT NOMINAL EN M <sup>3</sup> /H	HMT EN MCE	TÉLÉ- SURVEILLANCE	PUISSANCE EN KW
Carrazé	Jurançon	2	5,8	30.6	Oui	1,1
Alliou	Gelos	3	6	30	Oui	0,75
Morlaàs	Morlaàs	4	17	55.4	Oui	4
Berlanne	Morlaàs	2	70	120	Oui	37
Carrérot	Gelos	2	30	115	Oui	15
Laforgue	Assat	3	12	150	Oui	7,5
Lanot	Gan	2	21	58	Oui	5,5
Narcastet	Narcastet	2	80	202.44	Oui	75
Pindats	Bosdarros	2	21	81,7	Oui	7,5
Riant	Gan	2	100	180	Oui	90
Bastarrousse	Gan	2	5,8	66	Oui	2,2



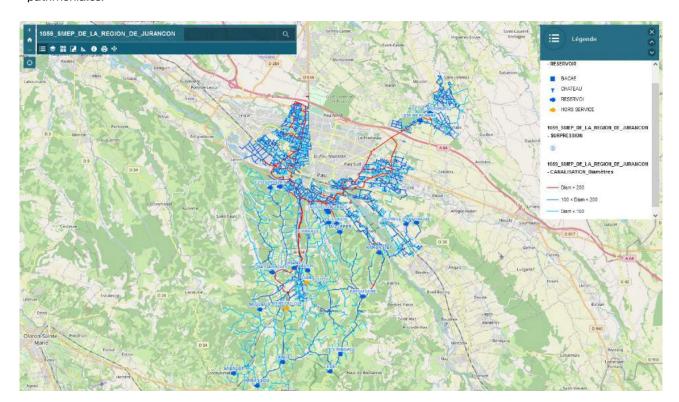
#### 3.3 LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

#### > 3.3.1 Le réseau principal de distribution

Les plans du réseau sont numérisés et utilisés sous informatique à l'aide d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique).

Le développement d'une application SIG en ligne (Arcgis Online) permet un accès direct pour le SMEP aux données patrimoniales.

Les cartes de réseau mises à jour régulièrement sont accessibles via le web aux services de la collectivité en permanence. Elles recensent l'ensemble des éléments du patrimoine de la collectivité et leurs caractéristiques.



Le linéaire (en mètres) du réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartit de la manière suivante:

Matériaux	Diamètre (mm)	2021	2022	2023
	50	42	1239	1097
	60	23827	21 279	21 405
	80	26013	23 669	24 128
	100	93308	92 769	92 801
	125	19274	19 678	19 676
	150	81078	81 782	82 888
	175	6013	5 977	5 965
FONTE	200	41019	40 067	40 309
	250	14426	14 407	14 427
	300	7263	7 198	7 216
	350	4263	4 280	4 280
	400	14611	14 631	14 966
	450	3661	3665	3 662
	500	4108	4 099	4 099
	600	1581	1 567	2 901
Sous-total FONTE		340 488	336 308	339 819
	25	2799	2 562	1308
	32	30436	29 821	25 775
	40	32664	31 835	32 023
	50	45603	44 723	45 833
	63	146762	148 309	148 541
PVC	75	624	646	646
PVC	90	31753	32 656	32 575
	110	97625	98 740	99 112
	125	5943	5 924	6 137
	140	29886	29 880	29 847
	160	9681	9 903	10 007
	200	350	350	349
Sous-total PVC		434 127	435 349	432 154
	25	1296	1110	671
	32	5038	5 508	5 276
	40	9581	9 626	9 747
	50	24569	25 616	26 581
PEHD	63	4977	5 482	5 535
	75	2024	2 043	2 043
	90	1654	1840	1837
	110	754	423	430
	450	45	45	45
Sous-total PEHD		49 937	51 692	52 166

Matériaux	Diamètre (mm)	2021	2022	2023
	40	260	259	148
	80	803	782	778
	100	33	33	33
Acier	125	95	100	225
	150	399	388	389
	250	24	69	66
	500	426	429	429
Sous-total Acier		2 039	2 060	2 067
Inconnu	Inconnu	3078	2 829	538
Sous-total Inconnu		3 078	2 829	538
TOTAL		829 669	828 239	826 745

<sup>\*</sup> Hors canalisation hors service et hors canalisation hors contrat.

#### GEOREFERENCEMENT EN CLASSE A

A la signature du contrat, l'intégralité des réseaux est géolocalisé en classe B ou C à l'exception des canalisations posées après 2012. En 2021, le linéaire de réseau en classe A est donc estimé à 76 km soit 9% du linéaire total.

Conformément aux engagements contractuels (Art 6.6), le réseau d'eau potable est en cours de géoréférencement.

En 2021, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Morlaàs et Serre Morlaàs. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 82 km soit 10% du linéaire total.

En 2022, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Idron, Bizanos, Aressy, Meillon, Assat, Narcastet, Rontignon, Uzos et Mazeres. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 312 km soit 38% du linéaire total.

En 2023, nous avons levé en classe A les ouvrages du réseau d'eau potable des communes de Gan, Bosdarros, Jurançon et Gelos. Le linéaire de canalisation mis à jour est de 390 km soit 47% du linéaire total.

En 2023, le linéaire total géoréférencé est de 702 km soit 85 % des canalisations.

#### > 3.3.2 Défense incendie

Les poteaux incendie du territoire raccordés au réseau de distribution d'adduction d'eau potable se répartissent de la manière suivante :

Commune (INSEE)	2021	2022	2023
ARESSY (64041)	19	20	20
ASSAT (64067)	48	48	48
BILLERE (64129)	126	126	126
BIZANOS (64132)	89	88	88
BOSDARROS (64139)	38	39	39
GAN (64230)	106	106	106
GELOS (64237)	49	50	49
IDRON (64269)	98	99	99
JURANCON (64284)	94	94	94
LAROIN (64315)	3	3	4
LESCAR (64335)	4	4	4
LONS (64348)	253	252	255
MAZÈRES-LEZONS (64373)	38	38	38
MEILLON (64376)	18	20	20
MORLAAS (64405)	105	110	116
NARCASTET (64413)	23	24	24
PARDIES-PIETAT (64444)	2	2	2
PAU (64445)	1	1	1
RONTIGNON (64467)	15	15	18
SERRES-MORLAAS (64520)	23	23	23
UZOS (64550)	25	26	26
TOTAL	1 177	1188	1200

Les données 2021 sont issues du SIG.

En 2022 et 2023, AGUR a réalisé le contrôle de conformité des hydrants du réseau (dans le cadre d'un accord -cadre hors périmètre du contrat). Une mise à jour de l'inventaire du patrimoine est réalisée annuellement.

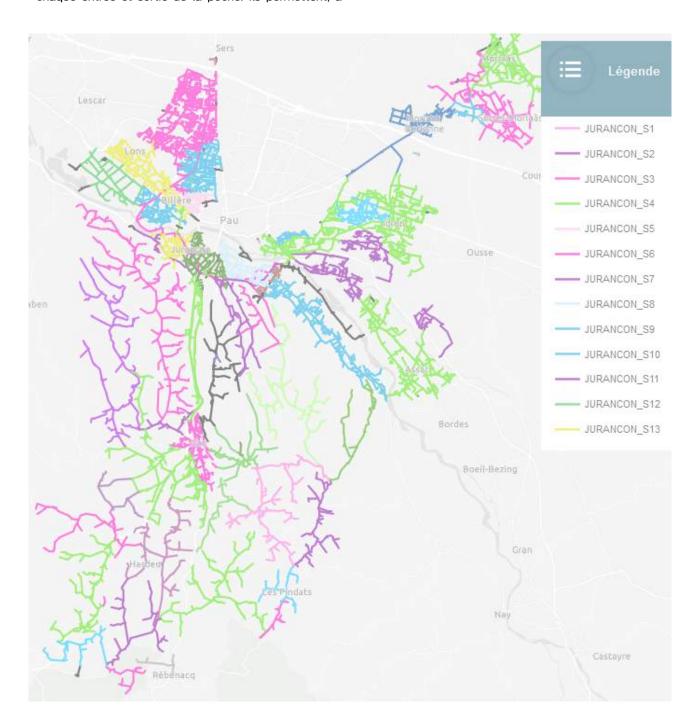
#### > 3.3.3 La sectorisation

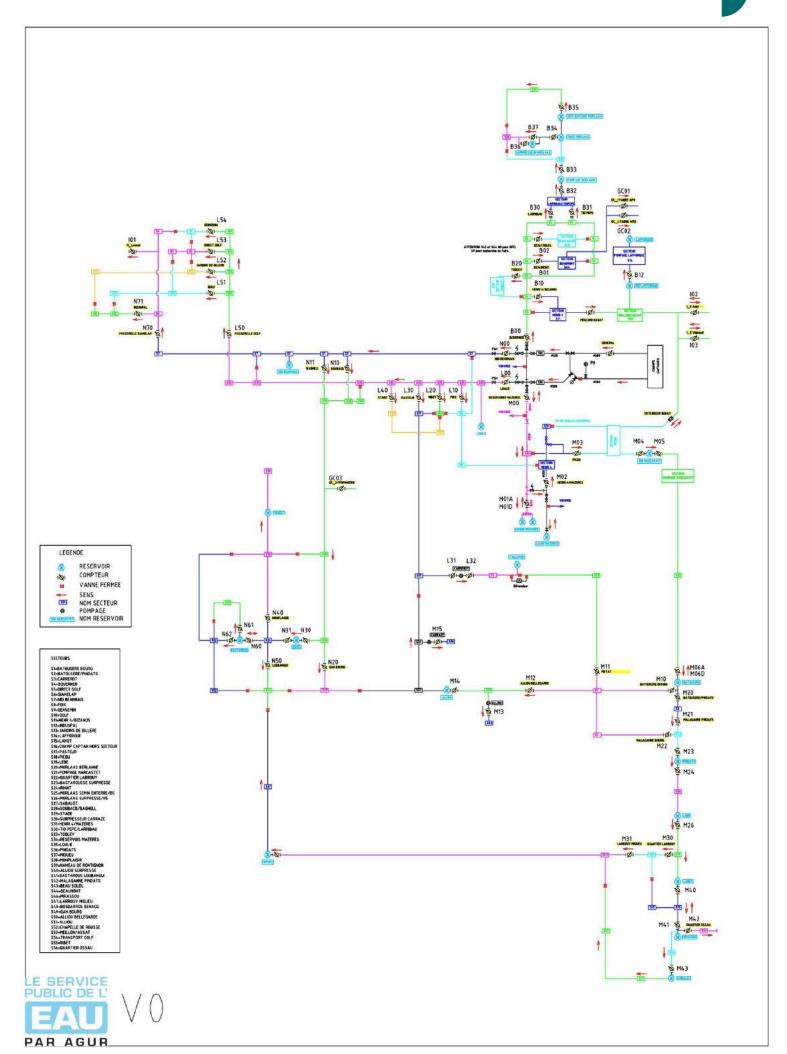
La sectorisation consiste à diviser le linéaire de réseau en plusieurs poches homogènes afin d'améliorer la visibilité et la surveillance des débits qui transitent dans chaque secteur. La sectorisation permet également d'identifier les secteurs fuyards grâce à la surveillance des débits de nuit.

Les secteurs disposent donc de compteurs télégérés à chaque entrée et sortie de la poche. Ils permettent, à

travers l'exploitation quotidienne des données obtenues, d'identifier les zones prioritaires de recherche de fuite afin de réduire les pertes d'eau et d'améliorer le rendement du réseau.

Une sectorisation existe déjà pour le réseau. Elle le divise en 55 secteurs présentés dans la carte ci-contre. Leur longueur totale est de 830 km.





Le parc de compteur de sectorisation comprend 72 appareils de mesure :

Numéro de comp- teur de sectorisa- tion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2023
CC00	VOLUME	CS GENERAL-MAZÈRES II	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
B00	VOLUME	CS BOUERNER	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
B01	VOLUME	CS BEAUMONT	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B02	VOLUME	CS BEAU SOLEIL	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B10	VOLUME	CS HENRI IV-BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
BII	VOLUME	CS MEILLON ASSAT	ARESSY (64041)	EN SERVICE
B12	VOLUME	CU SORTIE LAFORGUE	ASSAT (64067)	EN SERVICE
B13	VOLUME	CS PONT D ASSAT	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
B20	VOLUME	CS TOOLEY	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B30	VOLUME	CS LARRIBAU	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
B31	VOLUME	CS TIO PEPE	IDRON (64269)	EN SERVICE
B32	VOLUME	BERLANNE ENTREE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B33	VOLUME	BERLANNE SORTIE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B34	VOLUME	DISTRIB TOUR DE MORLAAS	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B35	VOLUME	BAS SERVICE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B36	VOLUME	BACHE SURPRESSEUR	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
B38	VOLUME	ALIM / DISTRIB REMORLAAS	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
L00	VOLUME	CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
L00	VOLUME	CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
L10	VOLUME	CS FOIX	GELOS (64237)	EN SERVICE
L20	VOLUME	CS RIBET	GELOS (64237)	EN SERVICE
L30	VOLUME	CS PASTEUR	GELOS (64237)	EN SERVICE
L31	VOLUME	CU ENTREE CARRÉROT	GELOS (64237)	EN SERVICE
L40	VOLUME	CS STADE	JURANCON (64284)	EN SERVICE
L50	VOLUME	CS PASSERELLE DU GOLF	JURANCON (64284)	EN SERVICE
L51	VOLUME	CS GOLF	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L52	VOLUME	CS JARDINS DE BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L53	VOLUME	CS DIRECT GOLF	BILLERE (64129)	EN SERVICE
L54	VOLUME	CS GENSEMIN	BILLERE (64129)	EN SERVICE
M00	VOLUME	CS RESERVOIR MAZÈRES	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M01	VOLUME	CS COMPTEUR SUR 600 RSE 3000	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M02	VOLUME	CS HENRI IV-MAZÈRES	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M03	VOLUME	CS PICOU	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
M04	VOLUME	CU ENTREE BACHE NARCAS- TET	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
M05	VOLUME	CU SORTIE BACHE NARCAS- TET	NARCASTET (64413)	EN SERVICE
M06	VOLUME	CU BATGUSÈRE ENTREE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M10	VOLUME	CS BATGUSÈRE BOURG	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M11	VOLUME	CS PIETAT	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M12	VOLUME	CS ALLIOU BELLEGARDE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M13	VOLUME	CU ALLIOU SURPRESSE	GELOS (64237)	EN SERVICE
M14	VOLUME	CU ALLIOU	GAN (64230)	EN SERVICE
M15	VOLUME	CU SURPRESSEUR CARRAZÉ	JURANCON (64284)	EN SERVICE
M16	VOLUME	CS BOSDARROS BÉNACQ	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE

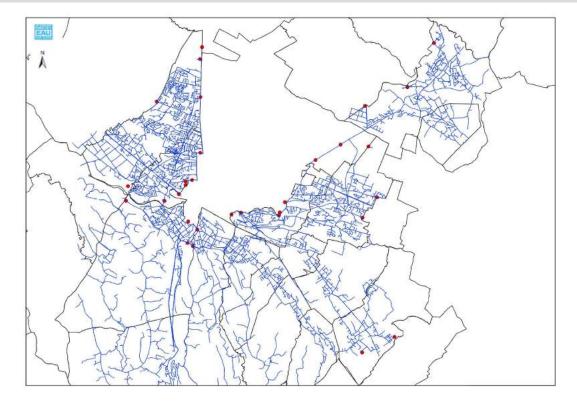
Numéro de comp- teur de sectorisa- tion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2023
M20	VOLUME	CS BATGUSÈRE PINDATS	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M21	VOLUME	CS MALAGANNE PINDATS	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M22	VOLUME	CS MALAGANNE BOURG	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M23	VOLUME	CU PINDATS ENTREE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M24	VOLUME	CU PINDATS SORTIE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M26	VOLUME	CU LEBE SORTIE	BOSDARROS (64139)	EN SERVICE
M30	VOLUME	CS LANOT LARROUY	GAN (64230)	EN SERVICE
M31	VOLUME	CS LARROUY MIQUEU	GAN (64230)	EN SERVICE
M32	VOLUME	CU ENTREE MIQUEU	GAN (64230)	EN SERVICE
M40	VOLUME	CU SORTIE LANOT	GAN (64230)	EN SERVICE
M41	VOLUME	CS ADDUCTION/ DISTRIBUTION MIRASSOU	GAN (64230)	EN SERVICE
M42	VOLUME	CU QUARTIER OSSAU	GAN (64230)	EN SERVICE
M43	VOLUME	CU ENTREE SABALOT	GAN (64230)	EN SERVICE
N00	VOLUME	CS NID BEARNAIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
N10	VOLUME	CS SOUBACQ	JURANCON (64284)	EN SERVICE
NII	VOLUME	CS BAGNELL	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N20	VOLUME	CS GAN BOURG	GAN (64230)	EN SERVICE
N30	VOLUME	CU ENTREE RIANT	GAN (64230)	EN SERVICE
N31	VOLUME	CU SORTIE RIANT	GAN (64230)	EN SERVICE
N40	VOLUME	CS MONPLAISIR	GAN (64230)	EN SERVICE
N50	VOLUME	CS BASTARROUS- LOUBANGUI	GAN (64230)	EN SERVICE
N60	VOLUME	CU ENTREE SORTIE BAS- TARROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N61	VOLUME	CU SURPRESSE BASTAR- ROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N62	VOLUME	CU CHAPELLE DE ROUSSE BASTARROUS	GAN (64230)	EN SERVICE
N70	VOLUME	CS PASSERELLE DU SIAME- LAP	JURANCON (64284)	EN SERVICE
N71	VOLUME	CS ZONE INDUSPAL	LONS (64348)	EN SERVICE
N72	VOLUME	CS PERLIC	LONS (64348)	EN SERVICE
N73	VOLUME	CS PARIS MADRID	LONS (64348)	EN SERVICE
N74	VOLUME	CS BARRAQUE TONKIN	LONS (64348)	EN SERVICE

Le parc de compteur d'interconnexions (achat et/ou vente) comprend 41 appareils de mesure détaillé dans le

tableau et la carte ci-dessous :

Numéro de comp- teur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2023
101	VOLUME	INTERCO.AV CHATRIAN LES- CAR	LESCAR (64335)	EN SERVICE
102	VOLUME	INTERCO.CHEMIN VIGNAU ASSAT	ASSAT (64067)	EN SERVICE
103	VOLUME	INTERCO.INTERMARCHE ASSAT	ASSAT (64067)	EN SERVICE
105	VOLUME	INTERCO BERLANNE	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
106	VENTE PERMANENTE -CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE- LAURET 2 BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
107	VENTE PERMANENTE -CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE- ARRIOULAT BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
108	VENTE PERMANENTE -CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE- LAURET 1 BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
109	RV FERMEE	INTERCO.RUES PASTEUR/ CLEMENCEAU BIZANOS	BIZANOS (64132)	HORS SERVICE
110	RV FERMEE	INTERCO.COTEAUX DE GUINDALOS PAU	JURANCON (64284)	HORS SERVICE
III	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT- INDUSPAL-CHANDY LONS	BILLERE (64129)	EN SERVICE
112	RV FERMEE	INTERCO.AV SEGUIER PAU	BILLERE (64129)	HORS SERVICE
113	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV DE LONS BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
114	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV ASTRA LONS	LONS (64348)	EN SERVICE
116	VOLUME	INTERCO.RTE BORDEAUX PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
117	VOLUME	INTERCO.AV NOBEL / SANTARELLI PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
118	VOLUME	INTERCO.RN117 PARC NA- TIONAL PAU	PAU (64445)	EN SERVICE
119	VOLUME	Cpt LEP	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
120	VOLUME	Comptage achat Morlaas (Bourg)	MORLAAS (64405)	HORS SERVICE
122	VOLUME	INTERCO.AV LOUSTAU GUINDALOS 2 PAU	JURANCON (64284)	EN SERVICE
123	VOLUME	INTERCO.AV DU 18 JUIN 1940 LAROIN	JURANCON (64284)	EN SERVICE
124	VOLUME	INTERCO.TERRAIN GOLF 1 PAU	BILLERE (64129)	EN SERVICE
l25	VOLUME	INTERCO.TERRAIN GOLF 2 PAU	BILLERE (64129)	EN SERVICE
126	VOLUME	INTERCO.AV PYRENEES IDRON	IDRON (64269)	EN SERVICE
127	VOLUME	INTERCO.AV BEARN IDRON	IDRON (64269)	EN SERVICE
128	VOLUME		MORLAAS (64405)	EN SERVICE
129	VOLUME	INTERCO TAPIA	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
130	VOLUME		MORLAAS (64405)	EN SERVICE
l31	VOLUME	INTERCO.LEP	MORLAAS (64405)	EN SERVICE
132	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV HEID BIZANOS	BIZANOS (64132)	EN SERVICE
133	VOLUME	CU SORTIE CARRÉROT	GELOS (64237)	EN SERVICE
134	VOLUME	INTERCO.AV DE GELOS- GUINDALOS 1 PAU	GELOS (64237)	EN SERVICE
135	HS	ANCIEN CS NID BEARNAIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	HORS SERVICE
l36	HS	ANCIEN CS LOULIÉ	MAZÈRES-LEZONS (64373)	HORS SERVICE

Numéro de comp- teur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2023
137	VOLUME	CU DEBITMETRE P12	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
138	VOLUME	CU DEBIMETRE P13 BIS	MAZÈRES-LEZONS (64373)	EN SERVICE
139	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV CAMI SALIE IDRON	PAU (64445)	EN SERVICE
140	RV FERMEE	ACHAT-VENTE AV NOBEL SOGEBA PAU	PAU (64445)	HORS SERVICE
141	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV PHOEBUS BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
142	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV SEGUIER BILLERE	BILLERE (64129)	EN SERVICE
143	ACHAT PERMANENT- CLIENTS AGUR	ACHAT PERMANENT-AV DAURAT LONS	LONS (64348)	EN SERVICE
144	VENTE PERMANENTE ' -CLIENTS PAU	VENTE PERMANENTE-CROIX DU PRINCE-JURANCON	JURANCON (64284)	EN SERVICE



Le parc de compteur est également composé de 4 compteurs télérelevés pour le suivi des gros consommateurs :

Numéro de comp- teur interconnexion	Type opération	Nom compteur	Commune	Service 2023
GC01	VENTE PERMANENTE	FAREVA 1		EN SERVICE
GC02	VENTE PERMANENTE	FAREVA 2		EN SERVICE
GC03	VENTE PERMANENTE	FROMAGERIE		EN SERVICE
GC04	VENTE PERMANENTE	VENTE-CAP ECOLOGIA LES- CAR	LESCAR (64335)	EN SERVICE

#### > 3.3.4 Les loggers ou prélocalisateurs de fuite déployés sur le service

Le matériel d'écoute déployé se compose de :

#### • 166 loggers fixes communicant par radio.

Ce premier groupe d'appareil se compose de 42 SEWERIN CPEM 200 et de 119 SEBA. Nous souhaitons conserver l'emplacement de ces appareils car chaque appareil est réglé en fonction du bruit ambiant propre à son emplacement.

#### 24 loggers fixes communiquant par SMS

Le modèle de ce groupe d'appareil est SEWERIN CPFM01.

En 2022, une maintenance a été réalisée par le constructeur sur les 32 appareils transférés par le précédent délégataire. Cette opération comprend des tests d'étanchéité et d'autonomie de la batterie ainsi qu'un étalonnage. L'entreprise SEWERIN a déclaré hors service 8 appareils. Les modèles CPEM01 ne sont pas réparables et ne sont plus commercialisés. AGUR a optimisé la communication des 24 appareils fonctionnels en choisissant des cartes SIM multi opérateurs.

#### 1 logger fixe VONROLL MT-C

Les données de cet enregistreur de bruit sont consultables quotidiennement sur la plateforme d'échange de données VONROLL. Ce logger a été mis en place afin de surveiller en continu la canalisation d'alimentation du réservoir Nid Béarnais. Cette canalisation est située sur un versant sensible aux mouvements de terrain (LIDL de Jurançon).

#### 20 loggers mobiles FAST

En juillet 2023, conformément à nos engagements d'investissement contractuels, nous avons acheté du matériel de recherche de fuite dont 20 appareils d'écoute. Ces appareils sont déplacés sur les secteurs prioritaires ciblés grâce au plan d'action de recherche de fuite mensuel.

Lorsque les contraintes extérieures nuisent à l'écoute des fuites en journée. Ces appareils constituent un outil supplémentaire capable d'inhiber les nuisances sonores de la journée.

Ces appareils placés sur les carrés de vanne du réseau écoutent les bruits du réseau de 02h à 04 h du matin. A ce jour, nous avons localisé plusieurs fuites réseaux grâce à ces appareils.

Un diagnostic des prélocalisateurs de fuite a été initié en 2022. Il avait pour objectif de vérifier leur emplacement, leur état, leur fonctionnement et mettre à jour la base de données. Cet état des lieux finalisé au premier trimestre 2023 a mis en évidence différents défauts sur les loggers : batterie hors service, accessibilité impossible (voirie), module de communication hors service, technologie obsolète etc... Plus de 50% du parc est concerné.

Une proposition technique et financière (plan de renouvellement) sera faite au syndicat en 2024.

#### > 3.3.5 Les branchements en plomb

Aucun branchement plomb n'est recensé sur le réseau public du SMEP de la région de Jurancon.

Ci-dessous les équipements de régulation de pression du réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.

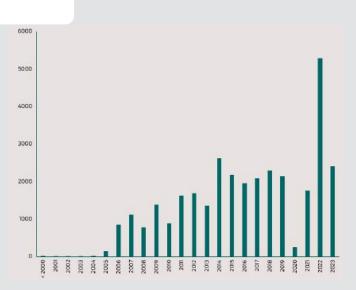
Nombre d'appareil de régulation	2021	2022	2023
ASSAT (64067)	2	2	2
BILLERE (64129)	3	3	3
BOSDARROS (64139)	29	28	28
BUZY (64157)	1	1	1
GAN (64230)	50	49	49
GELOS (64237)	9	8	8
IDRON (64269)	1	1	1
JURANCON (64284)	21	19	19
LAROIN (64315)	5	5	5
LASSEUBE (64324)	3	3	3
LASSEUBETAT (64325)	4	4	4
LONS (64348)	1	1	1
MAZERES-LEZONS (64373)	2	2	2
MORLAAS (64405)	3	3	3
NARCASTET (64413)	3	3	3
PAU (64445)	1	1	1
RONTIGNON (64467)	6	6	6
SAINT-FAUST (64478)	2	2	2
SERRES-MORLAAS (64520)	2	2	2
UZOS (64550)	3	3	3
TOTAL	151	146	146

Lors du diagnostic des ouvrages de régulation de pression, nous constatons 5 appareils déposés qui apparaissaient encore dans la base de données SIG. La différence 2021/2022 du nombre d'appareil de régulation est donc issue de la mise à jour de la base de données.

# 3.4 LE PARC COMPTEURS

Nous vous présentons ci-après la pyramide d'âge complète des compteurs des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.

Etat des lieux du parc compteurs au 01/01/2024



Année	Total	Année	Total					
1970	1	2008	773					
1974	1	2009	1376					
1983	1	2010	883					
1985	1	2011	1625					
1986	1	2012	1689					
1988	1	2013	1355					
1997	1	2014	2 617					
1998	3	2015	2 174					
1999	1	2016	1954					
2000	9	2017	2 090					
2001	13	2018	2 294					
2002	15	2019	2142					
2003	14	2020	244					
2004	23	2021	1753					
2005	143	2022	5 282					
2006	845	2023	2 409					
2007	1106							
Т	TOTAL GLOBAL 32 839							

L'âge moyen du parc de compteur est de 7 ans.

Les diamètres du parc de compteurs sont répartis comme il suit :

Répartition des compteurs par diamètre													
DN	15	20	25	30	40	50	60	65	80	100	125	150	TOTAL
Effectif	31 941	444	2	254	98	5	54	3	19	15	3	1	32 839

Nous vous présentons ci-après la liste des 62 compteurs de plus de 20 ans.

Un plan d'action spécifique intégrant des renouvellements complet de branchements est en cours afin de renouveler tous ces équipements.

LIEU DESSERVI	COMMUNE	NUM COMPTEUR	DIAMETRE	ANNEE FABRI- CATION
QUARTIER LES PINDATS 64290 BOSDARROS	BOSDARROS	0012635202	15	1970
4 RUE DU GABIZOS 64510 MEILLON	MEILLON	55011672	15	1974
5 PLACE DE LA MAIRIE 64290 GAN	GAN	143763	15	1983
SERCS LOTISSEMENT ARTISANAL 64510 NARCASTET		28490	15	1985
2 RUE CYPRIEN LOUSTAU 64110 GELOS	GELOS	314985	20	1986
BRT INCENDIE 1 RUE FARADAY 64140 BILLERE	BILLERE	2682449	100	1988
RESEAU INCENDIE 163 AVENUE JEAN MERMOZ 64140 LONS		5006-17	80	1997
19 RUE DU BOURG MAYOU 64160 MORLAAS	MORLAAS	216491	15	1998
32 ROUTE DE TARBES 64320 IDRON			15	1998
BRT INCENDIE SUPER MARCHE AVENUE ANDRE MA-	IDRON	98EA068645	15	1990
RIE AMPERE 64230 LESCAR	LESCAR	5110906	100	1998
10 RUE DES MARNIERES 64140 BILLERE	BILLERE	574782	15	1999
12 CHEMIN DE MESPLET 64290 GAN	GAN	42644	15	2000
2 CHEMIN LARRIBAU 64320 BIZANOS	BIZANOS	00AA118327	15	2000
523 CHEMIN DE BENACQ 64290 BOSDARROS	BOSDARROS	614683	15	2000
66 RUE VICTOR HUGO 64320 BIZANOS	BIZANOS	582123	15	2000
6 RUE DU 8 MAI 1945 64320 BIZANOS	BIZANOS	00AA241929	15	2000
9 RUE DE TOSTEDT 64160 MORLAAS	MORLAAS	605269	15	2000
CHEMIN DE LA CHAPELLE 64290 GAN	GAN	614513	15	2000
CHEMIN TOURRUCOU 64290 GAN	GAN	00AA253041	15	2000
COMPTEUR GENERAL 20 RUE DU GENERAL LECLERC 64110 GELOS	GELOS	588931	15	2000
10 RUE DE LA BASTIDE 64160 MORLAAS	MORLAAS	D01AA163180	15	2001
12 ALLEE PAUL GAUGUIN 64140 LONS	LONS	E01KA548639	15	2001
12 RUE DU BOURG NEUF 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA579379	15	2001
13 ALLEE DE PEDEGAN 64140 LONS	LONS	E01KA608750	15 15	2001 2001
15 RUE DES CORDELIERS 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA579350	15	
20 AVENUE DE LYSER 64320 BIZANOS	BIZANOS	E01KA608968		2001
56 AVENUE DU BEARN 64320 IDRON	IDRON	E01KA579018	15	2001
59 T AVENUE DIDIER DAURAT 64140 LONS	LONS	D01AA228754	15	2001
5 AVENUE DE LA RESISTANCE 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA579329	15	2001
7 PLACE STE FOY 64160 MORLAAS	MORLAAS	E01KA979365	15	2001
BRCHT INCENDIE RUE JEAN MONNET 64140 LONS CENTRE COMMERCIAL MAIL DE LONS 21 AVENUE DI-	LONS	D01TG072994	60	2001
DIER DAURAT 64140 LONS DEFENSE INCENDIE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	LONS	D01TG073486	60	2001
64110 MAZERES LEZONS	MAZERES LEZONS	0189132	80	2001
115 AVENUE DU TONKIN 64140 LONS	LONS	E02KA449583	15	2002
129 B BOULEVARD CHARLES DE GAULLE 64140 LONS	LONS	A02PE402229	40	2002
15 RUE CAPDESSUS 64160 MORLAAS	MORLAAS	E02KA382081	15	2002
15 RUE DE LA SCIERIE 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA398720	15	2002
25 AVENUE LALANNE 64140 BILLERE	BILLERE	E02KA398644	15	2002
31 CHEMIN DE MALIHONDA 64140 LONS	LONS	E02KA474565	15	2002
31 RUE DU BOURG NEUF 64160 MORLAAS	MORLAAS	E02KA398664	15	2002
31 RUE JOSEPH LACAZE 64110 GELOS	GELOS	E02KA474471	15	2002
3 ROUTE DE TARBES 64320 IDRON	IDRON	E02KA427293	15	2002
5 ALLEE DES BLEUETS 64140 LONS	LONS	E02KA427375	15	2002
737 CHEMIN DE LAROIN 64110 JURANCON	JURANCON	E02KA449733	15	2002
9 CHEMIN LA VIOSSALAISE 64510 NARCASTET	NARCASTET	E02KA474397	15	2002
GERANTE SCI LE BELVEDERE 24 CHEMIN D ESTIENI			15	2002
64140 LONS	LONS	E02KA474569		
LE CHAUMEIL 10 CHEMIN DE MESPLET 64290 GAN	GAN SERVER A SE	E02KA398728	15	2002
ROUTE DE MORLAAS 64160 SERRES MORLAAS		E02KA474581	15	2002
10 AVENUE ANDRE MARIE AMPERE 64140 LONS	LONS	E03KB663313	20	2003
15 AVENUE DES FRERES LUMIERE 64140 LONS	LONS	D03TD046739	30	2003

LIEU DESSERVI	COMMUNE	NUM COMPTEUR	DIAMETRE	ANNEE FABRI- CATION
1 RUE DE L AYGUELONGUE 64160 MORLAAS	MORLAAS	C03CG402011	60	2003
2 RUE LOUIS DARAN 64110 JURANCON	JURANCON	E03KA402031	15	2003
3 RUE DU GABIZOS 64160 SERRES MORLAAS	SERRES MORLAAS	E03KA288846	15	2003
48 RUE HENRI IV 64160 MORLAAS	MORLAAS	E03KA402131	15	2003
4 IMPASSE DU PENIN 64140 LONS	LONS	A03TA020969	15	2003
8 B RUE DES AJONCS 64160 MORLAAS	MORLAAS	E03KA623825	15	2003
8 RUE MARCADET DESSUS 64160 MORLAAS	MORLAAS	E03KA334918	15	2003
9 LOTISSEMENT LE CLOS DE LA SITTELLE 64320 IDRON	IDRON	E03KA623884	15	2003
CHEMIN DE LAMANET 64290 GAN	GAN	E03KA288854	15	2003
CH LARROUYAT CHEMIN CASABONNE 64290 GAN	GAN	E03KA334871	15	2003
DEFENSE INCENDIE MAIL DE L HIPPODROME 64140 LONS	LONS	E03WI472901	100	2003
DEFENSE INCENDIE MAIL DE L HIPPODROME 64140 LONS	LONS	E03WI472902	100	2003



# BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

- 1. Volumes / Rendements
- 2. Qualité de l'eau
- 3. Energie / Réactifs
- 4. Interventions d'exploitation
- 5. Analyse de la sectorisation
- 6. Renouvellement contractuel
- 7. Travaux divers
- 8. Détail des travaux réseau

# 1 - Volumes / Rendements

Tous les volumes présentés ci-dessous sont ceux relevés au cours d'une année civile.

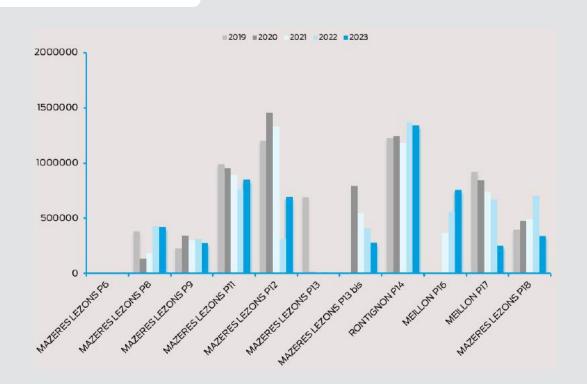
# 1.1 VOLUMES PRÉLEVÉS VO

Le tableau ci-dessous recense les volumes d'eau prélevés au niveau des puits du champ captant de Mazères.

	SU	EZ			AGUR		
Nom unité de production	2019	2020	2021	2022	2023	Volume autorisé (m3)	Evolution N/N-1
MAZÈRES LEZONS P6	NC	NC	0	0	0	438 000	
MAZÈRES LEZONS P8	383 169	132 987	188 217	427 673	420 470	584 000	-2%
MAZÈRES LEZONS P9	229 201	345 504	296 724	311 603	275 569	438 000	-13%
MAZÈRES LEZONS P11	990 616	951 730	891 038	761 803	850 988	949 000	10%
MAZÈRES LEZONS P12	1 201 229	1 459 364	1 330 707	311 011	696 887	1825000	55%
MAZÈRES LEZONS P13	692 670	11 880	0	0	0	949 000	
MAZÈRES LEZONS P13 bis	0	796 552	545 836*	411 313*	281 937	949 000	-46%
RONTIGNON P14	1 226 806	1 243 814	1182945*	1 371 312	1343880	1752000	-2%
MEILLON P16	0	3 881	371 106	560 840	758 940	1460 000	26%
MEILLON P17	920 580	845 116	744 563	672 034	250 361	1168000	-168%
MAZÈRES LEZONS P18	399 185	476 610	494 103	706 102	341 602	876 000	-107%
Somme des volumes prélevés (VO)	6 043 456	6 267 438	6 045 239	5 551 251	5 220 634	11 388 000	-6.3%

<sup>\*</sup>Volumes corrigés suite erreur de comptage (voir ANNEXE 2)

Volumes prélevés depuis 2019 (m³)



## 1.2 VOLUMES PRODUITS VI

Le tableau suivant décrit les volumes produits depuis 2019 en m³.

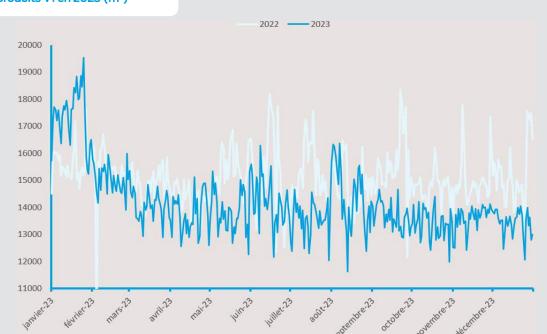
	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Usine de Mazères	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	5 181 613	-6%
Volumes produits (V1)	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	5 181 613	-6%

La différence entre le volumes produit V1 (mesuré à la sortie du champ captant) et des volumes prélevés V0 (mesurés au refoulement de chaque pompe exhaure) correspond aux besoins station V0s (voir schéma du mode de calcul des indices SISPEA en page 39). Dans le tableau suivant, figurent les volumes produits mensuellement ces 5 dernières années.

	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier	NC	NC	573 980	484 506	538 790
Février	NC	NC	467 640	432 319	421 039
Mars	NC	NC	529 730	460 870	437 000
Avril	NC	NC	501 300	429 240	411 980
Mai	NC	NC	497 130	477 010	429 170
Juin	NC	NC	489 700	454 690	427 200
Juillet	NC	NC	461760	472 460	420 544
Août	NC	NC	457160	457 730	445 270
Septembre	NC	NC	451 950	466 530	410 330
Octobre	NC	NC	462 410	457 520	415 210
Novembre	NC	NC	462 390	449 440	408 250
Décembre	NC	NC	499 410	471 880	416 830
Total	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	5 181 613

	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volumes journalier moyen (m³/jour)	16 040	15 141	14 196	-7%
Volume journalier maximum	20 410 (13/01/2021)	18 340 (22 /09/2022)	19 520 (25/01/2023)	6%
Volume journalier minimum	12 790 (15/08/2021)	12 360 (20/06/2022)	11 640 (13/08/2023	-6%

# Evolution des volumes journaliers produits V1 en 2023 (m³)



## 1.3 VOLUMES IMPORTÉS V2/ EXPORTÉS V3

Le SMEP de la région de Jurançon a acheté 46 004  $m^3$  du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces imports/exports.

D'autre part, il a exporté 95 931  $\mathrm{m}^3$  sur cette même période.

Bilans des imports d'eau en m³	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Ville de Pau	51 088	45 044	38 376	59 194*	38 303	54%
SIAEP Gave et Baïse	0	19	13	0	0	-100%
SIAEP Luy et Gabas	0	19 183	4 652	1606	84	-65%
SEABB Vallée de l'Ousse	0	0	11 585	0	0	-100%
SIAEP de la Région de Lescar	0	0	0	0	1	
SMNEP Nord Est de Pau	nc	nc	1354	3 664	3 386	171%
Syndicat de la plaine de Nay	nc	nc	150	194	4 230	29%
Total des imports V2	51 088	64 246	56 130	64 658	46 004	15%

\*En 2022, l'augmentation des volumes importés depuis la Ville de Pau s'explique par une consommation forte du Centre Equestre Béarn (10 000 m³ environ) du fait de fuites en domaine privé ayant donné lieu à un dégrèvement.

Les autres imports correspondent à des tests réalisés sur les interconnections de secours ou des besoins ponctuels pour des essais hydrauliques (recherches de fuites, test incendie, ...)

Bilans des exports d'eau en m³	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Ville de Pau	10 320	10 486	16 769	56 814	95 547	239%
SIAEP Gave et Baïse	0	0	1 471	324	383	-78%
SIAEP Luy et Gabas	0	213	0	2	0	
SEABB Vallée de l'Ousse	0	538	0	0	0	
SIAEP de la Région de Lescar	0	0	9 536	15	0	-100%
SMNEP Nord Est de Pau	nc	nc	0	0	0	
Syndicat de la plaine de Nay	nc	nc	6	0	1	-100%
Total des exports V3	10 320	11 237	27 782	57 155	95 931	106%

La forte augmentation des volumes exportés vers la Ville de Pau en 2023 s'explique par le fonctionnement de l'interconnexion du Golf en Janvier et en décembre 2023 afin de secourir l'alimentation de la Ville de Pau lors de grosses réparations de fuites impactant fortement le réseau de la Ville de Pau.

RAPPORT ANNUEL 2023

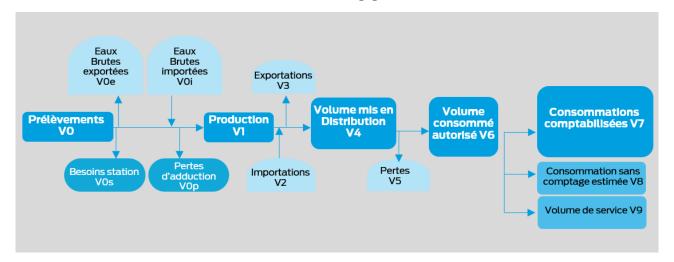
# 1.4 RENDEMENT DE RÉSEAU / ILP

#### > 1.4.1 Mode de calcul des indices

Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types de rendement sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

Le rendement primaire du réseau (rapport brut volume consommé/volume mis en distribution) est étudié plus précisément et constitue un indicateur de performance annuel du service.

Le schéma ci-dessous représente les différents volumes engagés dans les calculs de rendement :



Le **rendement de réseau** est un indicateur qui permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service d'eau potable et le volume mis en distribution sur le réseau d'eau potable. Plusieurs types de rendement sont calculés suivant l'usage de l'eau consommée.

L'indice Linéaire de Pertes est lié au calcul du rendement de réseau. Il permet d'évaluer les quantités d'eaux réellement perdues et de les ramener à

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés intègre, en plus des fuites, les volumes qui ne font pas l'objet d'une comptabilisation. Il est rapporté au linéaire de réseau.

l'échelle du réseau d'eau potable.

L'indice Linéaire de Consommation permet d'évaluer la conformité du rendement des réseaux par rapport au décret du 27/01/2012 sur les rendements.

R= (V6+V3)/(V1+V2)\*100

ILP = (V4-V6) / Longueur du réseau

ILVNC = (V4-V7) / Longueur du réseau

ILC = (V6+V3) / Longueur du réseau / 365 jours

### > 1.4.2 Evolution des indices

Le tableau suivant permet de visualiser l'évolution du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes sur les 5 dernières années. Les données présentées en2019 sont issues des rapports annuels du délégataire précédent.

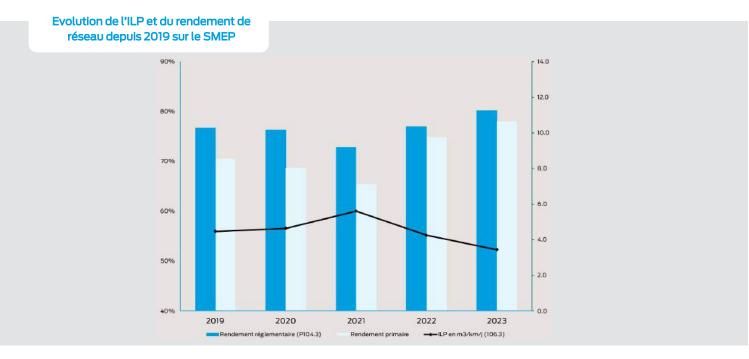
Variable	SMEP de la région de Jurançon	2019*	2020	2021	2022	2023
V0	Volume prélevé	NC	6 267 438	6 045 239	5 551 251	5 220 634
V0e	Eaux brutes exportées	NC				
VOi	Eaux brutes importées	NC				
V0s	Besoins station	NC	103 168	423 567**	37 056	39 021
V0p	Pertes d'adduction	NC				
V1	Volume produit	5 865 553	6 164 270	5 854 560	5 514 195	5 181 613
V2	Importations	50 724	64 246	56 130	64 658	46 004
V3	Exportations	10 251	11 237	27 782	57 155	95 931
V4	Volumes mis en distribution	5 906 026	6 217 279	5 882 908	5 521 698	5 131 686
V5	Pertes	1400 225	1693256	1 512 921	1285338	1038750
V6	Volumes consommés autorisés	4 505 801	4 524 023	4 369 986	4 236 360	4 092 937
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 054 801	4 063 023	4 178 121	4 132 616	4 004 522
	Volumes comptabilisés sur la période de relève	4 054 801	4 063 023	3 983 524	3 648 174	3 823 701
V8	Consommations sans comptage estimée	426 000	436 000	183 549	82 291	65 360
	Fuite Nid Béarnais	271 000	281 000	129 600	17 033***	0
	Prise d'eau sur Pl induspal	106 000	106 000	43 800	52 560	52 560
	Autres SUEZ	49 000	49 000	0	0	0
	Nbre PI/BI fin d'année	NC	NC	1194	1188	1200
	Total volume PI (8.5 m³/an/unité)	NC	NC	10 149	10 098	10 200
	Fontaines et espaces verts sans compteurs	NC	NC	0	0	0
	Nombre hydro	NC	NC	0	1300	1300
	Total volume Hydro (2 m3/rot/camion)	NC	NC	0	2 600	2600
V9	Volume de service	25 000	25 000	8 316	21 454	23 055
	Nombre analyse chlore	NC	NC	1	1	5
	Total volume analyse chlore (700 m3/an/u)	NC	NC	700	700	3 500
	Total volume pertes pour nettoyage réservoirs	NC	NC	4 296	13 301	13 301
	Purges réseau	NC	NC	2 600	2 690	2300
	Surpresseur	NC	NC	540	2160	2160
	Désinfection conduites suite travaux	NC	NC	180	2 603	1794
L	Longueur réseau (km)	827	826	829.67	828.24	826.75
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3+ V6) /(V1+V2) en %	76.3%	72.8%	74.4%	77.0%	80.13%
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 - V3) en %	68.7%	65.4%	71.0%	74.84%	78.0%
	IP 105.3 ILVNC= (V5+V9+V8)/L/365 (en m3/km/j)	6.14	7.14	5.63	4.59	3.74
	IP 106.3 ILP= V5/L/365 (en m3/km/j)	4.64	5.61	5.00	4.25	3.44
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m3/km/j)	15.0	15.0	14.5	14.2	13.9

<sup>\*</sup> En 2019, les volumes indiqués dans ce tableau sont présentés sur la période de relève.

<sup>\*\*</sup> Les causes de l'augmentation des besoins station en 2022 sont identifiées (fuite d'une vanne isolement en DN500 et pertes en eau ponctuelles des vidanges des puits P12 et P13. Des actions correctives ont été apportées.

<sup>\*\*\*</sup> Tests hydrauliques : le débit de fuite mesuré est de 18 m³/h.

Le graphique suivant permet de mieux visualiser cette évolution.



Nous utilisons un second référentiel permettant de qualifier les réseaux en fonction de leur ILP mais également de la densité d'abonnés raccordés.

La grille de qualification est la suivante :

## CLASSIFICATION DES RÉSEAUX (DENSITÉ)

RURAL	INTERMÉDIAIRE	URBAIN
D < 25	25 < D < 50	D > 50

<sup>\*</sup> D étant la densité d'abonnés par km de réseau (nbre abonnés/km)

Le réseau de Jurançon est de type intermédiaire avec une densité de  $40\,\mathrm{abonn\acute{e}s}\,\mathrm{par}\,\mathrm{km}.$ 

## **EVALUATION DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX**

	RÉSEAU RURAL	RÉSEAU INTERMÉDIAIRE	RÉSEAU URBAIN
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15

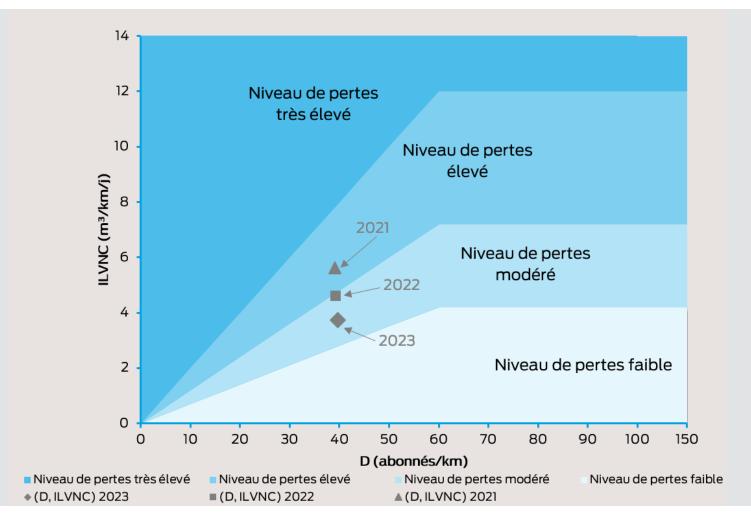
L'ILP du réseau d'adduction d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon, réseau de type intermédiaire est de 3,44 m³/j/km. La qualité du réseau est acceptable.

Le référentiel de l'Agence de l'Eau Adour Garonne présenté précédemment a permis de montrer que le rendement réglementaire présente le défaut reconnu d'être sensible aux variations des volumes annuels consommés et par conséquent d'être sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations des volumes exportés par le service contrairement aux indicateurs tels que l'ILP ou l'ILVNC.

Toutefois les valeurs prises pour ces deux indicateurs ILP ou ILVNC sont fortement affectées par la densité urbaine de la zone évaluée.

Jusqu'alors les référentiels proposés faisaient appel à des valeurs par classes d'urbanisation (rural, intermédiaire, urbain) délimitées selon le cas par des seuils de la densité d'abonnés. C'est le cas du référentiel défini par l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du SAGE Nappes Profondes.

Les travaux menés par l'INRAE et le SMEGREG s'appuyant sur les données de la base SISPEA ont permis de confirmer le lien entre ILVNC et D qui avait été mis en évidence par le cadre de l'étude de RENAUD (2009). Un nouveau référentiel actualisé d'appréciation du niveau des pertes d'un service peut ainsi être proposé. Ce référentiel se distingue des autres car il propose des valeurs de référence directement proportionnelles à la densité d'abonnés ce qui présente l'avantage d'éviter tout effet de seuil. Ce nouveau référentiel est applicable pour toutes les valeurs de D (sauf services atypiques).



L'ILVNC du réseau d'adduction d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est de 3,74 m³/j/km et la densité d'abonnés du réseau est de 40 abonnés/km. Le niveau de perte de ce réseau est modéré.

# 2 - Qualité de l'eau

# LES RÉSULTATS D'ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

### > 2.1.1 Les limites et références de qualité

L'ARS a réalisé 126 analyses au cours de l'année 2023 (12 échantillons sur l'eau produite et 114 sur l'eau distribuée) sur l'ensemble du réseau. Le rapport annuel 2023 de l'ARS est disponible en Annexe 3. De ces analyses, nous pouvons observer principalement:

- > Une bonne qualité bactériologique tout au long de l'année 2023.
- > D'un point de vue physico-chimique, la qualité est aussi jugée bonne par l'ARS sur l'année 2023.

Les analyses sur la ressource

Sans objet.

Les analyses de l'eau produite

Conformité par rapport aux limités de qualité

Nous détaillons ci-après les analyses réalisées sur la ressource au niveau de la production et du réseau de distribution.

Bilan technique du service

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	12	12
Physico-chimique	12	12

Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

**Observations** 

Sans objet.

Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	12	12
Physico-chimique	12	12

Dépassements par rapport aux références de qualité

Sans objet.

**Observations** 

Sans objet.

### Les analyses de l'eau distribuée

### Conformité par rapport aux limités de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX LIMITES DE QUALITÉ
Microbiologique	110	110
Physico-chimique	114	114

### Dépassements par rapport aux limites de qualité

Sans objet

### Conformité par rapport aux références de qualité

	NB TOTAL DE RÉSULTATS D'ANALYSES	NB DE RÉSULTATS D'ANALYSES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE QUALITÉ
Microbiologique	108	110
Physico-chimique	111	114

### Dépassements par rapport aux références de qualité

Nous observons 5 dépassements de référence de qualité en 2023.

Les analyses mettent en évidence 2 dépassement de référence de qualité bactériologique en 2023.

A l'église de St Laurent de Bilière et au bourg de Morlaas des dépassements du paramètre coliforme sont observés les 10 mai et 3 juillet 2023 malgré un taux de chlore libre de 0.16 et 0.14 mgl/L. Après des actions correctives (purges), le paramètre est de nouveau conforme.

Nous constatons également 3 dépassements de référence de qualité physico-chimique.

Le 16 janvier 2023 à PARDIES PIETAT un dépassement est observé pour le paramètre turbidité. Le point de prélèvement est rarement utilisé (église). Une action corrective de purge du réseau est immédiatement engagée.

Les 2 autres dépassements concernent le paramètre température et sont datées des 16 et 23 août 2023.

## LES ANALYSES D'AUTOCONTRÔLES

### Les analyses sur l'eau produite

Des mesures d'autocontrôle des paramètres principaux sont réalisées ponctuellement par les agents de la société AGUR sur l'usine de production mais aussi sur le réseau de distribution.

Agur réalise les analyses d'autocontrôle suivantes :

- > Conductivité
- > Turbidité
- > pH
- > Chlore

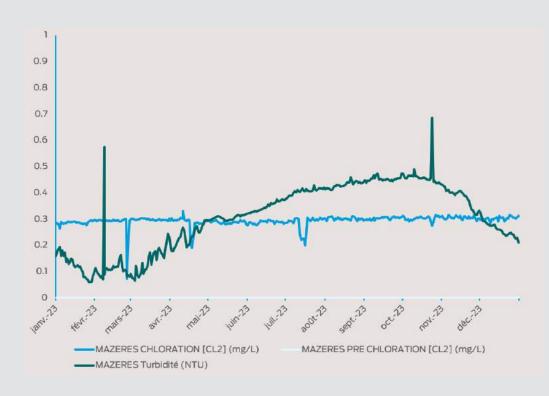
Ces analyses permettent de vérifier le bon fonctionnement de la station de production et la qualité de l'eau distribuée.

A ce jour, des analyseurs mesurent en continu la qualité de l'eau mise en distribution par l'usine de Mazères (turbidité et chlore). Les données sont enregistrée par le superviseur central. Les données temps réel sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet (intranet sécurisé).

Les enregistrements 2023 sont présentés sur le graphe cidessous :



La préchloration est utilisé tout au long l'année en secours de la chloration principale. Elle ne fonctionne qu'en mode dégradé.



### Les analyses sur la ressource

### > Suivi en continu

Un contrôle permanent de la ressource (chaque puits) est assuré 24/24 par des sondes et des analyseurs sur les paramètres suivants: niveau de la nappe, température, conductivité, turbidité.

Les données sont enregistrées par le superviseur central en temps réel et sont accessibles à la collectivité depuis la plateforme prévue à cet effet.

### > Suivi ponctuel

Dans le cadre du suivi de la ressource, des prélèvements sont effectués 5 fois par an par les techniciens de la société AGUR sur les puits P16/11/18/9/8, et sont analysés par un laboratoire indépendant.

La surveillance porte sur 312 paramètres par points de prélèvements, comprenant la Bactériologie, le Carbone Organique Total, la turbidité, les paramètres azotés, les HAP et les familles de produits phytosanitaires suivantes:

- > Azole
- > Triazine
- > Urée
- > Métalochlore et Métabolite
- > Perfluoré
- > Phtalate
- > Organoétain
- > Tolytriazole
- > Métaldéhyde
- > AMPA Glyphosate

La qualité bactériologique de la ressource s'apparente à de l'eau potable. La présence ponctuelle de turbidité et de carbone organique notamment sur le puits P9 est liée à sa signature géochimique (influence du Gave de Pau).

Il apparait une récurrence (notamment sur le puits P18) dans la présence d'Atrazine et dérivés malgré une interdiction d'utilisation de ces herbicides de Maïsiculture depuis 2003.

L'herbicide de substitution, à savoir les dérivés du métolachlore apparaissent eux aussi régulièrement.

# 3 SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'EAU (LIMITES DE QUALITÉ)

PARAMÈTRES MICROBIOLOGIQUES	2023
Taux de conformité microbiologique	100 %
Nombre de prélèvements conformes	110
Nombre de prélèvements non conformes	0
Nombre total de prélèvements	110

PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUE	2023
Taux de conformité physico-chimique	100 %
Nombre de prélèvements conformes	114
Nombre de prélèvements non conformes	0
Nombre total de prélèvements	114

# 3 - Energie /Réactifs

# ENERGIE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques facturées en kWh:

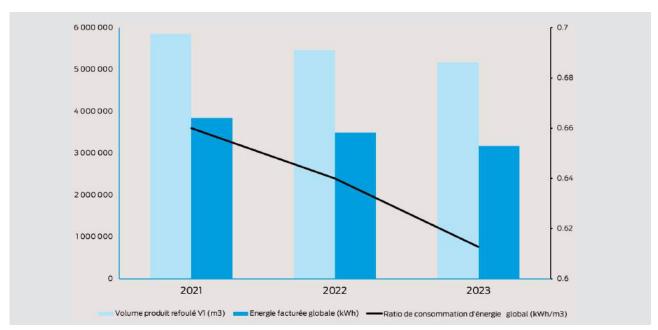
Energie relevée facturée (Ressources / Production)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
MAZERES II P6 P8 P9 P18	506 937	485 604	507 577	718 064	520 786	-38%
MAZERES III P11 P12	957 343	1064556	1005 465	463 120	682 467	32%
MAZERES IV P13 P13BIS	294 149	382 892	272 283	234 313	136 507	-72%
MEILLON P16 ET STATION D'ALERTE	10 833	5 140	151 550	227 143	324 118	30%
MEILLON P17	433 542	408 507	385 836	332 446	130 024	-156%
RONTIGNON P14	556 065	568 463	539 621	623 510	602 151	-4%
Sous total	2758869	2 915 162	2 862 332	2 598 596	2 396 053	-8%
Energie relevée facturée (Réservoirs / Surpresseurs/ Comptage)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Comptage Picou Henri IV	nc	nc	869	589	641	8%
Réservoir Bastarrousse	2 781	1043	3 959	4 060	2 434	-67%
Réservoir Mirassou	140	107	4217	135	155	13%
Réservoir Morlaàs Haute vue	599	613	715	453	421	-8%
Réservoir Nid Béarnais	263	1062	1718	253	256	1%
Réservoir Clos Touzet				207	32	-547%
Surpresseur Carrazé	789	636	4887	4 284	48	-8825%
Surpresseur Morlaàs Haute Vue	26 852	29 532	26 553	27 984	19 732	-42%
Sous total	31 424	32 993	42 918	37 965	23 719	-60%
Energie relevée facturée (Stations de reprise)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Station de reprise Alliou	3 889	622	957	432	471	8%
Station de reprise Berlanne	175 122	208 071	164 675	175 330	153 879	-14%
Station de reprise Carrérot	10 228	7808	7 945	8 752	7 750	-13%
Station de reprise Laforgue	4 988	6 610	12 322	8 817	9 171	4%
Station de reprise Lanot	15 909	16 484	18 476	16 821	17 768	5%
Station de reprise Narcastet	295 260	340 488	362 667	339 488	297 620	-14%
Station de reprise Pindats	58 771	59 591	63 222	62 549	53 331	-17%
Station de reprise Riant	279 726	302 092	299 357	229 816	199 339	-15%
Sous total	843 893	941766	929 621	842 005	739 329	-14%
Energie relevée facturée (Autre site)	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Agence Jurançon			17326	17 543	15 512	-13%
Sous total			17326	17 543	15 512	-13%
TOTAL GENERAL	3 634 186	3 889 921	3 852 197	3 496 109	3 174 613	-10%

Les Ratios de consommation énergétique sont présentés dans le tableau suivant :

Energie relevée facturée	2021	2022	2023	N/N-1
Energie facturée globale (kWh)	3 852 197	3 496 109	3 174 613	-9%
Energie facturée champ captant (kWh)	2 862 332	2 598 596	2 396 053	-8%
Volume produit refoulé V1 (m3)	5 854 560	5 468 673	5 181 613	-5%
Ratio de consommation spécifique aux champ captant (kWh/m3)	0.49	0.48	0.46	-4%
Ratio de consommation d'énergie global (kWh/m3)	0.66	0.64	0.61	-4%

La consommation électrique (kWh) pris en compte est la consommation annuelle de l'ensemble des ouvrages du service.

Puis le volume **V1** (m3) est le volume d'eau produit par l'usine de production.



L'énergie consommée par le service d'eau potable provient de sources d'énergies renouvelables (énergie hydroélectrique, solaire et éolienne).

# 3.2 RÉACTIFS

### > La consommation de réactifs

Vous trouverez ci-dessous des tableaux récapitulatif des réactifs et sous-produits de traitement (les chiffres affichés sont en kg).

L'augmentation de la consommation de chlore est dû à l'optimisation de l'asservissement de chlore.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
CHLORE GAZEUX	nc	nc	1 421	1650	1 617	-14%

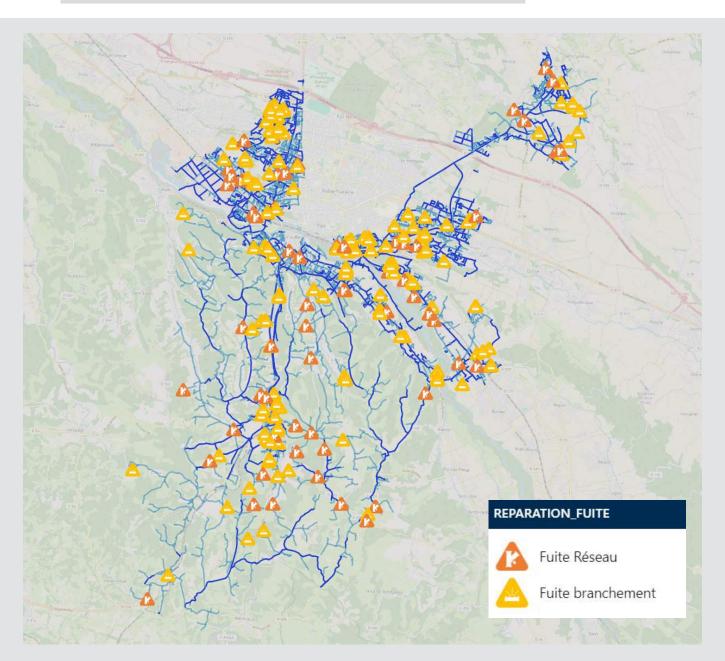
# 4 - Interventions d'exploitation

INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

### Les fuites

En 2023, nous avons réparé 248 fuites répertoriées sur la carte ci-dessous :

Fuites réparées	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Fuites réseau	80	91	79	-13%
Fuites branchement	143	162	149	-8%
Fuites équipement	31	16	20	25%
TOTAL FUITES	254	269	248	-8%



### Taux d'interruptions non programmées du service

Le calcul du taux d'interruptions non programmées du service (indicateur P151.1) se fait par le biais des casses réseau du service qui ont généré des interruptions. Nous vous présentons ci-après les modalités de calcul sur la globalité du service.

	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
P151.1	2.47	2.79	2.41	-14 %

# 4.2 NETTOYAGE RÉSERVOIRS

Le nettoyage et la désinfection annuels des réservoirs sont obligatoires.

Le tableau ci-contre présente les opérations de nettoyage réalisées en 2023.

Communes	Sites	Volume m³	Nettoyage 2021	Nettoyage 2022	Nettoyage 2023
Gan	Sabalot	50	02/11/2021	22/06/2022	15/11/2023
Jurancon	Clos Touzet	60	15/06/2021	*	10/05/2023
Assat	Laforgue Pompage	100	17/06/2021	13/04/2022	16/02/2023
Assat	Laforgue	100	25/06/2021	13/04/2022	11/05/2023
Gan	Alliou	100	01/07/2021	22/06/2022	09/06/2023
Gan	Miqueu	100	01/07/2021	25/05/2022	22/11/2023
Gelos	Taillefer	100	02/07/2021	15/04/2022	06/06/2023
Morlaas	Morlaas achat d'eau Haut Service	100	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR	A FAIRE APRES TRAVAUX SFR
Morlaas	Morlaas Berlanne reprise	100	23/06/2021	01/06/2022	03/05/2023
Gan	Bastarousse	125	17/06/2021	23/04/2022	22/03/2023
Gan	Riant	125	18/06/2021	28/04/2022	26/04/2023
Gelos	Carrérot	125	24/06/2021	15/04/2022	25/04/2023
Gan	Riant	275	17/06/2021	28/04/2022	26/04/2023
Gan	Mirassou	200	01/07/2021	26/10/2022	25/05/2023
Morlaas	Morlaas Surpresseur Nord	200	25/06/2021	29/12/2022	04/05/2023
Morlaas	Morlaas Surpresseur Sud	200	A FAIRE APRES TRAVAUX	A FAIRE APRES TRAVAUX	A FAIRE APRES TRAVAUX
Gan	Lanot	250	16/06/2021	20/10/2022	25/04/2023
Gan	Bastarousse	275	16/06/2021	23/04/2022	22/03/2023
Bosdarros	Batgusère D	300	17/06/2021	14/04/2022	25/05/2023
Bosdarros	Batgusère G	300	16/06/2021	14/04/2022	24/05/2023
Bosdarros	Pindats	300	24/06/2021	26/10/2022	23/03/2023
Gan	Lebe	300	30/06/2021	27/10/2022	10/05/2023
Morlaas	Morlaas Bas Service D	300	02/11/2021	01/06/2022	04/05/2023
Morlaas	Morlaas Bas Service G	300	02/12/2021	02/06/2022	04/05/2023
Narcastet	Narcastet	300	18/06/2021	22/11/2022	08/02/2023
Mazères Lezons	Aguillon D	400	30/06/2021	22/06/2022	07/06/2023
Mazères Lezons	Aguillon G	400	01/07/2021	22/06/2022	31/05/2023
Jurancon	Le Loulié D	1500	30/11/2021	21/06/2022	08/06/2023
Jurancon	Le Loulié G	1500	02/12/2021	21/06/2022	31/05/2023
Jurancon	Nid Béarnais 1	1500	15/06/2021	Hors service	06/06/2023
Jurancon	Nid Béarnais 2	1500	16/06/2021	Hors service	06/06/2023
Mazères Lezons	Mazères 3000 A	3000	03/12/2021	20/06/2022	08/06/2023
Mazères Lezons	Mazères 3000 B	3000	02/11/2021	22/06/2022	08/06/2023

<sup>\*</sup> HORS SERVICE la majeure partie de l'année 2022. En service pour 2023.

# 4.3 RECHERCHES DE FUITES

L'activité recherche de fuite fait l'objet d'une réunion mensuelle interne.

Elle est également présenté lors de réunion trimestrielle ou semestrielle selon le besoin où sont présents la collectivité et le délégataire.

Le dernier bilan présenté à la collectivité est disponible en Annexe 5.

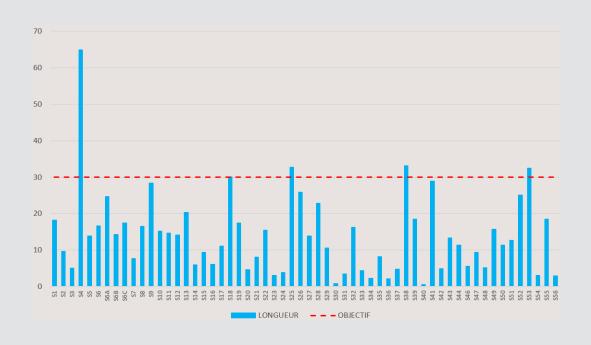
Y sont abordés les points suivants :

- Volumes mis en distribution et Gros consommateurs
- Evolution des débit de nuit par zone de sectorisation
- Actions de recherche de fuites passées et futures
- Bilan sur la réparation de fuite et autres interventions réseau
- Entretien du réseau (renouvellement branchement, vannes, appareils de régulation...)
- Propositions d'amélioration

# 5 - Analyse de la sectorisation

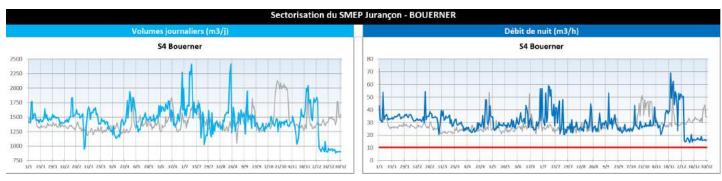
La majorité des 58 secteurs sont correctement dimensionnés. Globalement, la valeur seuil de 30 km de

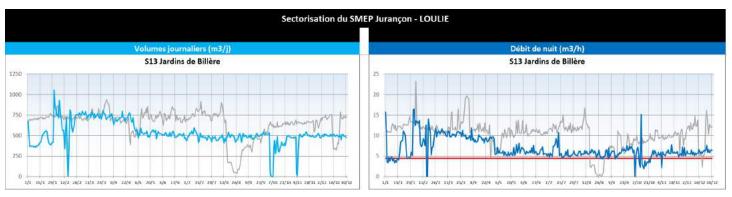
canalisations par secteur est respectée à l'exception des secteurs suivants : S4, S25, S38 et S53.



La sectorisation permet une meilleure appréhension du débit de fuite. Les résultats des calculs des volumes journaliers mis en distribution et des débits de nuit sont présentés à la collectivité lors des réunions mensuelles.

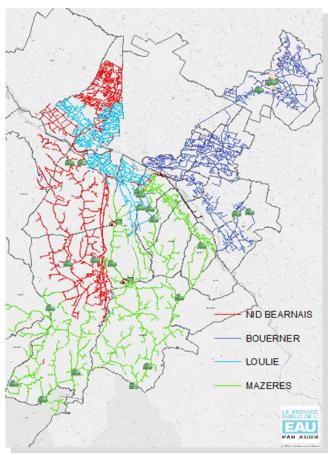
Les courbes ci-dessous présentent les résultats des secteurs S4 Bouerner et S13 Jardin de Billère.





Les équipes d'AGUR réalisent une analyse mensuelle des débit de nuit par compteur et par secteur pour cibler les secteurs prioritaires pour les recherches de fuites à venir. Les figures ci-dessous présentent les résultats à décembre 2023 pour le service de Nid Béarnais (en rouge sur la carte).

En décembre 2023, les secteurs prioritaires pour la recherche de fuites sont : S28 Soubacq/Bagnell et S49 GAN BOURG ; et le secteur prioritaire pour les travaux de réparation est S41 Bastarrousse Loubangui.



TOTAL SMEP DE LA REGION DE JURANCON		1 fuite réparée	Linčairo (km)	Pression Moyenna EPANET (bars)	Qn (m3/h) TOPKAPI VALEUR INSTANT T	Qn (m3/h) TENDANCE MOYENNE RAPPORT COMMUN	Qn Décembr e (m3/h)	Ofultes objectif (m3/h)	DELTA Q NUIT - Q FUITES OBJECTIF (m3/h)*	ILVNC (m3/km/j)	Pression moyenne secteur (bar)	Consommation énergétique des fuites (kWH)	NOTE GLOBALE /20	
				825		235	297	235	136	98	5.5	0.0	12569.3	8.9
			m3/j			5 630	5 630 7 135	7 135 5 630	3 266	*estima	tion avec	conso dan	s Qnuit	
Sect	eur	Nom	Equation	Linéaire (km)	Pression Movemme EPANET (bars)	Qn (m3/h) TOPKAPI VALEUR INSTANT T	Qn (m3/h) TENDANCE MOYENNE RAPPORT COMMUN	Qn Décembr e (m3/h)	Ofurtes objectif (m3/h)	DELTA Q NUIT - Q FUITES OBJECTIF (m3/h)*	ILVNC (m3/km/j)	Pression moyenne secteur (bar)	Consommation énergétique des fuites (kWH)	NOTE GLOBALE/20
4	7	NID BEARNAIS	- N00 - N10 - N11 - N70 - N12A + N12D	7.8	8.0	0	INCONNU	0	1.3	0.00	0.0	8,0	0.0	16
	6	SIAMELAP	= N70 - N71 - N74 - N73	15.8	3.8	5.7	24	5.7	2.8	2.93	9.1	3.8	2.3	5
	12	INDUSPAL	= N72 - GC04	14.0	4.3	12.81	19	12.81	2.3	10.50	22.0	4.3	5.3	-1
	6-A	BARRAQUE / TONKIN	= N74 - N72 - I01A + I01R	24.6	4.0	6.85	9	6.85	4.1	2.79	6.7	4.0	2.8	6
	6-8	PERLIC	≈N72	14.2	3.0	2.81	- 6	2.81	2.3	0.47	4.7	3.0	1.2	11
NID	6-C	PARIS / MADRID	= N/73	17.9	4.2	4.78	3	4.78	3.0	1.83	5.4	4.2	2.0	8
BEARNAIS	28	SOUBACO/ BAGNELL	= N10 + N11 - GC03 - N30 - N20	22.9	7.5	14.48	20	14.48	3.8	10.70	15,2	7,5	5.9	. 0
	49	GAN BOURG	= N20	35.6	6.4	4.41	5	4.41	2.6	1.83	6.8	6.4	1.8	7
	24	RIANT	= N31 - N40 - N50 - N60A + N60D	3.8	5.1	1.5	INCONNU	1.5	0.6	0.86	9.4	6.1	2.0	- 6
	38	MONTPLAISIR	= N40	34.1	5.2	6	4	6	5.6	0.37	4.2	5.2	7.9	ő
	23	BASTAROUSSE SURPRESSE	= N61	3,2	10.9	0.16	0.2	0.16	0,5	0.00	1.2	10.9	0.3	13
	52	CHAPELLE DE ROUSSE	= N62	25.7	6.3	2.38	3	2.38	4.2	0.00	2,2	6.3	3.1	9
	41	BASTAROUS LOUBANGUI	= N50	29.7	6.3	7.5	10	7.5	4.9	2.60	6.1	6.3	9.8	-3

PRIORITE RECHERCHE DE FUITES

Le calcul des indicateurs de sectorisation est réalisé à partir des données issues des compteurs de sectorisation télégérés. Certains sites ne sont pas équipés d'appareil de mesure comme les réservoirs du Loulié. Le niveau du réservoir nous permet alors d'estimer les débits transitant. Cette estimation reste peu satisfaisante notamment pour estimer le débit de nuit.

Pour améliorer notre analyse de la performance du réseau, nous avons intégré de nouveaux indicateurs fin 2021 (pression moyenne par secteur, consommation énergétique des fuites).

# 6 - Renouvellement contractuel

En 2023, dans le cadre des opérations liées au renouvellement des équipements sur le service, nous avons procédé aux travaux suivants:

Site	Installation	Type équipement	Equipement
	Rend	ouvellement programmé	5
	Forage P9	Mesure de débit	Débitmètre Siemens MAG 5000 DN 100
	Forage P11	Mesure de débit	Débitmètre Siemens MAG 5000 DN 100
	Forage P14	Mesure de pluviométrie	Pluviomètre
Champ captant	Forage P17	Mesure de niveau nappe	Sonde piézométrique Paratronic
	Forage P18	Mesure de débit	Débitmètre Siemens MAG 5000 DN 100
	Station d'alerte	Mesure de niveau	Mesure niveau Gave
	Station d aterte	Télégestion	Sofrel S4W
	Réservoir Alliou	Vanne	3 vannes DN80 (Alimentation, distribution et vidange)
		Chaudronnerie	By-pass
		Télégestion	Sofrel S500
	Réservoir le Loulié	Electrique	Cable privé, Installation solaire auto- nome et coffret électrique
Réservoirs	Réservoir Mirassous	Mesure de débit	Débitmètre alim-distri Siemens MAG 5500 DN80
		Electrique	Coffret électrique
	Réservoir Morlàas Haute Vue	Mesure de niveau	Sonde Paratronic 0-6m
	Réservoir Bastarrous	Chaudronnerie	Vessie du ballon antibélier Charlatte 100L 10-15b du surpresseur
	Station de reprise Carre- rot	Electrique	Transformateur - 25 KVA
Reprises	Station de reprise Nar-	Mesure de débit	2 débitmètres SIEMENS MAG6000 DN125
	castet	Hydraulique	Robinet à flotteur DN125
	Station de reprise Riant	Mesure de débit	Débitmètre SIEMENS MAG5100
	Rer	nouvellement hors plan	
Champ captant	Mazeres I	Huisserie	Portail double vantaux
	Réservoir Alliou	Mesure de niveau	1 Sonde Paratronic 0-6 m et 1 Poire de niveau
_		Télégestion	Sofrel DL4W
Réservoirs	Réservoir Clos Touzet	Electrique	Coffret électrique
	Reservoir Clos Fouzet	Télégestion	Sofrel DL4W
	Réservoir Lafforgue	Mesure de niveau	Sonde piézométrique
	Station de reprise Carre- rot	Chaudronnerie	Vessie du ballon antibélier Massal 300 L 16-22.8b
Reprises	Station de reprise Lafforgue	Mesure de niveau	Sonde Paratronic 0-6m, câble, carte Al
Kehlises	Station de reprise Lanot	Chaudronnerie	Vessie du ballon antibélier Charlatte 100L 10-15b
	Station de reprise Laffot	Mesure de débit	2 débitmètres DN80 Endress Hauser Pro- mag W

Site	Installation	Type équipement	Equipement
	Renou	vellement hors plan sui	te
	Station de reprise Nar- castet	Hydraulique	Stabilisateur amont -DN100
		Chaudronnerie	Vessie du ballon antibélier Massal 300 L 10-14b
	Station de reprise Pin- dats	Mesure de débit	Débitmètre sortie - SIEMENS MAG 5100 DN60
Reprises suite		Electrique	Armoire générale BT
		Télégestion	Sofrel S4W
		Chaudronnerie	Vessie du ballon antibélier Charlatte 100L 25-37.5 b
	Station de reprise Riant	Electrique	Inverseur de source
		Télégestion	Sofrel S4W
Compteurs de sectorisation	Sectorisation - Comp- tage Malaganne Bourg	Télégestion	Sofrel LS 42
	Re	enouvellement réseau	
	Branchement	Conduite	49
	Vanne	Equipement réseau	18
Réseau	Ventouse	Equipement réseau	1
	Stabilisateur de pression	Equipement réseau	7

# 7 - Travaux divers

# 7.1 PAR LE DÉLEGATAIRE

### > Sous sectorisation

Pose de 4 compteurs de sectorisation sur les secteurs Nid Béarnais (3) et Bouerner (1).



Compteur de sectorisation

## > MISE EN PLACE DE TÉLÉGESTION

> Aliou

Sécurisation alimentation des côteaux de Guindalos. Renouvellement de la télégestion et ajout du suivi de niveau du réservoir. Création by-pass cuve en DN50

>Clos touzet

Réhabilitation du branchement électrique et création de la télégestion. Ajout du suivi de niveau du réservoir.



Branchement électrique

>Loulié

Panne sur la liaison filaire avec Mazères I (vanne de remplissage du réservoir Loulié) entrainant la mise en service d'une télégestion.

Mise en place d'un kit solaire d'autoconsommation pour l'autonomie énergétique du site Sécurisation de la liaison intersite par liaison 4G. Réparation de la liaison filaire

#### >Sécurisation des intersites

Reprise du câblage des liaisons filaires reliant les réservoirs d'Aguillon, Loulié et Mazères 6000 à Mazères II via la vanne Henri IV.

### > Analyseur de chlore

Mise en service de 4 analyseurs de chlore et de pH sur les bouts de service Mazères, Nid Béarnais et Bouerner (2), pour le suivi en continu de la qualité de l'eau distribuée.



Chloromètre

### > Tube plongeur

Montage de tubes plongeurs sur les arrivées dans les cuves des sites de Narcastet, Batguzère, Aliou et Mirassou. Cette opération s'est inscrite dans le cadre d'une campagne visant à rééquilibrer l'eau et la rendre légèrement incrustante tout au long de son trajet.

### > STABILISATEUR PILOTÉ (ORGANE DE COUPURE)

Mise en place d'un stabilisateur de pression à maintien amont commandé, au réservoir de Narcastet pour :

- -permettre le marnage du niveau de la cuve
- -le maintien de pression sur le secteur Picou lors du remplissage de Narcastet

### > Mise en place d'inverseur de source

Dans le Cadre du PGSSE, AGUR déploie l'installation d'inverseurs de sources sur les sites sensible. Ces équipements facilitent la connexion des groupes électrogènes. L'objectif est l'optimisation du fonctionnement en mode dégradé des installations en cas de panne électrique du réseau. Le premier site équipé par AGUR est la station de reprise de Riant.





Tube plongeur (gauche) et inverseur de source (droite)

Conformément aux données récupérées dans les rapports délégataires et RPQS précédents, nous sommes en mesure d'établir les taux moyens de renouvellement de canalisations sur les 5 dernières années :

Linéaire renouvelé en ml	2019	2020	2021	2022	2023
ARESSY (64041)			83	0	42
BILLERE (64129)			830	3377	97
BIZANOS (64132)			1004	577	0
BOSDARROS (64139)			0	491	475
GAN (64230)			0	154	157
GELOS (64237)			0	0	1045
IDRON (64269)			342	0	0
JURANCON (64284)			5396	1 078	2913
LONS (64348)			838	191	362
MAZERES LEZONS (64373)			0	0	113
MEILLON (64376)			0	0	327
MORLAAS (64405)			110	163	15
UZOS (64550)				314	0
TOTAL	8338	6251	8 604	6 345	5 547
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	1.25%	1.08%	1.09%	0.88%	0.85%

<sup>\*</sup> les taux de renouvellement sont calculés avec le patrimoine connu à ce jour. Les plans de récolements non remis n'étant pas intégrés, ce taux peut être sous estimé.



# 8 - Détail des travaux sur le réseau

# 8.1 OUVRAGES MIS EN SERVICE

Le tableau ci-dessous présente les canalisations mises en service en 2023 dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :

Commune	Adresse	Linéaire (m)
ARESSY (64041)	IMPASSE DU PIC DU MIDI	42
BILLERE (64129)	ALLEE MONTESQUIEU	97
BOSDARROS (64139)		475
GAN (64230)	CHEMIN DE BARTHE DE BASSOUES VC 11	157
GELOS (64237)		1045
	Allée des Mésanges	268
II IDANICON (5/39/)	Avenue des Frères Barthélémy et de l'Amiral Landrin	2127
JURANCON (64284)	Impasse du Pont d'Oly	368
	Rue des Travailleurs	149
LONG (6/2/0)	RUE DU SOUVENIR	325
LONS (64348)	CHEMIN DU PN 245	36
MAZERES LEZONS (64373)	Transit du Nid Béarnais	113
MEILLON (64376)	ROUTE DE PAU RD 937	327
MORLAAS (64405)	CHEMIN DE GENDRE A DABAN	15
	TOTA	L 5547

Le tableau ci-dessous présente les canalisations mises en service en 2023 dans le cadre de travaux d'extension :

Commune	Adresse	Li	inéaire (m)
BILLERE (64129)	7 Impasse Jules Ferry 64140 Billère		56
DIZANOS (6/132)	AVENUE DES CIMES		61
BIZANOS (64132)	chemin de bernadou 64320 Bizanos		15
IDRON (64269)	Impasse des Chardonnerets 64320 Idron		69
MORLAAS (64405)	CHEMIN DE GENDRE A DABAN		9
RONTIGNON (64467)	218 Chemin Lasbouries 64110 Rontignon		80
		TOTAL	290

# 8.2 LINÉAIRES ABANDONNÉS

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de canalisations mises hors service en 2023.

Commune	Adresse	Linéaire (m)
ARESSY (64041)	IMPASSE DU PIC DU MIDI	43
BIZANOS (64132)	AVENUE DES CIMES	73
BOSDARROS (64139)	Chemin Vignau	489
GAN (64230)	CHEMIN DE BARTHE DE BASSOUES VC 11	443
GELOS (64237)	CHEMIN DE CARRERE VC N49	738
	Allée des Mésanges	305
II IDANCON (6 (20 ()	Avenue des Frères Barthélémy et de l'Amiral Landrin	2198
JURANCON (64284)	Impasse du Pont d'Oly	344
	Rue des Travailleurs	131
1.01/5 (5 (2 (2)	Rue du Souvenir	293
LONS (64348)	Rue du PN 245	55
MAZERES LEZONS (64373)	Transit du Nid Béarnais	186
	TOTA	L 5297



# GESTION ABONNÉS

- 1. Les branchements
- 2. Les abonnements
- 3. Les volumes facturés
- 4. Paiement des factures
- 5. Réclamations abonnés

# 1 - Les branchements

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des branchements sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon:

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	32 631	33 051	34 080	34 358	34 679	0.9%
Nombre total de branchement en service	30 938	31 380	32 417	32 585	32 839	0.8%
Nombre de branchements non en service	1693	1 671	1 663	1773	1840	3.6%

# 2 - Les abonnements

## **ETAT DES LIEUX GLOBAL**

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des abonnés sur les communes adhérentes au SMEP de la région de Jurançon :

DONNÉES SUR LES ABONNÉS	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Nombre total d'usa- gers	32 651	33 051	32 417	32 585	32 839	0.8%
Nombre d'usagers domestiques	32 585	32 987	32 035	31 073	31 326	0.8%
Nombre d'usagers communaux	nc	nc	359	439	447	1.8%
Nombre d'usagers industriels				1034	1026	-0.8%
Nombre d'usagers agricoles				14	14	0.0%
Nombre de gros consommateurs			23	23	23	0.0%
Autres abonnements	66	64	0	2	3	33.3%

# ETAT DES LIEUX DES ABONNES ACTIFS PAR COMMUNE

	2022	2023
ARESSY	442	452
ASSAT	784	791
BILLERE	5 776	5 782
BIZANOS	2 478	2 503
BOSDARROS	476	479
BUZY	32	33
GAN	2 756	2 759
GELOS	1833	1867
IDRON	2 387	2 438
JURANCON	3 628	3 639
LAROIN	87	86
LASSEUBE	55	55
LASSEUBETAT	33	34
LESCAR	51	52
LONS	6 420	6 454
MAZERES LEZONS	907	915
MEILLON	456	461
MORLAAS	2 390	2 420
NARCASTET	374	366
PARDIES PIETAT	28	28
RONTIGNON	368	374
SAINT FAUST	6	6
SERRES MORLAAS	412	427
UZOS	406	418
TOTAL	32 534	32 839

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'état et d'organismes publics.

Les volumes consommés sont relevés aux mois de Octobre/Novembre et Mai/Juin.

Il est facturé sur la période de relève :

- > Janvier 2023: Facturation de l'abonnement du premier semestre 2023. Facturation des consommations du second semestre de l'année n-1.
- > Juillet 2023: Facturation de l'abonnement du second semestre 2023. Facturation des consommations estimées du 1 er semestre écoulé.

### **ETAT GLOBAL**

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³)	3 974 852	4 244 111	3 983 524	4 152 497	3 823 701	-8%
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m³)	3 729 106	4 028 466	3 733 620	3 121 362	2 772 142	-11%
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m³)	161 692	140 616	116 470	163 591	138 623	-15%
Dont volume facturé auprès des usagers industriels (m³)				316 109	247 209	-22%
Dont volume facturé auprès des usagers agricoles (m³)				10 055	7642	-24%
Dont volume facturé auprès des usagers gros consommateurs sur 365j (m³)				504 323	658 085	30%
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m³)	84 054	75 029	133 434	37 057	147 908	299%

Avant 2022, les usagers domestiques comprennent les gros consommateurs. A compter de 2022, les gros consommateurs comprennent uniquement les deux plus importants: « Fromagerie des Chaumes » et « FAREVA »

La valeur présentée à partir de 2023 ne correspond pas à 365 jours de relève. Ramenés à 365 jours, les volumes consommés de 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à 4 132 616 m³ et 4 004 522 m³.

Le tableau ci-dessous présente la liste des abonnés avec une consommation **supérieure à 6 000 m³/an**. Cette liste ne tiens pas compte des compteurs généraux avec Les volumes présentés ci-dessus correspondent à des volumes entre deux périodes de relève réellement effectuées à savoir 341 jours pour les abonnés du SMEP de la région de Jurancon. Pour le calcul du rendement de réseau, ces volumes sont ramenés à 365 jours.

compteur divisionnaire ou individualisation et des compteurs de vente d'eau. Attention le nombre de jours facturés peut différer entre 2022 et 2023.

LIEU DESSERVI	2021	2022	2023
155 AVENUE RAUSKI 64110 JURANCON	467 880	445 354	488 035
11 AVENUE DU BEARN 64320 IDRON	26 624	30 121	50 849
50 CHEMIN DE MAZEROLLES 64320 IDRON	23 237	28 848	22 684
12 LOT IND HT DOSSAU AVENUE NORMANDIE NIEMEN 64140 LONS		7 2 9 6	15 573
CHEMIN DE BERDOULOU 64290 GAN	14 547	7 329	13 595
RUE DES SOURCES 64320 ARESSY			12 944
MAISON DE RETRAITE 3 RUE CAPLANNE 64140 BILLERE			7 347

# DETAIL DES VOLUMES FACTURES PAR COMMUNES

	2021	2022	2023
ARESSY	49 857	73 640	59 689
ASSAT	80 425	84 450	74 639
BILLERE	568 329	621 208	593 440
BIZANOS	249 277	247 007	213 044
BOSDARROS	53 375	81 469	56 391
BUZY	3 355	4 630	3 327
GAN	315 982	309 894	287 128
GELOS	177 124	173 483	141 035
IDRON	310 323	372 059	325 766
JURANCON	816 771	1194164	839 829
LAROIN	9 077	11 008	6 765
LASSEUBE	4 463	5 698	3 373
LASSEUBETAT	3 625	3 597	2 992
LESCAR	41 854	60 535	30 429
LONS	691 314	749 205	668 482
MAZERES LEZONS	90 939	89 016	76 374
MEILLON	40 559	47 615	42 465
MORLAAS	280 774	271 327	237 476
NARCASTET	43 158	40 615	36 925
PARDIES PIETAT	2 192	2 824	1778
RONTIGNON	49 491	46 458	39 361
SAINT FAUST	2 365	2 3 6 6 1 3	
SERRES MORLAAS	59 360	59 360 41 919	
UZOS	39 535	51 113	43 267
TOTAL	3 983 524	4 152 497	3 823 701

Nous analysons continuellement les paiements des abonnés de façon à réduire le taux d'impayés. Une proposition de mensualisation des factures est proposée aux abonnés qui le souhaitent de façon à échelonner leurs paiements.

Des échéanciers de paiement taillés à la mesure des ressources des abonnés en difficulté financière sont également accordés.

Gestion abonnés

Les statistiques de l'année 2023 sont les suivantes :

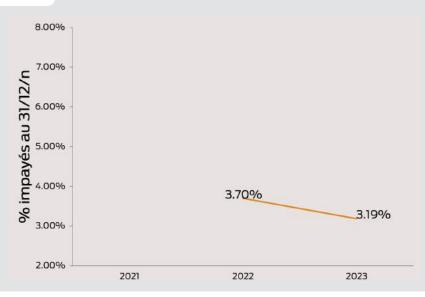
	2021	2022	2023
Nombre d'abonnés bénéficiant d'un paiement fractionné	7752	16 842	19 336
Nombre d'échéanciers de paiement accordés	1544	1822	3 744
Nombre de relances simple (niveau 1) envoyées par courrier pour non paiement des factures	5 370	5 126	8 445
Nombre de relances avec mise en demeure (niveau 2) envoyées par courrier pour non paiement des factures	2 207	2 997	5 665

Nous observons que 60 % des abonnés sont en paiement fractionné et que 26 % des abonnés ont été relancés pour non-paiement de leur facture. Parmi ces 26 % d'abonnés, 67 % des abonnés ne paient pas après la première relance.

Les données sur les impayés sont indisponibles pour les années précédentes donc nous ne pouvons présenter des valeurs de taux d'impayés cette année.

	2021	2022	2023	EVOLUTION N/N-1 EN %
Taux d'impayés (%)	NC	3.70%	3.19 %	- 14%

## Evolution du taux d'impayés depuis 2021



# 5 - Réclamations abonnés

Le tableau ci-dessous classifie l'ensemble des réclamations émises par les abonnés du service d'eau potable:

ETAT DES RÉCLAMATIONS	2021	2022	2023
Qualité sanitaire	0	0	0
Qualité organoleptique	43	45	1
Problème de desserte de l'eau	52	47	49
Facturation/ relations clientèles	266	274	25
Travaux sur réseau	546	519	1
Total	907	885	76

Entre 2022 et 2023, la méthode de calcul du taux de réclamation est fiabilisée via le logiciel de facturation : avant 2023, les réclamations écrites et orales ne sont pas dissociées.

A compter de 2023, les réclamations écrites seulement sont comptabilisées comme le recommande la méthode de calcul SISPEA.



# ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

- 1. Tarification du service
- 2. Compte rendu financier
- 3. Compte d'exploitation
- 4. Suivi des dépenses de renouvellement

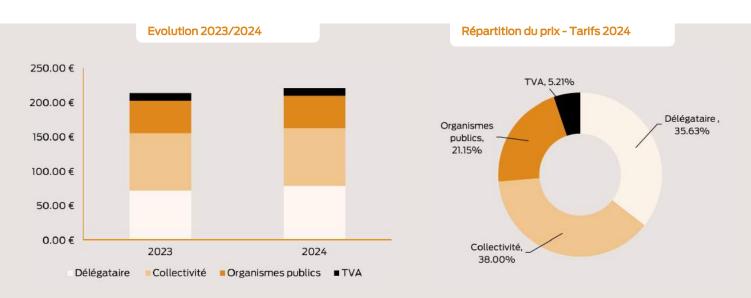
# 1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes à l'arrêté du 10 juillet 1996.

#### FACTURE DE 120 M<sup>3</sup> POUR UN ABONNEMENT PRINCIPAL - TARIF EAU POTABLE

	Quantité	Prix unitaire 01/01/2023	Prix unitaire 01/01/2024	Montant HT 01/01/2023	Montant HT 01/01/2024	Evolution 2023/2024
Part du délégataire						
Abt Annuel	1	25.86 €	28.50 €	25.86 €	28.50 €	10.21%
Consommation	60	0.27€	0.30 €	16.39 €	18.06 €	10.19%
Consommation	60	0.49€	0.54 €	29.21 €	32.20 €	10.24%
Part de la collectivité						
Abt Annuel	1	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00%
Consommation	120	0.69€	0.70 €	82.80 €	84.00€	1.45%
Organismes publics						
Redevance Pollution Domestique	120	0.33€	0.33€	39.60€	39.60€	0.00%
Préservation des ressources en eau	120	0.07€	0.06€	7.94€	7.16 €	-9.82%
TOTAL						
Total HT				201.80 €	209.52€	3.83%
TVA à 5,5%				11.10 €	11.52 €	3.78%
Total TTC pour 120m3				212.90 €	221.04 €	3.82%
Solt (€ TTC par m³)				1,77 €/m³	1,84 €/m³	

RÉPARTITION DU PRIX DE L'EAU POUR 120M³ PART DÉLÉGATAIRE ET PART COLLECTIVITÉ (TARIF 2024)						
	Abt	Conso	Total			
Part du délégataire	28.50 €	50.26 €	78.76 €			
Part de la collectivité	0.00€	84.00€	84.00€			
Total HT du Prix du Service	28.50 €	134.26 €	162.76 €			
% de la part fixe			17.51%			



RAPPORT ANNUEL 2023

Nous vous adressons dans un décompte financier séparé > Les périodes de facturation ainsi que les redevances les données relatives au cycle de facturation 2023.

- facturées sur ces périodes
- > Les quantités et volumes facturés pour chaque redevance

Ce document récapitule pour la part collectivité :

- > Les périodes de facturation ainsi que les redevances facturées sur ces périodes
- > Le montant des impayés liées au cycle concerné
- redevance (abonnements, consommations) par catégorie justificatives. nécessaire (Diamètre compteur, tranches consommation, tarifs spéciaux...)

> Les quantités et volumes facturés pour chaque Ce décompte pourra être accompagné d'annexes

> Le montant des impayés et des créances irrécouvrables liées au cycle concerné

Toutefois nous conservons ci-après les éléments suivants :

> Récapitulatif des étapes de facturation de l'exercice

- > Les reversements réalisés : acomptes et reversement > Nombre détaillé des annulations (dégrèvements, contractuels effectués sur le cycle concerné
- créances irrécouvrables)
  - > Montant facturé sur le cycle pour les redevances Agence de l'eau

Ce document récapitule pour la part délégataire :

## PART COLLECTIVITÉ ET REVERSEMENTS CORRESPONDANT A L'ANNÉE 2023

Les données relatives à la part Collectivité et aux reversements sont présentées dans le décompte financier séparé.

#### > 2.1.2 Récapitulatif des étapes de facturation de l'exercice

- > Avril-Juillet 2023 Relève des compteurs
- > Juillet 2023 Facturation de l'abonnement du 1er semestre 2023

Facturation des consommations estimées du 1er semestre 2023

- > Octobre / Déc 2023 Relève des compteurs
- >Janvier/Février 2024 Facturation de l'abonnement du 2ème semestre 2023

Facturation des consommations du 2ème semestre 2023

#### **FACTURATION AUX ABONNÉS** 2.

#### > 2.2.1 Liste détaillée des annulations

#### Liste des créances à analyser comme « irrécouvrables »

Nous vous proposons d'analyser « irrécouvrables », parmi les factures émises depuis 2021, de 462,24 € HT 620 factures dont la part "eau potable" collectivité s'élève à 3 760,89 € HT et la part "eau potable" AGUR s'élève à 3 420,70 € HT.

#### Au titre de 2021:

- Abonnement part AGUR: 112 contrats pour un montant de 1154,49 € HT
- Consommation part AGUR : 181 contrats pour un montant de 1305,36 € HT
- Consommation part Collectivité : 99 contrats pour un montant de 2771,12 € HT

#### Au titre de 2022:

- comme Abonnement part AGUR: 44 contrats pour un montant
  - Consommation part AGUR: 91 contrats pour un montant de 299,31 € HT
  - Consommation part Collectivité : 54 contrats pour un montant de 792,39 € HT

#### Au titre de 2023 :

- Abonnement part AGUR : 11 contrats pour un montant de 129.39 € HT
- Consommation part AGUR: 12 contrats pour un montant de 69,91 € HT
- Consommation part Collectivité : 16 contrats pour un montant de 197,38 € HT

#### > 2.2.2 Liste des dégrèvements accordés au cours de l'exercice

	2021	2022	2023
Nombre de dossiers traités	201	68	376
Volumes concernés (m³)	133 434	37 057	127 517
Montant dégrévé € TTC	446 340,96 €	161 877,80 €	176 339,38 €
Montant part collectivité € HT	88 747,31 €	25 015,55 €	25 015,55 €
Montant part AGUR € HT	58749,37€	16 700,79 €	87 747,19 €

Les dégrèvements accordés au cours de l'exercice 2023 est présenté ci-dessous. pour la part "eau potable" portent sur 127 517 m3. Ils concernent 376 abonnés pour un montant total de 146 949,48 € HT. Le détail par exercice comptable de rattachement

La liste détaillée est disponible sur demande écrite au siège administratif de la société AGUR.

AU TITRE DE 2021	NOMBRE FACTURES	Conso (M3)	MONTANT HT
Part Délégataire	30	11.270	-4 925.91 €
Part Collectivité	29	-11 340	-7 597.80 €
AU TITRE DE 2022	NOMBRE FACTURES	Conso (m3)	MONTANT HT
Part Délégataire	226	70.670	-37 014.37 €
Part Collectivité	226	-79 670	-54 721.62 €
AU TITRE DE 2023	NOMBRE FACTURES	Conso (m3)	MONTANT HT
Part Délégataire	121	26 507	-17 262.01 €
Part Collectivité	121	-36 507	-25 427.77 €

#### > 2.2.2 Détail des recettes accessoires

En € HT	2022	2023
Frais d'accès au service	48 041 €	93 372 €
Frais d'accès au service avec déplacement	10 220 €	11 413 €
Frais de mise en demeure	52 245 €	180 031 €
Frais de relance simple	22 986 €	60 388 €
Ouverture/Fermeture du compteur	17 899 €	33 370 €
Autres (Prime CEE,)	27807€	0€
TOTAL RECETTES ACCESOIRES	179 200,€	378 575 €

# **AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

### > 2.3.1 Sommes facturées pour le compte de tiers

#### Territoire du SMEP de la région de Jurancon —Eau Potable

NATURE DE LA TAXE	M <sup>3</sup>	MONTANT FACTURÉ (EN € HT)
Redevance pollution domestique	4 758 270	1 570 229.10 €
Préservation des ressources en eau	5 413 711	327 848.23 €
Total	10 171 981	1898077.33€

#### > 2.3.2 Sommes facturées au titre des travaux et prestations exécutées en application du contrat

Branchements	104	195 063 €
Divers	9	11 783 €
Fourniture et pose de compteur	77	27 286 €
	TOTAL 2023	234 132 €

#### > 2.3.3 Suivi du fonds 1% coopération décentralisée

	Correctif 2021 suite Avenant 2022		2023	
	(en € HT)	(en € HT)	(en € HT)	
Recettes facturées auprès des usagers au titre de l'exercice (€)	2 311 595, 00	2 444 144, 28	2 438 662, 28	
Impayés estimés sur facturation (2,5%)	57 789, 88	61 1 03, 61	60 966, 56	
Sommes dédiés au fonds coopération(0,7%)	15 776, 64	16 681, 28	16 643, 87	
Versements effectués par AGUR sur l'exercice*	11 000, 00	18 000, 00	19 000, 00	
Sol de fonds au 31/12/N	4 776, 64	3 457, 92	1 101,79	
2022 2022 2023 2023	23/01/2023 09/10/2023	15 000,00 € 14 000,00 €	Eau Vive Pyrénées Eau Vive Pyrénées Trésorerie de Lesca Eau Vive Pyrénées	

#### SYNDICAT DE JURANCON

SERVICE DE L'EAU POTABLE COMPTE D'EXPLOITATION ANNEE 2023

	CEP	2022	2023	ECARTS
Frais de Personnel	1 247 273	1 485 339	1 502 163	16 824
Charges de Personnel	1 098 129	1 328 795	1 307 888	ACCESS OF THE SECTION
Par c véhi cul es	149 144	156 544	194 275	
Consommabl es	334 777	302 011	307 011	5 000
Achats d'eau	15 288	16 345	16 000	
El ectri ci té	31 4 239	281 161	283 743	
Produits de traitement	5 250	4 505	7 268	
Charges d'exploitation	272 325	525 777	408 872	-116 904
Fournitures, matériaux, locations	143 392	283 841	201 258	and the second s
Sous traitance général e	1 02 086	212 218	172 578	
Frais d'analyses	26 847	29 71 8	35 037	
Charges de renouvellement	153 260	150 235	154 402	4 167
Comptes et programmes de renouvellement	153 260	150 235	154 402	
Charges liées aux investissements	342 113	349 546	355 175	5 630
Amortissements Biens propres		42 922	48 552	
Amortissements travaux contractuels	342 113	306 623	306 623	
Charges di verses	383 053	427 549	526 893	99 344
Assur ances	14 101	18 843	34 880	
Télécommunications, Frais postaux et éditique	76 558	96 704	121 611	
Informatique	101 408	37 462	39 241	
Impôts, taxes et versements assimilés	30 21 4	46 458	28 905	
Créances irrécouvrables, douteuses &	33 666	136 427	202 133	
Recouvrement		733577178 PSF-WO	V-14-0 10-00	
Charges immobilières	75 000	63 942	72 377	
FSL	8 328	6 642	6 676	
Coopération centralisée	28 202	21 070	21 070	
Autres dépenses	15 576			AND 1 9 20 1940 .
Frais généraux	149 010	163 101	165 239	2 138
CHARGES	2881811	3 403 558	3419756	16198
Vent es d'eau	2 253 239	2 444 144	2 436 858	-7 286
Abonnements	843 440	956 227	957 988	
Consommations	1 400 960	1 476 666	1 455 482	
Vent e d'eau en gros	8 839	11 251	23 388	
Autres produits	281 964	265 595	458 533	192 938
Recettes accessoires	184 459	179 201	378 399	
Facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	19 986	20 000	14 141	
Redevance assai ni ssement	77 51 9	66 395	65 994	
Travaux exclusifs	285 000	379 288	234 132	-145 156
CHIFFRES D'AFFAIRES	2820203	3 089 027	3129524	40496
DECLIFICATion continuant or a local services	e cm	21 4 520	200 222	27,200
RESULTAT avant impôt sur les sociétés	-61 608	-314530	-290 232	24298

# 4 - Suivi des dépenses de renouvellement

# 4.1 VALORISATION FINANCIÈRE

Site	Equi penent		Montant des dépenses effectives	Montant maxi mum prévue au PPR	Montant maximum prévue au PPR avec actualisati on K2	Accord Collectivit é pour Intégration O'N	Dépenses Effectives Justifiées	Dépenses effectives hors plan
·		_	<u> -</u>	~	- 1981 Kath	111	~	•
Mazeres I	Hui sseri e	Portail double vantaux	2 561,00	0, 00	0, 00	EN ATTENTE		2 561,00
Mazeres II (P6/P8/P9/PI8)	Equi pement for age P9	Debimetre P9 - Siemens MAG 5000 - DN 1.00 mm - Débimètre P18 -	1 499, 03	2 000, 00	2 097, 00		1 499, 03	
Mazeres II (P6/P8/P9/PI8)	Equi pement for age P18	Siemens MAG 5000 -	1 672, 00	2 000, 00	2 097, 00		1 672, 00	
Mazeres III (PI1/PI2)	Equipement forage P11	Siemens MAG 5000 -	2 000, 00	2 400, 00	2 51 6, 40		2 000, 00	
Meillon (P16) et Station d'Alerte	Station d'Alerte	Mesure niveau Gave -	552, 20	1 500, 00	1 572, 75		552, 20	
Meillon (P16) et Station d'Alerte	Armoire générale BT	Sofrel S4W	2 447, 50	0, 00	0, 00	О	2 447, 50	
Meillon (P17)	Equipement Mazeres IV	Sonoe mesure de niveau piezo - Paratronic	623, 70	1 000, 00	1 048, 50		623, 70	
Rontignon (P14)	Equi pement	Pluviomètre -	41 9, 54	1 000, 00	1 048, 50		41 9, 54	
Réservoir Aliou	Vanne de Vi dange	DN 80 mm	579, 15	750, 00	786, 38		579, 15	
Réservoir Aliou	Vanne de distribution	DN 80 mm	579, 15	750, 00	786, 38		579, 15	
Réservoir Aliou	By-pass		579, 15	900, 00	943, 65		579, 15	
Réservoir Aliou	Vanne alimentation	DN 80 mm	579, 15	750, 00	786, 38		579, 15	
Réservoir Aliou	Mesure de niveau	Sonde Paratronic 0-6 m	478, 50	0, 00	0, 00	EN ATTENTE	0, 00	478, 50
Réservoir Aliou	Poire de niveau	Poire NB	1 93, 60	0, 00	0, 00	EN ATTENTE	0, 00	1 93, 60
Réservoir Aliou	Tél égest i on	Sofrel DL4W	1 579, 60	0, 00	0, 00	EN ATTENTE	0, 00	1 579, 60
Réservoir Clos Touzet	Coffret électrique		2 31 9, 36		0, 00	EN ATTENTE	0, 00	2 31 9, 36
Réservoir Clos Touzet	Tél égest i on	Sofrel S4W	2 179, 05		0, 00	EN ATTENTE	0, 00	2 179, 05
Réservoir Lafforgue	Capteur de niveau piézométrique		563, 20	0, 00	0, 00	EN ATTENTE	0, 00	563, 20
Réservoir Le Loulié (2 * 1500 m³)	Tél égest i on	câble privé	132, 00	0, 00	0, 00	0	132, 00	
Réservoir Le Loulié (2 * 1500 m <sup>3</sup> )	Tél égest i on	Installation solaire autonome	1 936, 00	0, 00	0, 00	0	1 936, 00	
Réservoir Le Loulié (2 * 1500 m3)	Tél égest i on	Coffret électrique -	1 654, 40	0, 00	0, 00	0	1 654, 40	
Réservoir Le Loulié (2 * 1500 m3)	Tél égest i on	Sofrel S500	1 988, 80	0, 00	0, 00	0	1 988, 80	
Réservoir Mirassou	Débitmètre alim- distri réservoir	Siemens MAG 5500 DN 80 mm	1 354,16	2 1 00, 00	2 201,85		1 354,16	
Réservoir Mirassou	Coffet électrique		1 570, 29	2 000, 00	2 097, 00		1 570, 29	
Réservoir Morlaas Haute Vue	Réservoir Bas Service	Songe Paratronic U-6	468, 60	900, 00	943, 65		468, 60	
Station de reprise Carrerot	Anti-bélier - Massal 300 l - 16/22,8 b	Renouvellement de la vessie et requalification du	1 007, 50	0, 00	0, 00	N	0, 00	1 007, 50
Station de reprise Carrerot	Transformateur - 25 KVA		1 700, 63	4 000, 00	4 194, 00		1 700, 63	
Station de reprise Lafforgue	Mesure niveau (sonde + câble + carte AI)	Sonde Paratronic 0-6 m	1 366, 20	0, 00	0, 00	EN ATTENTE	0, 00	1 366, 20
Station de reprise Lanot	Anti-bélier - Charlatte 300 l -	Renouvellement de la vessie et	2 371,20	0, 00	0, 00	N	0, 00	2 371, 20
Station de reprise Lanot	Débitmètre distribution - DN 80		1 997, 07	900, 00	943, 65	0	943, 65	1 053, 42
Station de reprise Lanot	Débitmètre Larrouy - DN 80mm		1 997, 07	900, 00	943, 65	0	943, 65	1 053, 42
Station de reprise Narcastet	Robinet à flotteur - Dn125		1 535, 00	1 550, 00	1 625, 18		1 535, 00	

Site	Equi perrent		Montant des dépenses effectives	Montant maximum prévue au PPR	Montant maximum prévue au PPR avec actualisati on K2	Accord Collectivit é pour Intégration C/N	Dépenses Effectives Justifiées	Dépenses effectives hors plan
<u> </u>		_	~	_	-	~	<u>*</u>	*
Station de reprise Narcastet	Stabilisateur amont - DNI00		3 350, 86		0, 00	0	0, 00	3 350, 86
Station de reprise Narcastet	Débitmètre entrée - SIEMENS MAG 6000 - DN		2 392, 29	2 400, 00	2 51 6, 40		2 392, 29	
Station de reprise Narcastet	Débitmètre sortie - SIEMENS MAG 6000 - DN		2 392, 29	2 400, 00	2 51 6, 40		2 392, 29	
Station de reprise Pindats	Anti-bélier - Massal 500 l - 10/14 b		1 163, 50	0, 00	0, 00	N	0, 00	1 163, 50
Station de reprise Pindats	Débitmètre sortie - SIEMENS MAG 5100 W -		1 855, 76	1 600, 00	1 677, 60	0	1 677, 60	178, 16
Station de reprise Pindats	Armoire générale BT -		5 398, 80	5 000, 00	5 242, 50	0	5 242, 50	156, 30
Station de reprise Pindats	Tél égest i on	Sofrel S4W	2 648, 80	0, 00	0, 00	0	0, 00	2 648, 80
Station de reprise Riant	Anti-bélier - Charlatte 1500 l -	Renouvellement de la vessie et	4 443, 20	0, 00	0, 00	N	0, 00	4 443, 20
Station de reprise Riant	Débitmètre entrée - SIEMENS MAG 5100 W		1 952, 78	3 200, 00	3 355, 20		1 952, 78	
Station de reprise Riant	Inverseur de source		2 117, 06		0, 00	0	0, 00	2 117, 06
Station de reprise Riant	Tél égest i on	Sofrel S4W	2 577, 03	1 900, 00	1 992, 15	0	1 992, 15	584, 88
Surpresseur Réservoir Bastarrous	Anti-bélier - Charlatte 100 l -	Renouvellement de la vessie et	1 718, 60	3 000, 00	3 145, 50		1 718, 60	
Sectorisation - Comptage Malaganne Bourg	Télétransmission - Sofrel LS 42		1 700, 00	0, 00	0, 00	N	0, 00	1 700, 00
	TOTAL EQUIPE	MENTS ELECTROMECAN QU	ES				43 125, 95	33 068, 80
Vannes	18 Vannes		1 4 154, 75	13 500, 00	14 154, 75		14 154, 75	
Vi danges, Purges, Ventouses	1 Ventouse		1 153, 35	1 100,00	1 153, 35		1 153, 35	
Hydrostabili sateurs	7 Régulateurs de pression		1 2 267, 45	11 700,00	12 267, 45		12 267, 45	
	TOTAL A	CCESSOI RES RESEAUX					27 575, 55	0, 00
Br anchement	49 uni tés		61 651, 80	58 800, 00	61 651,80		61 651,80	
	TOTA	AL BRANCHEMENTS					<b>६ ६५</b> ६५ , ८०	0, 00
Compt eur s			126 956,14	124 442, 40	126 956,14		0, 00	
	тс	TAL COMPTEURS	'				0, 00	0, 00
		TAL DELPO LOS LA	TA CACC				132 353,30	33 068,80
	10	TAL RENOLVELLI	EMENI				1654	22,11

# 4.2 SOLDE DES DOTATIONS

#### Formule de calcul du solde de renouvellement SN

 $S_N = S_{N-1} x (1+T4M_N) + (DO_N-DE_N)$ 

DO : Dotation de renouvellement

 $T4M_N$  est la valeur au 1er juillet de l'année N du taux moyen mensuel du marché monétaire—ESTER

 $DO_N = DO_O x K2_N$ 

Année	Dotation de renouvellement*	Coefficient of actualisation K2	Dépenses effectives « Justifiées »	Dépense effectives « Hors Plan »	1 + T4M	DON - DEN	Sn
2021	1 47 260, 60 €	1	158 332, 08 €	6 409, 03 €	1	-17 481 €	-17 481 €
2022	150 235, 26 €	1,0202	178 71 0, 86 €	17 646,19 €	0, 9941 8	-46 122 €	-63 501 €
2023	154 402,74 €	1, 0485	132 353, 30 €	33 068, 80 €	1, 03399	-11 019€	-76 678 €



# **ANNEXES**

- 1. Glossaire
- 2. Rapport ARS
- 3. Synthèse règlementaire
- 4. Indicateurs réglementaires
- 5. Dernier point hydraulique 2023
- 6. Bilan de fonctionnement du système de production et de distribution d'eau 2023
- 7. Branchements neufs
- 8. Modalités établissement du CARE

# Annexe 1 - Glossaire

#### **HYDRAULIQUE**

#### Capacité de production

La capacité de production d'une station est le volume d'eau qu'il est possible de produire et traiter sur cette usine en considérant un fonctionnement journalier de 20h.

#### By-pass

Un by-pass est un ouvrage généralement composé d'une canalisation et d'accessoires permettant l'isolement de cette canalisation. Un by-pass permet d'assurer l'alimentation en eau potable en aval d'un équipement (réservoir, compteur, chaîne de traitement, etc...) qui a été arrêté à cause d'un dysfonctionnement ou d'une opération de maintenance.

#### Télégestion

La télégestion est un outil de suivi et de contrôle à distance des ouvrages de traitement et de distribution d'eau. L'automate de télégestion situé sur les ouvrages

récupère les données de fonctionnement des équipements de l'ouvrage puis relaye ces informations à un superviseur central (ordinateur équipé d'un logiciel de centralisation des données). Cette télégestion permet d'alerter un agent d'astreinte via son téléphone mobile en cas de dysfonctionnement d'un des équipements.

#### Sectorisation

La sectorisation est un outil permettant de mesurer les flux hydrauliques transitant dans un réseau d'eau potable. Elle se compose généralement d'appareils permettant de quantifier ces flux (compteurs mécaniques ou débitmètres électromagnétiques) et de dispositifs permettant de relayer ces informations sur un superviseur central (télégestion).

#### QUALITÉ

#### **Turbidité**

La turbidité mesure le caractère trouble d'une eau. Le caractère « trouble » de l'eau est défini par la quantité de matières qui la composent. Plus cette quantité de matières organiques est importante, plus le risque de contamination bactériologique de l'eau est grand.

#### Désinfection de l'eau

Des micro-organismes tels que les bactéries peuvent se développer dans un réseau d'eau potable. Afin d'éviter toute contamination de ce type, une désinfection de l'eau est réalisée. Cette désinfection se fait par l'injection d'un réactif (chlore, bioxyde de chlore) ou par rayonnement ultra-violet.

#### Analyse réglementaire

Les analyses réglementaires sont réalisées par les services de l'État (Agence Régionale de Santé) de façon à s'assurer que l'eau est potable en tout point du réseau de distribution. Le nombre et la fréquence de ces analyses sont variables.

#### **Autocontrôle**

Le programme d'autocontrôle est réalisé par l'exploitant du réseau d'eau potable de façon à s'assurer que l'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du réseau de distribution. Ce programme n'est pas inscrit dans un planning réglementaire.

#### **GESTION ABONNÉS**

#### Abonnement

L'abonnement est le contrat qui lie une personne physique ou morale à l'exploitant du réseau d'eau potable. Un abonnement correspond à un seul compteur d'eau (point de desserte)

#### Volumes achetés/vendus en gros

Les volumes achetés ou vendus en gros sont les volumes achetés à un service extérieur ou vendus à un service d'eau extérieur. On parle également de volumes importés ou exportés.

#### Volumes de services

Les volumes de services sont les volumes d'eau utilisés pour l'exploitation du réseau d'eau potable (essais de fonctionnement des poteaux incendie, nettoyage réservoir, purge réseau, etc...)



# **Annexe 2- Rapport ARS**





# QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

# RAPPORT ANNUEL 2023

Unité de Gestion d'Exploitation :

0640044 - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

# Sommaire

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	3
Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion	6
Organisation de l'alimentation en eau	6
Données sur les ressources de l'unité de gestion	7
Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion	8
Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution	9
UDI REGION DE JURANCON - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en	10
2023	
UDI REGION DE JURANCON - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023	14
UDI REGION DE JURANCON - Liste des dossiers de non-conformité en 2023	15
UDI REGION DE JURANCON - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2023	16
Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion	17
Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion	17
Conclusion générale sur l'unité de gestion	18
Signature du document	21
Annexes	22
Liste des sigles	23
Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire	23

Page 3 sur 25

#### Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

#### La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux. La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection. Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

#### La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux. Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/l est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/l).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

Page 4 sur 25

#### L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

#### Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichée en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du ministère chargé de la santé à l'adresse: https://solidarites-sante-gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars\_metropole\_udi\_infofactures.map.

#### Recommandations de consommation

#### Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voir une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Page 5 sur 25

#### Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

#### Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

#### Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

#### Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

#### Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

#### Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

#### Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, …). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Page 6 sur 25

# Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

#### Organisation de l'alimentation en eau

#### Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

#### Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

#### 1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

#### 2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

#### 3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

### Données sur les ressources de l'unité de gestion

#### Situation administrative des captages

#### Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

#### Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

#### Règles de calcul:

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.

40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.

50% Dossier recevable déposé en préfecture.

60% Arrêté préfectoral signé.

80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.

100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

#### Gestionnaire du ou des captages : SMEP DE LA REGION DE JURANCON

De	scriptif du ou des cap	tages		Situation administrative							
Nom	Туре	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection			
MAZERES 6	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0011	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MAZERES 8	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0013	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MAZERES 9	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0014	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MAZERES 11	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0016	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MAZERES 12	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0017	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MAZERES 13	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0074	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MAZERES 18	PUITS	MAZERES-LEZONS	10305X0356	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MEILLON 16	PUITS	MEILLON	10305X0081	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
MEILLON 17	PUITS	MEILLON	10305X0240	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			
RONTIGNON 14	PUITS	RONTIGNON	10305X0079	Procédure terminée (captage public)	01/01/2015	15/06/2017	25/10/2017	80 %			

Page 8 sur 25

# Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

# 064000471 - REGION DE JURANCON

# Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
67 004	67 004	67.004	67 004

# Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
064	64315	LAROIN	LAROIN ECARTS	17	185
064	64041	ARESSY	ARESSY	100	796
064	64067	ASSAT	ASSAT	95	1924
064	64129	BILLERE	BILLERE	100	13 229
064	64132	BIZANOS	BIZANOS	100	4 522
064	64139	BOSDARROS	BOSDARROS	100	976
064	64157	BUZY	BUZY EN BEARN ECARTS	7	70
064	64230	GAN	GAN	99	5 538
064	64237	GELOS	GELOS	100	3 639
064	64269	IDRON	IDRON	100	4 915
064	64284	JURANCON	JURANCON	100	7 083
064	64325	LASSEUBETAT	LASSEUBETAT ECARTS	31	65
064	64348	LONS	LONS	100	13 843
064	64373	MAZERES-LEZONS	MAZERES LEZONS	100	1 817
064	64405	MORLAAS	MORLAAS	100	4 353
064	64413	NARCASTET	NARCASTET	100	765
064	64467	RONTIGNON	RONTIGNON	100	855
064	64478	SAINT-FAUST	SAINT FAUST ECARTS	2	15
064	64520	SERRES-MORLAAS	SERRES MORLAAS	100	827
064	64550	UZOS	UZOS	100	825
064	64324	LASSEUBE	LASSEUBE ECARTS	6	105
064	64444	PARDIES-PIETAT	PIETAT CHAPELLE	13	61
064	64376	MEILLON	MEILLON	100	935
064	64445	PAU	PAU ECARTS	0.16	121

Page 9 sur 25

# Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

#### Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

#### L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

	Indicateur global de qualité
Α	Eau de bonne qualité
В	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
С	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

064000471 - REGION DE JURANCON

Page 10 sur 25

### Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

#### Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2023

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

#### Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code: 064000471

924 193	2000	Limites o	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. val dépass	
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				10.1							
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					122	0,00		190,00		
BACT. AER. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					122	0,00		72,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	122	0,00		3,00		2
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			122	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			122	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					121	-1,50	15,82	33,10		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	122	5,00	16,32	26,40		2
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.	TANTE / 1 = LÉGÉREME cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAL d'origine soutei	NTE / 2 = A L'EQ traine provenan	UILIBRE / 3 = LEC t de milieux fissu	GÉREMENT AGRES rés présentant un	SIVE / 4 = EAU / e turbidité périé	AGRESSIVE) odique importan	te et supérieure à	i 2,0 NFU, la référ	rence de qualité e	st de 0,5 M
ASPECT (QUALITATIF)						122	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	122	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)	8551800				3000 TES	122	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						122	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						122	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	110	0,00	0,07	2,99		1
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(CI2)/L					122	0,00	0,42	16,00		
CHLORE TOTAL	mg(CI2)/L					122	0,05	0,22	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE  (*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 = EAU INCRUS'  (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limité de qualité de 1 NFU.	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAL d'origine soute	VTE / 2 = A L'ÉQ rraine provenan	UILIBRE / 3 = LÉG t de milieux fissu	GÉREMENT AGRES rés présentant un	SIVE / 4 = EAU A e turbidite peri	AGRESSIVE) odique importan	te et supérieure à	i 2,0 NFU, la réféi	rence de qualité e	st de 0,5 N
(*) FOUILIBRE CALCOCARBONIOUE ( 0 = EAU INCRUS	TANTE / 1 = LÉGÈREME cielles et pour les eaux mg(CO3)/L	NT INCRUSTAI d'origine soutei	VTE / 2 = A L'ÉQ rraine provenan	UILIBRE / 3 = LÉG t de milieux fissu	GÉREMENT AGRES rés présentant un	SIVE / 4 = EAU / e turbidité péric 4	AGRESSIVE) odique importan	te et supérieure à	i 2,0 NFU, la réféi 0,00	rence de qualité e	st de 0,5 N
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 - EAU INCRUS: (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.	cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAR d'origine soutes	NTE / 2 = A L'EQ traine provenan	NUILIBRE / 3 = LEG t de milieux fissu 1	SÉREMENT AGRES rés présentant un 2	e turbidité péri	odique importan	te et supérieure à		rence de qualité e	st de 0,5 N
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfix la limite de qualité de 1 NFU,  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	cielles et pour les eaux	NT INCRUSTAR d'origine soute:	NTE / 2 – A L'ÉQ rraine provenan	t de milieux fissu	rés présentant un	e turbiditë përio	0,00	te et supérieure à	0,00	rence de qualité e	st de 0,5 /
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	mg(CO3)/L	NT INCRUSTAI d'origine soutei	NTE / 2 – A L'ÉQ traine provenan	t de milieux fissu	rés présentant un	e turbidité pério 4 4	0,00 2	te et supérieure à	0,00	rence de qualité e	st de 0,5 N
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS'  ***) Au départ de la distribution, pour les eaux superfix la limite de qualife de l'NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (*)  HYDROGÉNOCARBONATES	mg(CO3)/L mg/L	NT INCRUSTAN	NTE / 2 = A L'EQ traine provenan	t de milieux fissu	rés présentant un	e turbidité périó 4 4 4	0,00 2 205,00	te et supérieure à	0,00 2 234,00	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS'  (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4  (**)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH	mg(CO3)/L mg/L unité pH	NT INCRUSTAI d'origine soute	NTE / 2 – A L'EQ	t de milieux fissu	rés présentant un	e turbidité périk 4 4 4 4 121	0,00 2 205,00 7,00	te et supérieure à	0,00 2 234,00 8,20	rence de qualité e	st de 0,5 f
(?) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (**)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH	NT INCRUSTAI d'origine soute	NTE / 2 – A L'EQ	t de milieux fissu	rés présentant un	4 4 4 4 121 4	0,00 2 205,00 7,00 0,00	te et supérieure à	0,00 2 234,00 8,20 0,00	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(?) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (**)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMETRIQUE	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of	NT INCRUSTAI d'origine soute	NTE / 2 - A L'EQ	t de milieux fissu	rés présentant un	4 4 4 121 4 12	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10	te et supérieure à	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(?) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of	NT INCRUSTALI d'origine soute	NTE / 2 – A L'EQ	t de milieux fissu	rés présentant un	4 4 4 121 4 12	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10	te et supérieure à	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (*) — FAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  of	NT INCRUSTAI d'arigine soute	NTE / 2 – A L'EQ	t de milieux fissu	rés présentant un	4 4 4 121 4 12 12	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10		0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90	rence de qualité e	st de 0,5 /
(?) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic à l'mite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES PH TITRE ALCALIMÉTRIQUE TITRE ALCALIMÉTRIQUE TITRE HYDROTIMÉTRIQUE TITRE HYDROTIMÉTRIQUE MINERALISATION CALCIUM	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  of	NT INCRUSTAI d'arigine soute	NTE / 2 – A L'EQ	t de milieux fissu	2 9,00	4 4 4 121 4 12 12 12 4	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10	74,95	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90	rence de qualité e	st de 0,5 ñ
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic à l'mite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES PH TITRE ALCALIMÉTRIQUE TITRE ALCALIMÉTRIQUE TITRE HYDROTIMÉTRIQUE TITRE HYDROTIMÉTRIQUE MINERALISATION CALCIUM CHLORURES	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  mg/L  mg/L  mg/L	NT INCRUSTAI d'arigine soute	NTE / 2 – A L'EQ	1 6,50	2 9,00 250,00	4 4 121 4 12 12 12	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10 69,70 3,50 279,00	74,95 4,55 373,61	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90 80,90 5,07	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – FAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  mg/L  mg/L	NT INCRUSTAI d'arigine soute	NTE / 2 – A L'EQ	1 6,50	2 9,00 250,00	4 4 121 4 12 12 122	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10 69,70 3,50	74,95 4,55	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90 80,90 5,07 517,00	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(?) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L  microS/cm  mg/L	NT INCRUSTAI d'arigine soute	NTE / 2 – A L'ÉQ	1 6,50	2 9,00 250,00	4 4 121 4 12 12 122 4	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10 69,70 3,50 279,00 3,67	74,95 4,55 373,61 4,01	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90 80,90 5,07 517,00 4,39	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfici la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM  SODIUM	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L  microS/cm  mg/L  mg/L	NT INCRUSTAI d'arigine soute	NTE / 2 - A L'ÉQ	1 6,50	2 9,00 250,00 1100,00	4 4 121 4 12 12 122 4 4 4	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10 69,70 3,50 279,00 3,67 0,85	74,95 4,55 373,61 4,01 0,96	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90 80,90 5,07 517,00 4,39 1,01	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (*) — FAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfici la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITE À 25°C  MAGNESIUM  POTASSIUM  SODIUM  SULFATES	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L  microS/cm  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L	NT INCRUSTAI d'arigine soute	WTE / 2 - A L'EQ	1 6,50	2 9,00 250,00 1100,00	4 4 121 4 12 12 12 4 12 4 14 4 4 4 4 4 4	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10 69,70 3,50 279,00 3,67 0,85 2,88	74,95 4,55 373,61 4,01 0,96 3,06	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90 80,90 5,07 517,00 4,39 1,01 3,27	rence de qualité e	st de 0,5 Å
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUS' (**) Au départ de la distribution, pour les eaux superfic la limite de qualité de 1 NFU.  CARBONATES  EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)  HYDROGÉNOCARBONATES  PH  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE ALCALIMÉTRIQUE  TITRE HYDROTIMÉTRIQUE  MINERALISATION  CALCIUM  CHLORURES  CONDUCTIVITÉ À 25°C  MAGNÉSIUM  POTASSIUM	mg(CO3)/L  mg/L  unité pH  of  of  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L  microS/cm  mg/L  mg/L  mg/L  mg/L	NT INCRUSTAI d'arigine soute	WTE / 2 - A L'EQ	1 6,50	2 9,00 250,00 1100,00	4 4 121 4 12 12 12 4 12 4 14 4 4 4 4 4 4	0,00 2 205,00 7,00 0,00 14,10 17,10 69,70 3,50 279,00 3,67 0,85 2,88	74,95 4,55 373,61 4,01 0,96 3,06	0,00 2 234,00 8,20 0,00 19,80 22,90 80,90 5,07 517,00 4,39 1,01 3,27	rence de qualité e	st de 0,5 /

Page 11 sur 25

Code: 064000471

# Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Paramètres	Unité	Limites	de qualité	Référence	s de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. val dépass	
, at attleties	Office	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Rét
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	e.	M	19	0,10	122	0,00	0,00	0,00	,	8
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			12	3,10	5,99	7,54		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			12	0,06	0,12	0,15		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			12	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	12	0,00	0,34	0,89		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS	м.										
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			4	0,46	0,60	0,86		
BARYUM	mg/L				0,70	4	0,01	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			4	0,40	0,46	0,58		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	4	0,00	0,01	0,03		
CYANURES TOTAUX	microgramme(C N)/L		50,00			4	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			4	0,00	0,03	0,04		
MERCURE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20.00			4	0,00	0,00	0.00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,29	0,85		
SELENIUM	microgramme/L		20,00			4	0,00	0,15	0,33		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,03	0,06		
ACTIVITE BETA GLOB. RESIDUELLE BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,07	0,13		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					4	0,00	0,09	0,16		
ACTIVITÉ BÉTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					4	0,02	0,03	0,03		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	4	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	4	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,35	0,72		
CHLORODIBROMOMETHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,52	1,14		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,10	0,81		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			8	0,00	0,97	2,67		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZĒNE	microgramme/L		1,00			4	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLAT	TLS										
3-CHLOROPROPËNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			8	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHANE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÉNE-1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÉNE-1,2 CIS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROETHYLENE-1,2 TRANS	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÉNE	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÉN+TRICHLOROÉTH YLÉN	microgramme/L		10,00			4	0,00	0,00	0,00		

Page 12 sur 25

Code: 064000471

# Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

PESTICIDES SULFONYLUREES

	1990/099	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	dépass	eurs en ement
Paramètres	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf
ÉTRACHLOROÉTHYLÉNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00	13		4	0,00	0,00	0,00		
ETRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
TYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMA	TIQU										
CENAPHTENE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
NTHRACÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ENZANTHRACÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ENZO(A)PYRĒNE *	microgramme/L		0,01			4	0,00	0,00	0,00		
ENZO(B)FLUORANTHÊNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
ENZO(G,H,I)PÉRYLÉNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
ENZO(K)FLUORANTHÊNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
LUORANTHENE *	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,03		
LUORÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES ROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,03		
NDÉNO(1,2,3-CD)PYRÉNE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
IÉTHYL(2)NAPHTALENE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
APHTALENE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
HENANTRÈNE	microgramme/L					4	0,00	0,01	0,02		
YRÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZENE-1,2	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÉNE-1,3	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÉNE-1,4	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ENTACHLOROBENZÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
RICHLORO-1,2,3-BENZÉNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
RICHLORO-1,2,4-BENZÉNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
RICHLORO-1,3,5-BENZÊNE	microgramme/L					4	0,00	0,00	0,00		
ESTICIDES TRICETONES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	ie .										
ESTICIDES ARYLOXYACIDES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	ie										
ESTICIDES CARBAMATES											
iucune substance de cette famille n'a été retrouve	ie										
ESTICIDES ORGANOCHLORES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	ie										
ESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
ucune substance de cette famille n'a été retrouvé	e.										
ESTICIDES TRIAZINES											
TRAZINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		
ESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,											

Page 13 sur 25

#### Unité de distribution : REGION DE JURANCON

Code: 064000471

Paramètres .	Unité	Limites de qualité		Références	de qualité	Nb. de	Valeur	Valeur	Valeur	Nb. vale dépasse	
raiametres	Office	Mini	Maxi	Mini	Maxi	valeurs	mini	moy	maxi	Limites	Réf.
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
AZOXYSTROBINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A F	AS ÉTÉ CARACTI	ÉRISÉE									
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,01	0,02		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					4	0,00	0,02	0,05		

#### Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, asulame, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atr azine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromox ynil octanoate, bromuconazole, captane, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r47181 1, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cymoxanil, cyperm éthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', desméthylisoproturon, dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflu benzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, dinoterbe, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, en dosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfur on, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, folpel, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyph osate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore ép oxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imazaméthabenz, imidaclopride, iprodione, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflu tole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, lenacile, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, m étamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, norflurazon, oryzalin, oxa acetochlore, oxa ala chlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamid e, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyridate, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quimerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hy droxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, ter butryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifluraline, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichl orophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Page 14 sur 25

# Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

# Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2023

(\*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE ( 0 – EAU INCRUSTANTE / 1 – LÉGÉREMENT INCRUSTANTE / 2 – A L'ÉQUILIBRE / 3 – LÉGÉREMENT AGRESSIVE / 4 – EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement	t des références de qualité :	5						
Installation	Paramètre	Date	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
	100000000000000000000000000000000000000		3770396403	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
UDI : REGION DE JURANCON	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	10/05/2023	1,00 n/(100mL)				0,00	
	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	03/07/2023	3,00 n/(100mL)				0,00	
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	16/08/2023	26,40 °C				25,00	
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	23/08/2023	26,10 °C				25,00	
	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	16/01/2023	2,99 NFU				2.00	



### Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

#### Liste des dossiers de non-conformité en 2023

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	UDI : REGION DE JURANCON	12 jour(s)
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	UDI : REGION DE JURANCON	7 jour(s)

## Unité de distribution REGION DE JURANCON (064000471)

## Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2023

### 1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	122	122
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	100,00 %	100,00 %

<sup>\*</sup> Ne tient pas compte des dérogations

## Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité.

	Indicateur global de qualité
	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
A	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

### 2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	122	122
Nombre de prélèvements non satisfaisants	2	3
Respect des références de qualité	98,36 %	97,54 %

### Observations / recommandations techniques :

Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes, la turbidité et la température de l'eau.



# Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

# Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2021 - 2022 - 2023

Année TTP - STA	TION MAZERES	
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2021	Nombre de prélèvements :	12
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2022	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2023	Nombre de prélèvements :	12
	Conformité pour l'installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	36

Année	UDI - REGION DE JURANCON	
2021	Conformité sur l'Installation :	100,00 %
2021	Nombre de prélèvements :	109
2022	Conformité sur l'installation :	100,00 %
2022	Nombre de prélèvements :	109
	Conformité sur l'Installation :	100,00 %
2023	Nombre de prélèvements :	110
	Conformité pour l'Installation sur trois ans:	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	328

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:	100,00 %
Nombre de prélèvements :	364

Page 18 sur 25

# Conclusion générale pour l'unité de gestion

#### Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
10305X0011	MAZERES 6	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0013	MAZERES 8	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0014	MAZERES 9	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0016	MAZERES 11	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0017	MAZERES 12	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0074	MAZERES 13	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0356	MAZERES 18	MAZERES-LEZONS	80 %
10305X0081	MEILLON 16	MEILLON	80 %
10305X0240	MEILLON 17	MEILLON	80 %
10305X0079	RONTIGNON 14	RONTIGNON	80 %



## Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
064000471	REGION DE JURANCON	122	0	100,00 %
	Nombre total	122	0	100,00 %

# Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
064000471	REGION DE JURANCON	122	0	100,00 %
	Nombre total	122	0	100.00 %

Page 20 sur 25

#### Conclusion générale du rapport

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de maintenir le suivi strict du traitement pour assurer d'une part, le maintien du dosage en désinfectant en tête du réseau tel qu'il permette d'assurer une teneur de chlore résiduel satisfaisante en tout point du réseau de distribution.

Une vigilance particulière doit être appliquée sur la présence ponctuelle de turbidité dans l'eau du réseau.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation de captage doivent être respectées.



Le 19/04/2024

Par délégation,

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Patrick BONILLA

Page 22 sur 25

# Annexes

Liste des sigles

Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire



# Liste des sigles

AP Arrêté préfectoral

ARS Agence régionale de santé

BRGM Bureau de recherches géologiques et minières

CAP Captage

CODERST Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

DGS Direction générale de la santé
DUP Déclaration d'utilité publique
MCA Mélanges de captages
PLU Plan local d'urbanisme

TTP Station de traitement-production

UDI Unité de distribution

UGE Unité de gestion et d'exploitation

PRPDE Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Page 24 sur 25

## Modélisation des réseaux d'eau potable dans le cadre du contrôle sanitaire

#### Qu'est-ce qu'une unité de distribution logique (UDL)?

L'Unité de Distribution Logique est une méthode permettant de mieux caractériser la qualité de l'eau distribuée à la population pour une UDI donnée. Bon nombre de paramètres physico-chimiques ne sont pas analysés sur les prélèvements réalisés en distribution. Il faut donc compléter les résultats d'analyses recueillis au niveau d'une UDI par des résultats d'analyses réalisées sur des installations en amont (production ou ressource le cas échéant).

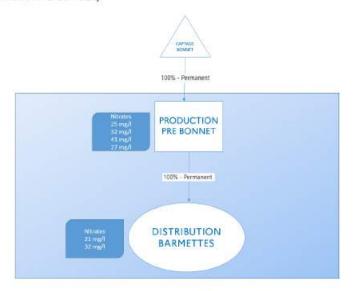
Pour déterminer les installations qui vont constituer l'UDL, il faut considérer l'organisation du contrôle sanitaire (paramètres mesurés sur chaque type d'installation) et la capacité des stations de traitement à éliminer chaque paramètre ou groupe de paramètre.

#### Exemple théorique simple :

Le réseau d'eau potable est constitué d'un captage d'eau brute BONNET, d'une station de traitement qui comporte un traitement de désinfection PRE BONNET et d'un réseau de distribution (commune de BARMETTES).

La modélisation de ce réseau pour l'exercice du contrôle sanitaire est la suivante :

- UDI BARMETTES (réseau de distribution)
- PRODUCTION PRE BONNET (niveau amont N+1 de l'UDI)
- CAP BONNET (niveau amont N+2 de l'UDI)



On considère que tous les paramètres analysés en production et en distribution suffisent à caractériser la qualité de l'eau distribuée. L'unité de distribution logique est donc constituée de l'UNITE DE DISTRIBUTION BARMETTES et de la PRODUCTION PRE BONNET : tous les résultats d'analyses réalisés sur ces 2 installations sont représentatifs de la qualité de l'eau au robinet du consommateur.

#### Comment sont calculées les valeurs minimum, maximum et moyennes pour un paramètre ?

Valeurs minimum et maximum : aucune pondération n'est appliquée.

Pour chaque paramètre, la valeur minimum et maximum des résultats d'analyse des prélèvements réalisés en distribution et production est affichée dans le présent rapport.

Valeur moyenne : aucune pondération n'est appliquée.

Les résultats des analyses réalisées en distribution peuvent être éventuellement pondérés par leur représentativité dans le temps. Les résultats des analyses réalisées en production (et le cas échéant à la ressource) sont pondérés par la part de débit contribuant au mélange en distribution et par la prise en compte des changements éventuels de configuration du réseau (modification du réseau des installations, représentativité dans le temps ...).

 Bactériologie: c'est le pourcentage de conformité calculé sur la base des prélèvements de toutes les installations de l'UDI logique.

Pour chaque paramètre et pour chaque unité de distribution, l'ARS peut faire le choix, selon leur représentativité :

- D'exclure du calcul les résultats des analyses des prélèvements réalisés en production (N+1).
- D'inclure dans le calcul les résultats des analyses des prélèvements réalisés à la ressource (N+...).

Page 25 sur 25

#### Exemple : calcul des statistiques pour le paramètre « nitrates »

Les résultats d'analyses de nitrates du contrôle sanitaire en distribution sont complétés en prenant en compte les 4 résultats d'analyses réalisés en production. On considère que les nitrates analysés en production caractérisent suffisamment la qualité de l'eau distribuée (les éventuels résultats disponibles à la ressource ne sont pas pris en compte) et que le réseau (lien et % de débit) n'a pas été modifié au cours de l'année.

#### Détails du calcul :

1 Moyenne Nitrates Production PRE BONNET

(25+32+41+27) / 4 = 31,2 mg/L avec Nombre de prélèvements = 4

3 Moyenne Nitrates Distribution BAS SERVICE BARMETTES

(21 +32) / 2 = 26,5 mg/L avec Nombre de prélèvement = 2

Calcul de la moyenne = ( 1 x 2 ) + (3 x 4 ) / (2 x 4 )

 $((31,2 \times 4) + (26,5 \times 2)) / (4 + 2) = (124,8 + 53) / 6 = 29,6 \text{ mg/L}$ 

On aura donc pour cette UDI
-> Valeur moyenne : 29,6 mg/L
-> Valeur maximum : 41 mg/L
-> Valeur minimum : 21 mg/L

Cette situation donnée à titre d'exemple théorique est simple. La situation de certains réseaux peut amener à des calculs plus complexes.

# Annexe 3 - Synthèse réglementaire

### PRÉLÈVEMENT D'EAU

Arrêté du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement (JO du 05/07/2023)

Cet arrêté s'applique aux ICPE soumises à autorisation et à enregistrement dont le volume prélevé dans le milieu naturel ou dans un réseau d'adduction est supérieur à 10 000 m3/an. Il fixe des mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des ICPE. Les mesures de restriction sont imposées aux industriels en période de sécheresse et en fonction seuils déclenchés comme - Vigilance : sensibilisation du personnel et procédure - Alerte : réduction du prélèvement d'eau de 5 % - Alerte renforcée : réduction du prélèvement d'eau de - Crise : réduction du prélèvement d'eau de 25 %. Ces mesures doivent être mises en place dans les 3 suivant le déclenchement du Des exemptions sont prévues lorsque l'exploitant démontre qu'il a réduit déjà ses prélèvements d'eau d'au moins 20 % depuis le 1er janvier 2018 ou qu'il réutilise au moins 20 % d'eaux usées traitées par rapport à ses prélèvements d'eau. Certaines sont également installations en (installations pour le captage et le traitement des eaux pour la consommation humaine, ou eaux conditionnées; eaux pour établissements de santé; eaux pour les animaux; production de certaines sources d'énergie ; collecte et tri de déchets.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/ JORFTEXT000047784127

Arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la de l'environnement soumises autorisation (JO du 03/03/1998), modifié en dernier lieu par Arrêté du 7 juillet 2023 (JO du 14/07/2023)

Arrêté du 7 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection l'environnement soumises à autorisation (JO du 14/07/2023) L'arrêté du 7 juillet 2023 intègre une nouvelle exclusion dans le champ d'application de l'arrêté intégré : les cimenteries relevant de la rubrique 2520. Les autres modifications apportées à l'arrêté du 2 février 1998 concernent les points suivants : suppression de la pratique du prélèvement instantané (abrogation de l'alinéa III de l'article 21); - obligation pour l'exploitant de démontrer la compatibilité du rejet avec le milieu récepteur, telle que prévue aux articles L. 211-1 et L. 512-16 du code de l'environnement (article 32) ; - suppression de l'obligation de traitement des eaux pluviales issues des aires de stationnement des véhicules légers (article 43-II alinéa 1); - pour les installations IED du secteur du traitement de surface relevant de la rubrique 3670, et soumises à l'arrêté du 3 février 2022 : les valeurs limites, les fréquences et modalités de contrôle des rejets dans l'air et dans l'eau, y compris les eaux souterraines à respecter sont celles fixées par l'arrêté du 3 février 2022, y compris pour le paramètre composés organiques volatils totaux (COVT) qui remplace le paramètre composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) (article 1 alinéa 10). Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 20 juillet 2023 et s'appliquent depuis cette date aux installations nouvelles et existantes. Rappel: les articles 2, 4, 6 bis, 19, 49, 58, 65 et 65 bis créés par l'arrêté du 28 février 2022 sont applicables le 1er juillet 2023.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/ LEGITEXT000005625281

Code de l'environnement - Article R214-1 + Tableau, créés par Décret 2007-397 du 22 mars 2007 (JO du 23/03/2007) (ancien décret 93-743 du 29 mars 1993 sur la nomenclature eau), modifiés en dernier lieu par Décret 2023-907 du 29 septembre 2023 (JO du 30/09/2023)

Décret nº 2023-907 du 29 septembre 2023 modifiant la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la police de l'eau annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (JO du 30/09/2023) Réintroduction de la rubrique 3.3.5.0 dans la nomenclature IOTA concernant les travaux ayant pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques. Cette rubrique avait été annulée par décision du conseil d'état en novembre 2022.

Décret 2023-13 du 11 janvier 2023 (JO du 12/01/2023) Précision pour la rubrique 5.1.1.0 Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées lors des travaux de génie civil, la capacité totale de réinjection étant : Supérieure ou égale à 80 m³/h, s'agissant des travaux de génie civil ». Abrogation du a et b et d de la rubrique 5.1.3.0 de la nomenclature eau : Travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains. Disparition des rubriques à autorisation pour les rubriques 5.1.4.0 et 5.1.6.0. Abrogation rubrique 5.1.7.0 Travaux de prospection, de recherche et d'exploitation de substances minérales ou fossiles non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public. Applicable au 1er juillet 2023.

Décision du Conseil d'Etat du 31 octobre 2022 (JO du 05/11/2022) (applicable à partir du 1er mars 2023) Cette décision abroge la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature eau (Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif) et de fait l'arrêté du 30 juin 2020 qui lui est associée.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/ EXT000047784127 Code de la construction et de l'habitation - Articles L171-1 à L175-2 - Performance énergétique et environnementale, créés par Ordonnance 2020-71 du 29 janvier 2020 (applicable au 1er juillet 2021) et modifiés en dernier lieu par Loi 2023-175 du 10 mars 2023 (JO du 11/03/2023)

Loi nº 2023-175 du 10 mars 2023 sur l'accélération des énergies renouvelables (JO du 11 mars 2023) Les aires de stationnement associées aux constructions des entrepôts, bâtiments industriels et commerciaux, parcs de stationnement; de plus de 500 mètres carrés, bureaux de plus de 1000 mètres carrés lorsqu'elles sont prévues par le projet, doivent également intégrer des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation et préservant fonctions écologiques des sols.» constructions des entrepôts, bâtiments industriels et commerciaux, bureaux de plus de 1000 mètres carrés bâtiments doivent intégrer soit un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation basé sur un mode cultural ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération, garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité, soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat. Ces obligations sont réalisées sur une surface de la toiture et des ombrieres d'au moins de 30 % à compter du 1er juillet 2023, puis 40 % à compter du 1er juillet 2026, puis 50 % à compter du 1er juillet 2027. Création de l'article L 171-5: Les bâtiments à commercial. industriel. artisanal administratif, de bureaux ou d'entrepôt, les hôpitaux, les équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, les bâtiments scolaires et universitaires et les parcs de stationnement couverts accessibles au public ayant une emprise au sol au moins égale à 500 mètres carrés doivent intégrer soit un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation basé sur un mode cultural ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération, garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité, soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat. Applicable à compter du 1 er janvier 2028 pour les bâtiments existants au 1 er juillet 2023 ou ceux dont la demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée entre le 12 mars et le 1 er juillet 2023

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Code de l'environnement - Articles R211-123 à R211-137 - Usages et conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées, créés par Décret 2023-835 du 29 août 2023 (JO du 30/08/2023)

Ce décret crée une nouvelle section intitulée « Usages et conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées » composée des articles R 211-123 à R 211-137 dans le code de l'environnement.

Il annule le décret n° 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et en codifie les dispositions dans le code de l'environnement afin de simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées.

Il définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques.

Décret nº 2022-336 du 10 mars 2022 relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées (JO du 11/03/2022):

Ce décret définit les modalités d'encadrement de nouveaux usages d'eaux usées traitées, autres que ceux déjà encadrés par des réglementations dédiées. Il précise :

- les caractéristiques des eaux usées traitées pouvant être utilisées, (proviennent des installations relevant de la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature eau et dont les boues respectent l'ensemble des valeurs limites figurant aux tableaux I à et I b de l'annexe I de l'arrêté du 8 janvier 1998 susvisé et des installations relevant de la nomenclature ICPE) ;
- les usages possibles et les usages interdits ;
   la procédure d'autorisation des projets d'utilisation (contenu du dossier de demande, durée maximale prévue pour l'autorisation, contenu de l'arrêté préfectoral);
- les modalités de suivi et de surveillance à mettre en place pour s'assurer que l'utilisation de ces eaux est compatible avec les exigences de protection de la santé humaine et de l'environnement.

Arrêté du 30 mars 2023 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois

Ce décret crée une nouvelle section intitulée « Usages cet arrêté est pris suite à une demande de dérogation déposée par l'association Réseau de l'Assainissement Ecologique (RAE) dans le cadre du dispositif France Expérimentation. L'arrêté permet d'expérimenter pour une durée de cinq années, par dérogation à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables installations aux d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/i de DBO5, le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/ JORFTEXT000047490642

#### 15 EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE

Note d'information DGS 2023-61 du 14 avril 2023 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions prises notamment dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (BO Santé 2023/8 du 28/04/2023)

Cette note d'information diffuse le guide relatif aux nouvelles dispositions prises dans le cadre transposition de la directive (UE) 2020/2184 qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH):

- de nouvelles limites de qualité dans l'eau potable sont introduites, notamment les sous-produits de la chlorites, désinfection (chlorates, haloacétiques), les composés perfluorés, le bisphénol A, l'uranium chimique et les microcystines. Ces exigences de qualité sont applicables au 1er janvier 2023 mais les analyses seront obligatoires en 2026 ; - certaines limites de qualité dans l'eau potable sont relevées (antimoine, bore, sélénium) et sont applicables aυ 1er janvier 2023 - certaines limites de qualité dans l'eau potable sont abaissées (plomb, chrome) et sont applicables au 1er 2036
- ajout d'une limite de qualité pour le chrome VI dans l'eau potable, suppression de plusieurs limites de qualité dans l'eau brute.

https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2023/2023.8.sante.pdf

Instruction nº DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées (BO Santé 2023/20 du 31/10/2023)

Instruction nº DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux conditionnées (BO Santé 2023/20 du 31/10/2023)

Cette instruction expose des modalités de gestion complémentaires suite à la présence simultanée de plusieurs métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH), en particulier des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/ LEGIARTI000046840745

# Annexe 4 - Indicateurs règlementaires

Le décret n°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 ont modifié les modalités de réalisation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement appelé également « rapport du Maire ». Depuis 2008, indépendamment de la taille du service, les collectivités sont dans l'obligation de présenter des indicateurs de performance du service.

Uniquement une partie de ces indicateurs est liée à l'exécution des missions confiées au délégataire du service

d'eau potable. Le calcul des indicateurs est détaillé sur le site internet www.eaudanslaville.fr conformément à la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

Des clefs de consolidation sont associées à certains indicateurs de façon à calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuel.

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
D102.2	Prix du service TTC au m³	1,84	-	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1j	-	
CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	-	-
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	-	-
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	Linéaire du réseau d'adduction	826,745
P104.3	Rendement réglementaire du réseau de	80,13 %	Sommes des volumes consommés et vendus	4100453
F104.5	distribution	60,13 %	5 227 617	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,74 m3/km/j	Linéaire du réseau d'adduction	826,745
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,44 m3/km/j	Linéaire du réseau d'adduction	826,745
	Estimation des volumes consommés autorisés non comptés (365j)	88 415 m³		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,85%	Linéaire du réseau d'adduction	826,745
P108.3	Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	100%		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds du service			

CODE FICHE DESCRIPTIVE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	VALEUR DE L'INDICATEUR	CLÉ DE CONSOLIDATION	VALEUR DE LA CLÉ
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,41 %0	Nombre d'abonnés desservis	32 839
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	1j	Nombre d'abonnés desservis	32 839
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	donnée collectivité	Epargne brute annuelle	donnée collectivité
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,19 %	Montant total des factures émises au titre de l'année N-1	
P155.1	Taux de réclamations	0,58 ‰	Nombre d'abonnés desservis	32 839

Nous détaillons ci-après le mode de renseignement ou de calcul des indices de performance qui sont moins couramment utilisés.

> D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

Le délai est exprimé en heures ou en jours. Le délai visé est celui courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné.

# >P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	NOTATION
PLAN DES RÉSEAUX	
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexe (captages, points de mesure, etc)	10/10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5/5
INVENTAIRE DES RÉSEAUX	
Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%)	4/5
Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10/10
Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%)	5/5
SOUS TOTAL	45
Pour bénéficier des points supplémentaires en relation avec les articles ci-dessous il faut totaliser 40 points sur les 45 possibles en première partie.	
AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX	
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, PI) et servitudes de réseaux	10/10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10/10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10/10
Pour chaque branchement, caractéristiques du compteur d'eau	10/10
Identification des secteurs de perte d'eau, date et nature des réparations	10/10
Localisation à jour des autres interventions (réparation, purges et renouvellement)	10/10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	10/10
Existence d'une modélisation hydraulique de réseau	5/5
NOTATION FINALE 120/120	

## > P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés

Indice = Volume mis en distribution — Volume comptabilisé

Longueur du réseau de desserte X 365

Avec : volumes mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

# > Estimation des volumes consommés autorisés non comptés

Document ASTEE

	VOLUME UTILISÉ PAR	MÉTHODE D'ESTIMATION	GRANDEUR
	Essai PI/BI	Evaluer avec le SDIS le nombre d'essais par an X durée X 60m³/heure	8,5 m³/an/unité
Ĥ	Manœuvres incendie	Evaluer avec le SDIS : Nombre d'ouvertures X Durée X 60 m³/heure	
COMPTA	Espace vert sans	Deux méthodes possibles en collaboration avec Service des Espaces verts :	
S SANS (	compteur	Nombre d'ouvertures des bornes X Equipement de 10% des bornes avec des Durée X débit à estimer compteurs et extrapolation	
TEUR		Deux méthodes possibles :	
ONSOMMA-	Fontaines sans compteur	Nombre de fontaines par type X consommation à estimer pour chaque type  Equipement de 10 % des fontaines avec des compteurs et extrapolation	
VOLUME CONSOMMATEURS SANS COMPTAGE	Lavage de la voirie	Avec Engins : Par bouche de lavage :  Nb de camions x Nb de rotations de camion/jour x Nb de jours de travail Par bouche de lavage :  Nombre d'ouvertures X Durée X Débit à estimer	2 m³/rotation /Camion
	Chasse d'eau sur le réseau d'assainissement	Nombre de réservoirs de chasse X Nombre d'actions X Volume d'un réservoir	3,5 m³ par jour et par unité
	Nettoyage des réservoirs	Le volume correspond au volume perdu en vidange plus l'eau de lavage et de rinçage avant remise en service	
		Calcul précis de l'exploitant Par défaut : Niveau bas + 10 % du volume total utile du réservoir	
	Désinfection après travaux	- 8 volumes de canalisation (soit 1 volume de vidange, 3 pour le rinçage avant désinfection, 1 pour la désinfection, et 3 pour le rinçage après désinfection) - pour les branchements : nombre de branchements x 0.20 m³	
SERVICE DU RÉSEAU	Purge et lavage des conduites	Par défaut : - Nombre de purges X Durée X 2.5 m³/h - Purges hors gel : 0.3 m³/heure x Nb de Calcul précis de l'exploitant jours d'ouverture x Nb d'antennes équipées - Lavage eau-air-eau : 5 volumes de canalisation	
UME DE	Surpresseurs et pissettes	Nombre de pompes X Débit à estimer ou Nombre de pissettes X Débit à estimer	90 m³/an/ pompe
VOL	Analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne	Nombre d'analyseurs x Débit à estimer	65 à 80l/h, soit 570 à 700 m³/ an/Analyseur
	Autres consommations pour raison de service	Normalement marginal, sauf cas particulier à justifier. Exemple : mise en décharge pour problèmes de qualité	

# > P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

# Indice = Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N 5 X longueur du réseau de desserte

- > Le linéaire considéré comme linéaire renouvelé pour le calcul de l'indicateur est égal au linéaire renouvelé, auquel il convient d'ajouter les linéaires remplacés à l'occasion de renforcement, ainsi que les réhabilitations, si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de la pose d'un réseau neuf
- > Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.
- > Il convient d'additionner les linéaires renouvelés d'une part par la collectivité et d'autre part par l'opérateur, sur le périmètre considéré

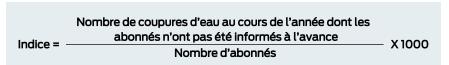
# > P108.3 : Indice d'avancement de protection de la ressource

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- > 0 % Aucune action
- > 20 % Études environnementale et hydrogéologique en
- > 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- > 50 % Dossier déposé en préfecture

- > 60 % Arrêté préfectoral
- > 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- > 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

# > P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées



# > P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Indice = Nombre d'ouvertures de branchements réalisés dans les délais
Nombre total d'ouvertures

X 100

#### > P153.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité

- > Encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer le service d'eau potable (distribution, transfert et/ou production) divisé par l'épargne brute annuelle
- > Remarque importante : l'endettement indirect résultant de l'adhésion de la collectivité à un EPCI ou à un syndicat mixte lui-même endetté n'est pas pris en compte.

#### > P155.1: Taux de réclamations

Indice = Nombre de réclamations écrites
Nombre d'abonnés
X 1000

# Annexe 5 – Dernier point hydraulique 2023



Point Hydraulique

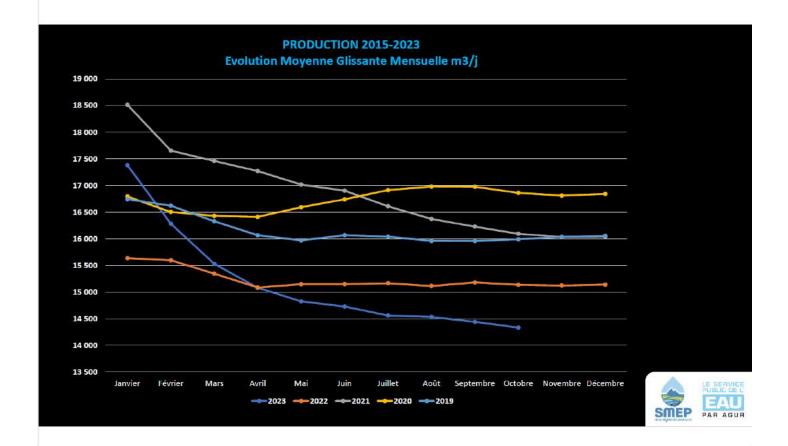
08 Novembre 2023

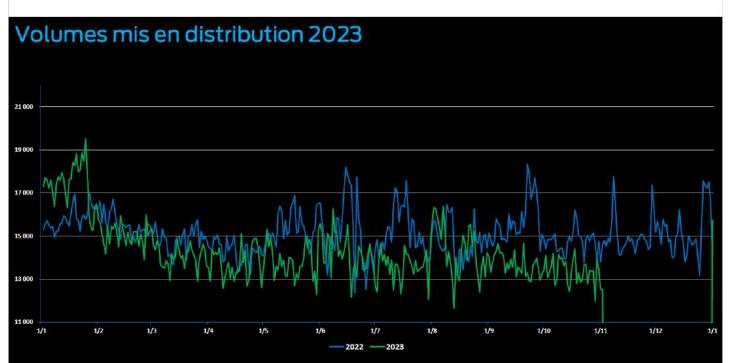




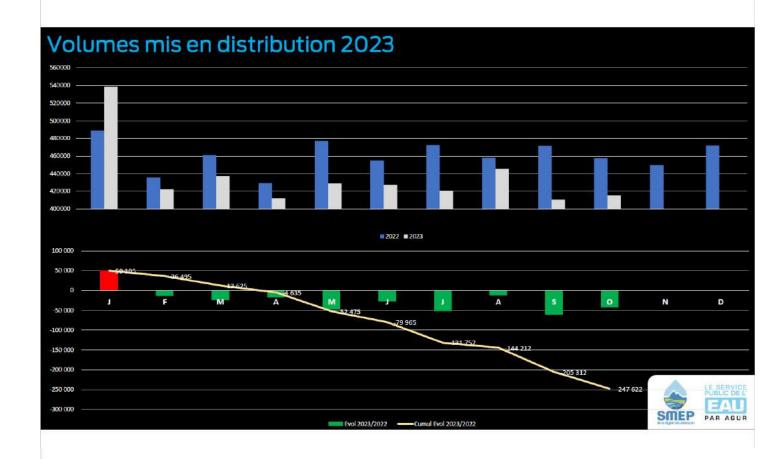


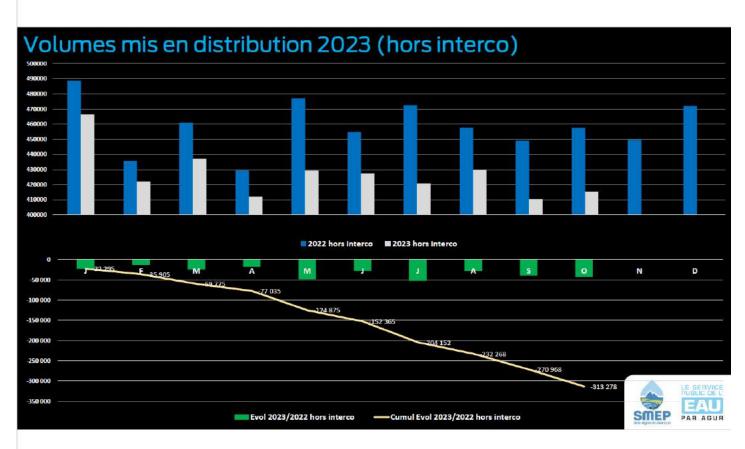


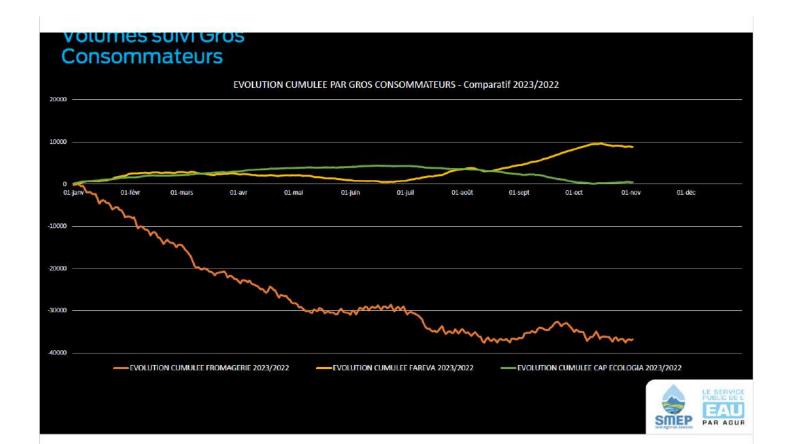


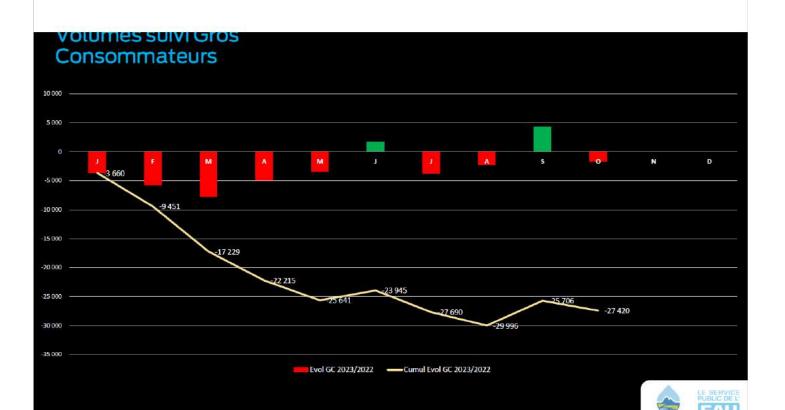








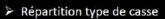




# Fuites réparées depuis Janvier 2023

> 60 fuites réparées depuis janvier 2023

Mois	Nombre de fuites réparées		
	2022	2023	
Janvier	23	29	
Février	23	22	
Mars	32	27	
Avril	17	18	
Mai	25	21	
Juin	26	17	
Juillet	19	23	
Août	23	14	
Septembre	27	26	
Octobre	18	19	
Novembre	20	17	
Décembre	16		
Total	269	216	



	2022		2023		
	Nombre de fuite	de fuite % Non		%	
Branchement	164	61%	138	63%	
Conduite	88	33%	66	30%	
Equipement	10	4%	5	2%	
PI	5	2%	9	4%	
Total	267	100%	218	100%	

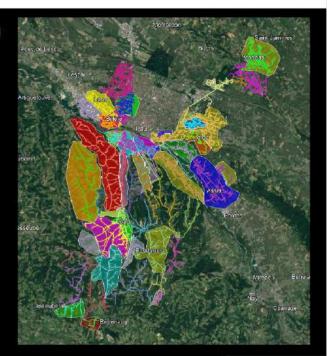






# Manipulations réalisées sur le réseau

- > 44 secteurs concernées par la recherche de fuite préventive
- > 72 % des secteurs du SMEP
- > 80 % de linéaire
- Priorisation
  - Débit de fuite
  - ILVNC
  - Pression moyenne du secteur
  - Consommation énergétique





- > Secteurs prioritaires de recherche en cours :
  - PICOU
  - Henri IV Bizanos
  - MEILLON ASSAT
  - AVENUE RAUSKI
  - BOUERNER
  - ALLIOU
  - BENACQ
- > Renouvellement des compteurs de sectorisation :
  - Compteurs renouvelés :
    - NARCASTET Alimentation DN 125
    - NARCASTET Distribution DN 125
    - LANOT LARROUY DN 80
    - LANOT Distribution DN 80
    - ALLIOU BELLEGARDE DN 80
  - Compteurs à renouveler :
    - LAFFORGUE Refoulement DN 50
    - SABALOT Alimentation DN 40







# Actions Recherche de fuite en cours

- Secteurs prioritaires de recherche en cours :
  - PICOU
  - HENRI IV BIZANOS
  - MEILLON ASSAT
  - AVENUE RAUSKI
  - BOUERNER
  - ALLIOU
  - BENACQ
  - PICOU SUR LA RTE DE NAY
    - > FT 200 fuite sur la tulipe
  - HENRI IV BIZANOS
    - > Fuite sur branchement
    - Fuite sur hydrant
    - ➤ Fuite sur T
    - MEILLON ASSAT
    - Plusieurs petites fuites sur compteurs
    - > Renouvellement d'un hydrant
    - Plusieurs fuites sur vannes ainsi que des vannes passantes, Renouvellement des vannes à prévoir









- Secteurs prioritaires de recherche en cours :
  - PICOU
  - HENRI IV BIZANOS
  - MEILLON ASSAT
  - **AVENUE RAUSKI**
  - BOUERNER
  - ALLIOU
  - BENACQ
    - **AVENUE RAUSKI** 
      - Séparer le chemin soubacq de AV rauski
    - Bouerner
      - Gros travail de jour comme de nuit Grosse fuite sur la 150
      - Alliou
      - Fuite sur branchement
    - Benacq
    - belle fuite sur collage pvc 63





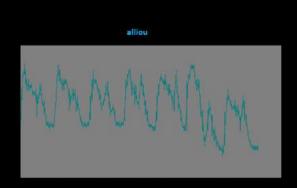




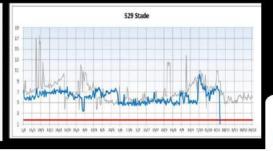


# Actions Recherche de fuite en cours



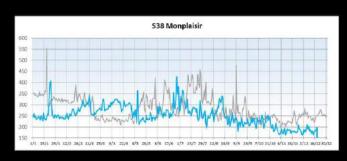










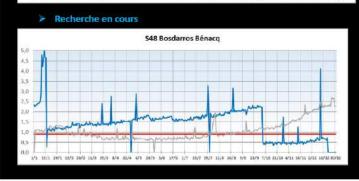


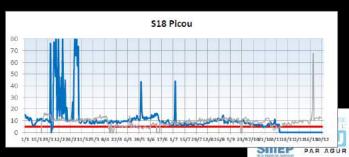


# Actions Recherche de fuite en cours



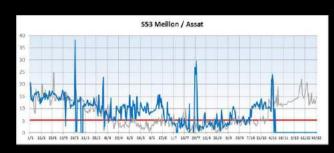




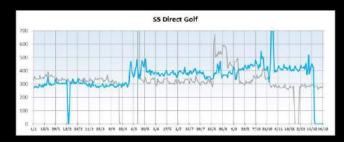


#### Recherche en cours





Recherche en cours



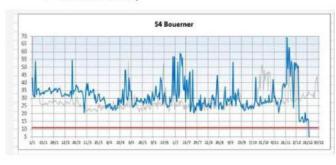


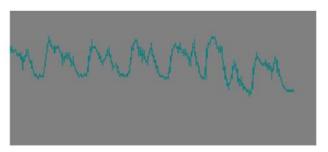
- > Recherche de fuite
- Modélisation hydraulique
- > Entretien des organes de réseaux
- > Essais des Hydrants
- > Propositions d'amélioration

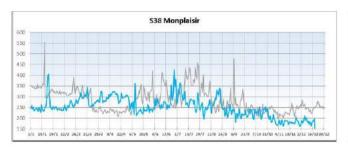


# Réparations de fuite notables

#### > BOUERNER -35 m3h/









# Calage des débits - S9 GENSEMIN Etude hydraulique Amélioration du rendement Débit réel Pressions élevées Sectorisation Les maillages Etude hydraulique Vitesses élevées - Eau potable Autonomie de stockage · Pressions faibles Temps de séjour Temps de contact (CVM) Avancement Restitution le 25 mai 2023

Axe d'amélioration	Point identifié	Action	Structure	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
		Optimisation de la consigne de réglage des apparerils existant	AGUR	17		
	Pressions élevées	Renouvellement appareil de régulation de pression	AGUR	19		ĵ
		Pose de nouveaux appareils de régulation	SMEP	21	20	31
Amélioration des		Mise en place de nouveaux appareils de comptage	SMEP	3	3	
	Appareils de mesure de débit	Mise en place télégestion comptage GC	SMEP	5	20 3: 3 3 2 2 5 5 1 En cours 1 2 2 2	
endements	Apparens de mesure de debit	Interconnexion - mise en place télégestion	SMEP	5		
		Interconnexion - mise en place d'appareil de comptage avec télégestion	SMEP	3	ļ	
Maillage	Matthews	Création maillage avec pose appareil de régulation de pression	SMEP	3	20 31 3 2 2 5 5 1 En cours	6
	Mairrage	Pose appareil de régulation de pression	SMEP	¢.	2	5
	Réservoir de Morlaàs BS	Morlaàs BS - Restructuration de la chambre de vanne	SMEP	1		
utonomie des	Station de reprise de Narcastet	Narcastet - Augmentation de la capacité de stockage	SMEP	1	ĺ	
servoirs	Réservoirs de Mazères 6000 m3	Création d'une double alimentation	SMEP		1	1
	Station de reprise de Riant	Création d'une double alimentation	SMEP		En cours	50
		Création d'un maillage avec stabilisateur de pression	SMEP	1	J	
	Pressions faibles	Surpresseur	SMEP	1		1
ualité du service	Pressions faibles	Pose d'un stabilisateur de pression amont avec commande électrique	SMEP	23	2	
		Modification raccordement branchement	AGUR	35	2	31 5 s
		Réalisation d'une carte chlore	AGUR	1		
	A STATE OF THE STA	Analyses CVM	AGUR	1		Î
	Analyse de la qualité	Etude d'équilibre calco-carbonique	SMEP/AGUR	1		
		Analyseur de chlore	AGUR	4	2 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	
Amélioration de la qualité de l'eau		Redimensionnemnet des antennes identifiées	SMEP	Dans le cadre	e de la gestion	patrimoni
	Temps de séjour	Optimisation des mamages des réservoirs - modification des consignes	AGUR	3		
		Optimisation des marnages des réservoirs - pose d'appareil de régulation du remplissage	SMEP	5		
		Mise en place de tubes plongeurs dans les réservoirs	SMEP	4		J.
	Amélioration de la qualité	Poste de réchloration	SMEP	, i	20 31 3 3 2 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	
		Poste de régulation du PH	SMEP			

SMEP PAR AGUR

- > Recherche de fuite
- > Modélisation hydraulique
- > Essais des Hydrants
- > Propositions d'amélioration



- > 147 appareils recensés sur 151
- ➤ Rendu
  - Fiches ouvrages
  - · Intégration cartographique

### ➤ Bilan:

Etat	Nombre d'appareils de régulation	%
Neuf	41	28%
Correct	70	48%
A régler	o	0%
Inaccessible	12	8%
A renouveler	24	16%
Total	147	100%

#### ▶ Plan d'action

- Renou des appareils identifiés (PPR) → 21 appareils reno
- Investigation complémentaire pour retrouver les appareils manquants  $\rightarrow$  fait
- Réglage des appareils identifiés → Fait
- Etude pression -> Affiner le réglage des appareils



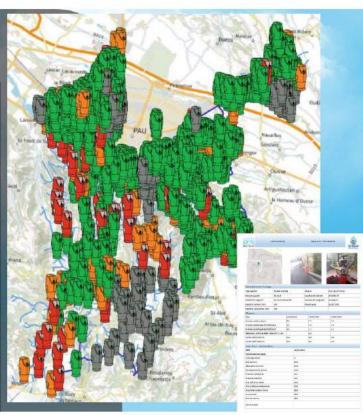


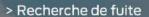
- > Recherche de fuite
- > Modélisation hydraulique
- > Entretien des stabilisateurs de pression
- > Propositions d'amélioration



#### > Essais des Hydrants

The same of the sa	TOTAL	TOTAL	06/11/2	023	Rappo
COMMUNES	HYDRANTS avant MAJ	HYDRANTS le 06/11/2023	Nombre de contrôle	%	rt envoy é
ARESSY (64041)	20	20	20	100	х
ASSAT (64067)	48	48	48	100	
BILLERE (64129)	126	126	91	72%	
BIZANOS (64132)	88	89	89	100	Х
BOSDARROS (64139)	30	О			
GAN (64230)	106	106	106	100	Х
GELOS (64237)	50	50	49	98 %	Х
IDRON (64269)	99	99	99	100	х
JURANCON (64284)	96	96	95	99%	
LAROIN (64315)	4	4	4	100	
LESCAR (64335)	8	8	4	50%	
LONS (64348)	259	259	253	98	
MAZERES-LEZONS (64373)	89	0			
MEILLON (64376)	20	20	20	100	Х
MODIANC/GAZOEN	11.4	116	115	000/	





- > Modélisation hydraulique
- > Entretien des stabilisateurs de pression
- > Essais des Hydrants
- > Propositions d'amélioration



- - BIZANOS HENRY IV DN 150 (+ réduction de pression)
  - MONPLAISIR PERPIGNAA (regard existant)
  - MORLAAS Rue des frênes DN 150
  - RONTIGNON 150 / 80 vers NARCASTET
  - GENSEMIN CALIFORNIE
  - GENSEMIN CHÂTEAU D'ESTE
  - RIBET (regard existant)
- Compteurs sectorisations + modulation de pression
  - BIZANOS BOURG
  - PICOU





- - GAN HENRY IV DN 150
  - BILLERE Rue JEANNE LASANSAA DN 110
  - GELOS Chemin CAPDEROU
- - ALIOU
  - NARCASTET
  - BERDOULOU
- - Sites LAFFORGUE







# Merci pour votre attention





# Annexe 6 - Bilan de fonctionnement du système de production et de distribution d'eau2023

**EAU POTABLE** 

BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU 2023

ARTICLE R1321-25 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

SMEP de la région de Jurançon







# Sommaire

<ol> <li>DE</li> </ol>	SCRIPTIF DE LA FILIERE DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION	3
1.1.	La ressource	3
1.2.	La production et le traitement	
1.3.	Le réseau de distribution	7
2. EV	ALUATION DES RISQUES ET DES POINTS SENSIBLES	13
2.1.	Evaluation des risques	13
2.1.	Evaluation des risques	14
3. OL	JTILS MIS EN ŒUVRE POUR LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS	
3.1.	Organisation de la société AGUR	15
3.2.	Suivi des installations	15
3.3.	Suivi des paramètres déterminants	17
4. FIC	CHIER SANITAIRE 2023	18
4.1.	Analyses de l'eau distribuée	18
4.1.	Equipements	21
5. BIL	LAN SUR LES TRAVAUX REALISES ET PROPOSES	22
5.1.	Travaux réalisés	
5.2	Travaux proposés	24

# DESCRIPTIF DE LA FILIERE DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION

#### 1.1. La ressource

La ressource prélevée pour alimenter le réseau d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est d'origine souterraine. Il s'agit de la nappe alluviale du Gave de Pau (masse d'eau numéro 5030). L'eau est prélevée au niveau du champ captant situé entre Mazères-Lezons et Narcastet, comme indiqué sur la carte ci-dessous :

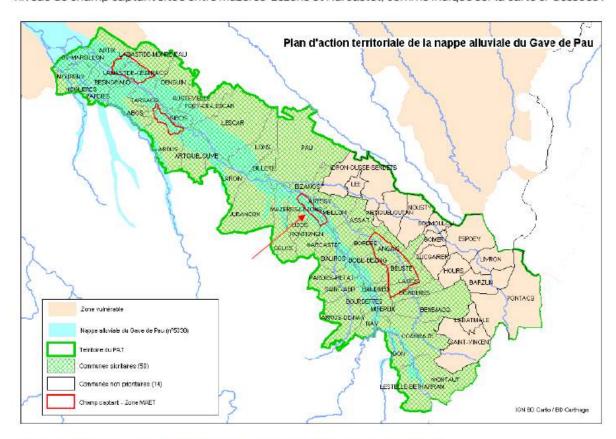


Figure 1 : Nappe alluviale du Gave de Pau [source : plan d'action territorial gave de Pau]

Depuis 2008, il existe un Plan d'Action Territorial (PAT) dont l'objectif est de « préserver la qualité de l'eau au niveau des champs captant permettant l'alimentation en eau potable » [source:https://www.pat-gavedepau.fr/]. Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon fait partie des 5 syndicats porteurs du PAT.

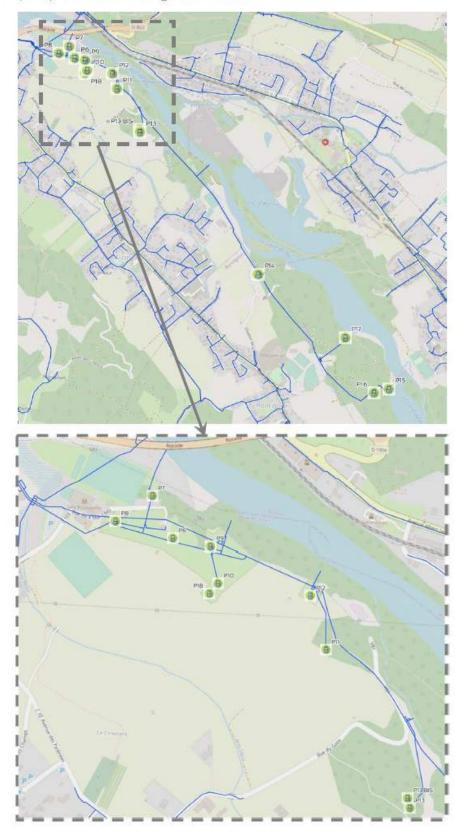
Dans le cadre du PAT, des analyses sont réalisées 10 fois par an sur l'eau brute de 2 des 11 puits du champ captant (puits P14 et P13bis). L'objectif est de suivre la qualité de l'eau brute en recherchant la présence de près de 400 substances phytosanitaires.

En complément du programme de suivi de la qualité de l'eau brute du PAT, AGUR réalise des analyses d'autocontrôle. Ces analyses sont réalisées 5 fois par an sur l'eau brute de 5 des 11 puits du champ captant (puits P8, P9, P11, P18 et P16). L'objectif est de suivre la qualité de l'eau brute en recherchant la présence de 312 substances phytosanitaires.



# 1.2. La production et le traitement

Le réseau de distribution d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon est alimenté par un champ captant composé de 11 puits présentés dans les figures ci-dessous.



L'arrêté préfectoral du 25 Octobre 2017 définit les conditions de prélèvement d'eau sur les ouvrages.

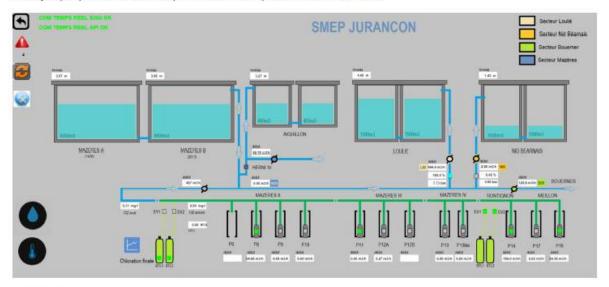
Le débit maximum global est fixé à 1390 m3/h et à 28 600 m3/j :

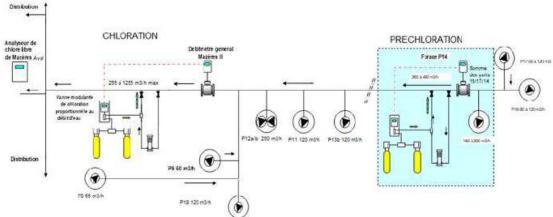
Nом	MISE EN SERVICE	VOLUME MAXIMAL ANNUEL AUTORISE	DEBIT AUTORISE	CODE BSS
Mazères Lezons P6	En secours	1200 m³/j	60 m³/h	
Mazères Lezons P8	En service	1600 m³/j	80 m³/h	BSS002KAWQ
Mazères Lezons P9	En service	1200 m³/j	60 m³/h	BSS002KAWR
Mazères Lezons P11	En service	2 600 m³/j	130 m³/h	BSS002KAWT
Mazères Lezons P12	En service	5 000 m³/j	250 m³/h	BSS002KAWU
Mazères Lezons P13	En secours		32003 10000	
Mazères Lezons P13 bis	En service	2 600 m³/j	130 m³/h	BSS002KAZC
Rontignon P14	En service	4 800 m³/j	200 m³/h	BSS002KAZH
Meillon P16	En service	4 000 m³/j	200 m³/h	BSS002KAZK
Meillon P17	En service	3 200 m³/j	160 m³/h	BSS002KBBU
Mazères Lezons P18	En service	2 400 m³/j	120 m³/h	BSS002KBGQ



#### > Usine de Production Mazères II

Les synoptiques de l'usine de production sont présentés ci-dessous :





#### Filière de traitement

> Simple chloration

#### Désinfection

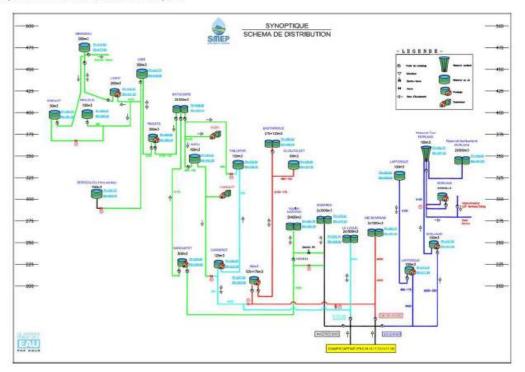
- > Chlore gazeux
- > 1 point d'injection

## 1.3. Le réseau de distribution

#### > Généralités

Les puits refoulent l'eau traitée par l'Usine de Mazères II vers les 4 réservoirs de tête : Aiguillon, Mazères, Loulié et Nid Béarnais (ce dernier est actuellement hors service). Puis, l'eau potable est distribuée par écoulement gravitaire jusqu'aux points bas où elle est peut-être pompée par une reprise vers un autre réservoir situé à une cote altimétrique plus élevée. L'eau traitée est donc acheminée aux extrémités du réseau via une chaîne de réservoirs en cascade.

Le réseau de distribution comprend 25 réservoirs alimentés par 11 reprises et surpresseurs. Le synoptique cidessous présente leur côte altimétrique :



#### > Ouvrages de stockage

Le tableau ci-après dresse la liste des réservoirs d'adduction d'eau potable sur les communes membres du SMEP de la région de Jurançon. On trouve également des informations-types telles que la capacité et la présence ou non de dispositifs de télésurveillance :



					8
Nom	Ville	Nature	Capacité (m3)	Télé - surveillance	Mise en service
Laforgue	Assat	Semi-enterré	100	Oui	En service
Reprise Laforgue	Assat	Bâche	100	Oui	En service
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2×1500	Oui	En service
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60	Oui	En service
Carrérot	Gelos	Bâche	125	Oui	En service
Mazères 6000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2×3000	Oul	En service
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2×400	Oui	En service
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2×1500	Oui	En service
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300	Oui	En service
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100	Oui	En service
Lebe	Bosdarros	Semi-enterré	300	Oui	En service
Pindats	Bosdarros	Bâche	300	Oui	En service
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Lanot	Gan	Semi-enterré	250	Oui	En service
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200	Oui	En service
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150	Non	HORS SERVICE
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oul	En service
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125	Oui	En service
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50	Oui	En service
Alliou	Gan	Semi-enterré	100	Oui	En service
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100	Oul	HORS SERVICE
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300	Oui	En service
Morlàas Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200	Oul	En service
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100	Oui	En service

TOTAL stockage en service

17385

### > Ouvrages de pompage

Le tableau suivant recense les différentes stations de reprise ou de surpression des communes membres du SMEP de la région de Jurançon.



DESIGNATION	VILLE	DE POMPES	DEBIT NOMINAL EN M³/H	HMT EN MCE	TELE- SURVEILLANCE	GROUPE ELECTROGENE	Puissance en kW
Carrazé	Jurançon	2	5,8	30.6	Oui	Non	1,1
Alliou	Gelos	3	6	30	Oui	Non	0,75
Morlaàs	Morlaàs	4	17	55.4	Oui	Non	4
Berlanne	Morlaàs	2	70	120	Oui	Non	37
Carrérot	Gelos	2	30	115	Oui	Non	15
Laforgue	Assat	3	12	150	Oui	Non	7,5
Lanot	Gan	2	21	58	Oui	Non	5,5
Narcastet	Narcastet	2	80	202.44	Oui	Non	75
Pindats	Bosdarros	2	21	81,7	Oui	Non	7,5
Riant	Gan	2	95	180	Oui	Non	90
Bastarrousse	Gan	2	5,8	66	Oui	Non	2,2



#### > Interconnexions

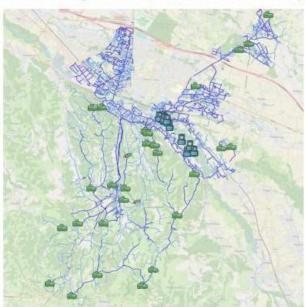
Le SMEP de la région de Jurançon comprend 31 interconnexions listées ci-dessous :

	Collectivité	Comptage	Type
Nº 1 – LONS / Chemin Astra	PAU	OUI	Echange d'eau
N° 2 – LONS / Avenue Didier Daurat	PAU	OUI	Secours
Nº 3 - LESCAR / Avenue Chatrian	SIAEP	OUI	Secours
Nº 4 - BILLERE / Avenue de Lons	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 5 – BILLERE / Avenue Seguier	PAU	NON	Secours
Nº 6 - BILLERE / Avenue Phoebus	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 7 – PAU / Route de Bayonne	PAU	OUI	Secours
Nº 8 - BILLERE / Terrain de Golf	PAU	OUI	Secours
Nº 9 – LONS / Avenue Dassault	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 10 – JURANCON / Route de Laroin	SMEAGB	OUI	Secours
Nº 11 – JURANCON / Rue de Guindalos	PAU	OUI	Secours
Nº 12 – JURANCON / Rue Loustau	PAU	OUI	Secours
Nº 13 – JURANCON / Rue Pasteur	PAU	NON	Secours
Nº 14 - BIZANOS / Rue Heid	PAU	OUI	Echange d'eau
Nº 15 - BIZANOS / Rue Pasteur	PAU	NON	Secours
Nº 16 / 17 – PAU / Rue et impasse des Laurets	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 18 - PAU / Rue de l'Arrioulat	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 19 – IDRON / Chemin des Pyrénées	SEABB	OUI	Secours
Nº 20 – IDRON / Avenue du Béarn	SEAPAN	OUI	Secours
Nº 21 – PAU / Avenue Nobel	PAU	OUI	Secours
N° 22 – PAU / Avenue Nobel (SOGEBA)	PAU	NON	Secours
Nº 23 – IDRON / Avenue du Cami Salie	PAU	OUI	Echange d'eau
Nº 24 – MORLAAS / Chemin des Landes	SELGL	OUI	Secours
Nº 25 – MORLAAS / Chemin de Grabasse	SMNEP	OUI	Secours
Nº 26 – MORLAAS / Chemin de Tapia	SMNEP	OUI	Secours
Nº 27 – ASSAT / Zone Clement Ader	SEAPAN	OUI	Secours
Nº 28 - ASSAT / Chemin Vignau	SEAPAN	OUI	Secours
Nº 29 – BILLERE / Avenue Seguier	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 30 – LONS / Avenue des Marthyrs du pont long	PAU	NON	Echange d'eau
Nº 31 – JURANCON / Rue de la Croix du Prince	PAU	NON	Echange d'eau

Ces interconnexions ne sont pas toutes équipées de compteurs.

#### > Canalisations

Les tableaux ci-dessous présente la composition du réseau de distribution d'eau potable en 2023 :



Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire en mL
	40	1 0 9 7
	60	21 405
	80	24 128
	100	92 801
	125	19 676
	150	82 888
	175	5 9 6 5
FONTE	200	40 309
	250	14 427
	300	7216
	350	4 280
	400	14 966
	450	3 6 6 2
	500	4 099
	600	2 9 0 1
Sous-total FONTE		339 819
	25	1308
	32	25 775
	40	32 023
	50	45 833
	63	148 541
DVC	75	646
PVC	90	32 575
	110	99 112
	125	6 137
	140	29 847
	160	10 007
	200	349
Sous-total PVC		432 154

Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire en mL
	25	671
	32	5 2 7 6
	40	9 747
	50	26 581
PEHD	63	5 535
	75	2 043
	90	1837
	110	430
	450	45
Sous-total PEHD		52166
	40	148
Acier	80	778
	100	33
	125	225
	150	389
	250	66
	500	429
Sous-total Acier		2 067
Inconnu	Inconnu	538
Sous-total Inconnu		538
FOTAL		826 745
		11998 0400 04000

### 2. EVALUATION DES RISQUES ET DES POINTS SENSIBLES

### 2.1. Evaluation des risques

L'unité de traitement et son réseau d'adduction sont destinés à produire et à acheminer l'eau potable consommée par 32 839 abonnés soit environ 70 000 habitants. Il convient d'être très vigilant et très précis quand il s'agit de réaliser l'évaluation des risques sur la filière mais aussi l'identification des points sensibles de la chaîne de traitement et de distribution.

Le tableau suivant permet de dresser une liste non exhaustive des risques sanitaires liés aux unités de production du territoire.

Risque	Danger	Origines possibles du danger	Niveau de dangerosité	Fréquence d'exposition	Moyens de prévention
Contamination mortelle des abonnés	Pollution toxique	-Action terroriste -Erreur de manipulation	Très fort	Très rare	Dispositifs anti- intrusion, analyse en continu de paramètres physico- chimique.
Contamination virale	Pollution bactériologiq ue	-Dysfonctionnement du poste de chloration -Entrée d'impuretés en quantité lors de réparations de fuites	Plus ou moins important suivant la bactérie ou le virus	Possible	-Equipements de mesure en continu du taux de chlore -Télésurveillance des équipements de mesure et des équipements de désinfection

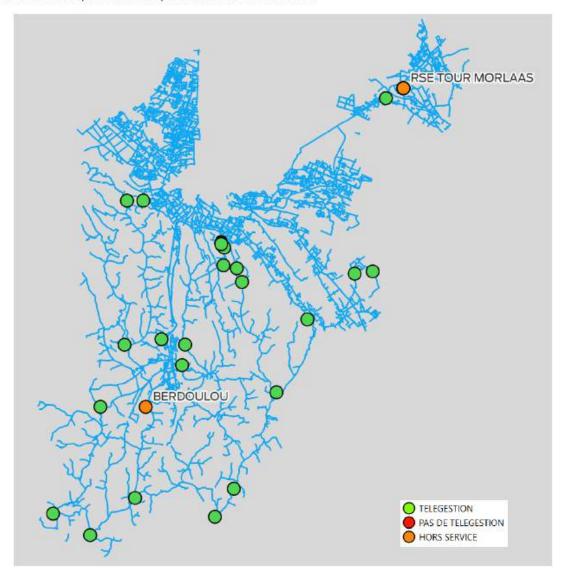
Le PGSSE a été réalisé sur l'année 2022. Il a permis d'évaluer l'ensemble des risques en lien avec la production et la distribution d'eau potable jusqu'au robinet de l'abonné.

Des priorités ont été fixées ouvrage par ouvrage, famille d'action par famille d'action afin d'établir un planning de travaux à engager (exemple : Généralisation de la mise en place de télégestion, généralisation des anti-intrusion, Réflexion sur les sécurisations des capotages...).



### 2.1.Localisation des points sensibles

Les sites de production ou de stockages non télégérés sont identifiés comme des points sensibles. La carte ci-dessous présente l'emplacement des réservoirs :



En 2023, tous les sites en service sont équipés d'une télégestion (en vert). En cas d'intrusion, les techniciens AGUR sont prévenus 24/24h.

Sur le champ captant, l'ensemble des puits est équipé d'alerte anti-intrusion et est télégéré.

# 3. OUTILS MIS EN ŒUVRE POUR LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

### 3.1. Organisation de la société AGUR

Nous avons dressé dans la partie précédente la liste des risques sanitaires et de leurs moyens de prévention. Ce sont ces moyens de prévention que nous nous attachons à analyser dans ce paragraphe.

Dans le cadre du contrat d'affermage passé avec le SMEP de la région de Jurançon, la société AGUR met à la disposition de la collectivité son infrastructure locale composée des différentes compétences des métiers de l'eau:

Un responsable de zone : Mission principale : relation avec la collectivité, les services de l'Etat

<u>Un responsable de centre</u> Mission principale : organisation des équipes, relation clientèle, relation collectivité, gestion des ouvrages.

<u>Des agents d'exploitation réseau/process</u> Mission principale : entretien des réseaux de distribution, entretien des usines de production et de pompage, nettoyage des réservoirs, relève des compteurs d'eau.

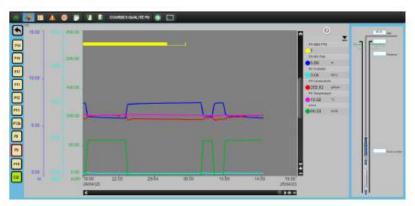
<u>Des électromécaniciens</u> Mission principale: assurer le suivi, les dépannages et la maintenance électromécanique des ouvrages.

AGUR s'appuie également sur ses compétences à travers l'ensemble de ses implantations notamment : chefs de centre ; ingénieurs process ; techniciens opérateurs de réseau ; électrotechniciens spécialisés en automatisme, en télégestion et en hydraulique ; techniciens experts en traitement de l'eau ; chimistes responsables des suivis et des diagnostics analytiques.

#### 3.2. Suivi des installations

#### > Analyses en continu

Les techniciens contrôlent quotidiennement le bon fonctionnement de l'ensemble des sites via le superviseur AGUR:



L'objectif de télégérer des installations est double :

 D'une part, la télégestion contrôle en temps réel l'état de fonctionnement du site de production et des sites de stockage. Dans le cas d'un fonctionnement anormal (niveau bas réservoir, manque de chlore...), le superviseur diffuse des alarmes SMS instantanées au service d'astreinte (24/24h, 7/7j).



 D'autre part, la télégestion archive les valeurs de fonctionnement et le journal des alarmes sur le superviseur central. Ces données permettent d'étudier le fonctionnement hydraulique du réseau et l'évolution de la qualité de l'eau dans le but de diagnostiquer d'éventuelles défaillances et de proposer à la collectivité des axes d'amélioration.

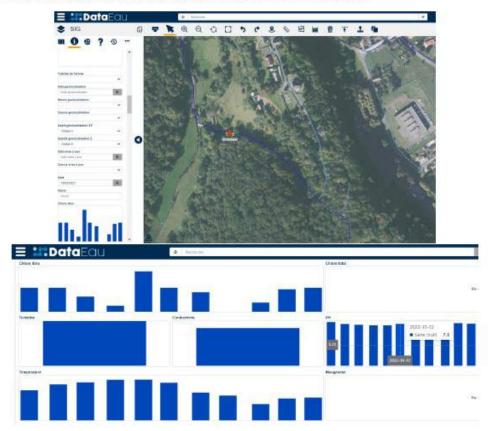
Le champ captant est équipé d'analyses en continu de la qualité de l'eau de ses puits et de l'eau traitée. Nous suivons le pH, la température, la turbidité, la conductivité et le taux de chlore.

Un suivi des niveaux statiques et dynamiques des puits existe également.

#### > Autocontrôle

Des contrôles de bon fonctionnement des ouvrages de production et de stockage sont également réalisés lors des opérations de maintenance ou des campagnes de prélèvement d'échantillons d'eau distribuée.

En plus des analyses en continu, les techniciens AGUR réalisent des mesures d'autocontrôle en sortie du champ captant mais aussi en tout point du réseau de distribution. Ces mesures ponctuelles in situ sont archivées dans une application métier depuis le téléphone du technicien :



L'analyse des risques met en relief l'importance du bon fonctionnement des équipements de mesure de chlore mais aussi des ouvrages de télésurveillance. Dans ce cadre-là, la société AGUR procède annuellement à des vérifications complètes de ses équipements.

En cas de problèmes sur une unité de production, la société AGUR est en mesure de diffuser rapidement des messages téléphoniques aux usagers du service d'eau grâce à son centre d'appels.

### 3.3. Suivi des paramètres déterminants

Nous réalisons ainsi un suivi des paramètres suivants :

- Taux de chlore
- PH
- Température
- Turbidité
- Conductivité
- CVM

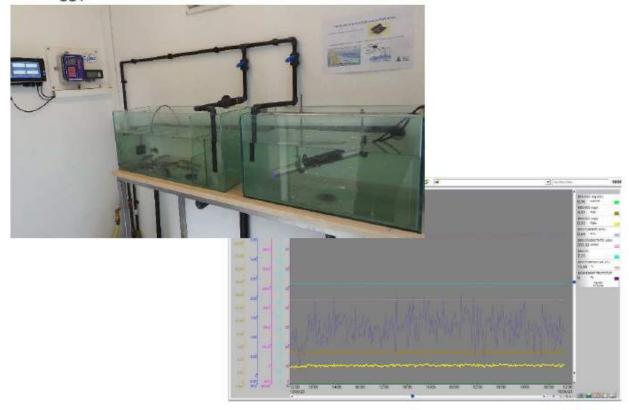
Les paramètres turbidité et chlore libre (Cl<sub>2</sub>) sont suivis de façon plus spécifique.

Une station d'alerte située au puits P15 en amont du champ captant permet de suivre la qualité de l'eau brute du Gave de Pau.

Paramètres suivis en continu par la station d'alerte :

- Turbidité
- Température
- pH
- Conductivité
- COT

- DCO
- Hydrocarbures
- Nitrates
- Activité de la faune aquatique captive



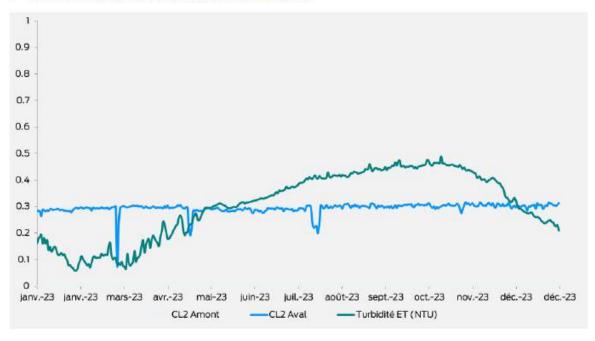


#### 4. FICHIER SANITAIRE 2023

Le fichier sanitaire 2023 présente les résultats de l'autocontrôle et du suivi en continu pour 2023.

### 4.1. Analyses de l'eau distribuée

#### > Analyses en continu à la sortie du champ captant

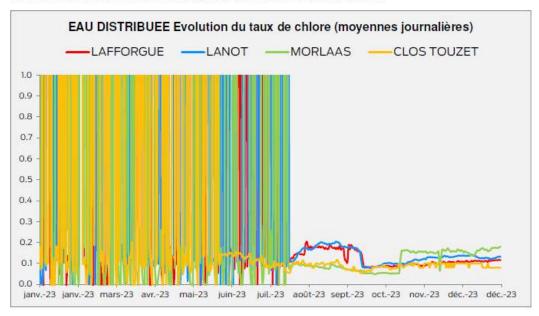


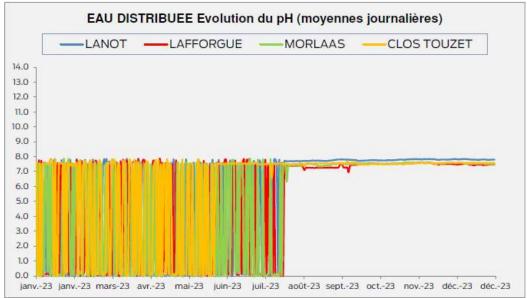
La turbidité varie au cours de l'année notamment en fonction du niveau de la nappe : plus la nappe est basse (période estivale), plus la turbidité augmente. La valeur de la turbidité de l'eau traitée reste conforme à limité de qualité de 2 NTU tout au long de l'année.

Le taux de chlore en sortie d'usine a connu peu de variation au cours de l'année. Les baisses observées sont dues à des maintenances et travaux sur l'usine.

#### > Analyses en continu sur le réseau

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux de chlore et des pH sur les ouvrages du réseau de distribution équipés d'analyseur en continu depuis juillet 2023 :





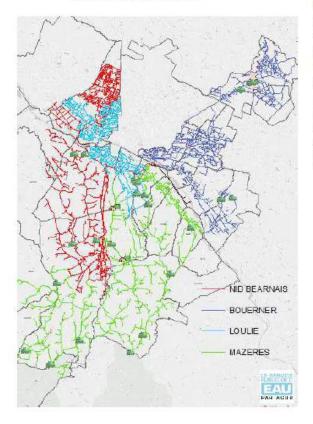


#### > Analyses d'autocontrôle sur le réseau de distribution

Les résultats des mesures des paramètres Chlore libre, conductivité et pH sur le réseau de distribution sont présentés dans le Fichier sanitaire joint à ce rapport.

En fonctionnement normal le réseau est divisé en 4 services présentés ci-dessous :

- Bouerner (en bleu foncé)
- Mazères (en vert)
- Loulié (en bleu clair)
- Nid Béarnais (en rouge)



En 2022, la canalisation fuyarde et le réservoir du Nid Béarnais étaient hors service Le 13/06/2023, à la suite du renouvellement de la canalisation fuyarde, le réservoir Nid Béarnais est de nouveau en service.

20

Sur chaque service, les réservoirs sont placés en cascade (voir synoptique du réseau de distribution).

Plus le réservoir est éloigné du champ captant, plus le taux de chlore libre mesuré est faible et ce tout au long de l'année 2023.

Plus le réservoir est éloigné du champ captant, plus son pH augmente. Ce phénomène, mis en évidence dans l'étude de l'équilibre calcocarbonique de l'eau du SMEP, est dû aux aérations successives lors des phases de remplissage des réservoirs. L'augmentation du pH de l'eau modifie son équilibre calcocarbonique et la rend incrustante. Des travaux ont été réalisés en 2023 (ajout de tubes plongeur sur certains réservoir). Grâce à ces équipements, la qualité de l'eau est moins incrustante, à confirmer dans le temps.

### 4.1. Equipements

Les appareils de mesure de la qualité de l'eau sont contrôlés par nos agents selon les fréquences suivantes :

- Chloromètre : contrôle mensuel.
- Turbidimètres : contrôle mensuel.

L'usine de production est sous surveillance 24h/24. En cas de défaut sur les paramètres de qualités suivis en continu, un agent intervient d'astreinte.



#### 5. BILAN SUR LES TRAVAUX REALISES ET PROPOSES

#### 5.1.Travaux réalisés

Au cours de l'année 2023, les travaux suivants ont été entrepris :

#### > Forages

Optimisation de l'automatisme du champ captant pour d'une part respecter les volumes journaliers d'autorisation de prélèvement de l'arrêté préfectoral, et d'autre part éviter des rabattements trop importants du niveau de la nappe au sein des ouvrages.





22

Travaux automate - Champs captant

#### > Réservoirs

Mise en place de télégestion sur les réservoirs de Le Loulie, Clos Touzet et Aliou.

Optimisation du fonctionnement hydraulique de l'ensemble des réservoirs (modalité de remplissage, marnages et autonomie).

Uniformisation du modèle de télégestion des réservoirs (capteurs anti-intrusion, sonde de niveau, télégestion, généralisation des intersites et pose de mesures de débits) pour certains sites.

Installation de 5 de tubes plongeurs sur réservoirs du service de Mazères.

Pose de 4 analyseurs de chlore sur le réseau de distribution.

Sécurisation des communications entre le champ captant et les réservoirs de tête.



Pose de tube plongeur - Réservoir Mirassou

#### > PGSSE

Dans le cadre de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été réalisées en 2023 :

- Les sites majeurs ont été équipé d'inverseur de source (RIANT, NARCASTET)
- Les sites non équipés de télésurveillance ont été équipés .
- Acquisition de 2 groupes électrogènes mobiles capables de secourir l'ensemble des sites du réseau d'eau potable.



Pose d'un inverseur de source - Reprise Riant

> Etude en cours sur l'autonomisation énergétique du site de production (pose de panneaux solaires)



### 5.2 Travaux proposés

Les travaux listés ci-dessous font partis des propositions d'amélioration du service du RAD 2023.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du service public de l'eau potable, il est souhaitable d'entreprendre les travaux suivants :

#### > Réservoirs

Mise en place de télégestion sur le réservoir de Lafforgue

Optimisation de la consommation énergétique de l'ensemble des réservoirs.

Remise en service du réservoir de Berdoulou dans le but de sécuriser l'alimentation des Miels Michaud, optimiser les pressions et la sectorisation.

#### > PGSSE

Lors de la démarche PGSSE, ces réflexions d'amélioration des réservoirs ont été abordées :

- Equiper le site de BERLANNE d'inverseur de source
- Améliorer la sécurisation des sites par de l'anti-intrusion, garde-corps et barreaux antichute.
- Mise en place de la vidéo surveillance du site des champs captant.
- > Réflexion en cours sur l'autonomisation énergétique des sites (pose de panneaux solaires, étude de turbinage...)



## Annexe 7 — Branchements neufs

Date	Pièce	Branchements euros	Date	Pièce	Branchements euros
30/11/2023	23.10.11440	0.00	22/08/2023	23.20.08177	0.00
27/12/2023	23.20.12234	2 020.82	22/08/2023	23.20.08176	0.00
20/12/2023	23.20.12205	230.67	22/08/2023	23.20.08175	0.00
20/12/2023	23.20.12204	6 931.33	22/08/2023	23.20.08174	0.00
20/12/2023	23.20.12191	1 574.78	22/08/2023	23.20.08173	0.00
20/12/2023	23.20.12189	1 648.17	22/08/2023	23.20.08172	0.00
20/12/2023	23.20.12188	1 650.70	22/08/2023	23.20.08171	0.00
11/12/2023	23.20.12108	176.46	21/08/2023	23.20.08158	9 718.49
11/12/2023	23.20.12101	6 230.56	31/07/2023	23.20.07409	0.00
06/12/2023	23.20.12028	4 628.75	31/07/2023	23.20.07408	0.00
05/12/2023	23.20.12025	3 271.83	31/07/2023	23.20.07344	0.00
05/12/2023	23.20.12021	4 288.79	31/07/2023	23.20.07336	0.00
30/11/2023	23.20.11471	579.55	27/07/2023	23.20.07285	1 756.24
30/11/2023	23.20.11470	0.00	25/07/2023	23.20.07269	3 676.88
30/11/2023	23.20.11444	0.00	25/07/2023	23.20.07268	1 509.84
30/11/2023	23.20.11441	0.00	25/07/2023	23.20.07267	2 404.86
30/11/2023	23.20.11439	0.00	25/07/2023	23.20.07266	1 583.23
31/10/2023	23.20.10388	0.00	25/07/2023	23.20.07265	1 829.63
26/10/2023	23.20.10340	0.00	25/07/2023	23.20.07264	0.00
26/10/2023	23.20.10338	0.00	25/07/2023	23.20.07263	0.00
19/10/2023	23.20.10218	1 829.63	25/07/2023	23.20.07262	0.00
12/10/2023	23.20.10133	0.00	25/07/2023	23.20.07261	1 583.23
12/10/2023	23.20.10132	0.00	24/07/2023	23.20.07242	1 509.84
12/10/2023	23.20.10131	0.00	24/07/2023	23.20.07241	1 829.63
12/10/2023	23.20.10130	3 323.59	24/07/2023	23.20.07237	0.00
10/10/2023	23.20.10060	814.72	21/07/2023	23.20.07231	0.00
10/10/2023	23.20.10059	2 271.20	21/07/2023	23.20.07230	213.16
29/09/2023	23.20.09429	0.00	17/07/2023	23.20.07169	0.00
29/09/2023	23.20.09428	0.00	20/06/2023	23.20.06242	0.00
29/09/2023	23.20.09426	0.00	20/06/2023	23.20.06241	0.00
29/09/2023	23.20.09420	0.00	20/06/2023	23.20.06225	0.00
29/09/2023	23.20.09418	307.74	14/06/2023	23.20.06182	244.28
29/09/2023	23.20.09417	0.00	14/06/2023	23.20.06181	0.00
29/09/2023	23.20.09416	128.35	14/06/2023	23.20.06170	0.00
28/09/2023	23.20.09410	1 978.07	14/06/2023	23.20.06169	0.00
28/09/2023	23.20.09409	0.00	31/05/2023	23.20.05351	0.00
28/09/2023	23.20.09408	176.46	31/05/2023	23.20.05349	0.00
28/09/2023	23.20.09398	695.16	31/05/2023	23.20.05348	0.00
28/09/2023	23.20.09397	1 756.24	31/05/2023	23.20.05346	0.00
28/09/2023	23.20.09396	2 198.40	31/05/2023	23.20.05345	833.49
12/09/2023	23.20.09127	0.00	31/05/2023	23.20.05344	833.49
12/09/2023	23.20.09126	0.00	31/05/2023	23.20.05343	2 871.85
31/08/2023	23.20.08325	0.00	31/05/2023	23.20.05342	0.00
31/08/2023	23.20.08309	3 105.03	31/05/2023	23.20.05341	3 656.42
31/08/2023	23.20.08308	1 832.16		23.20.05337	0.00
31/08/2023	23.20.08307	1 509.84		23.20.05174	0.00
24/08/2023	23.20.08203	1 829.63	· · · ·	23.20.05173	0.00
24/08/2023	23.20.08202	2 340.25		23.20.05172	0.00
· •			• •		

Date	Pièce	Branchements euros	Date	Pièce	Branchements euros
16/05/2023	23.20.05170	241.40	28/02/2023	23.20.02262	2 198.56
12/05/2023	23.20.05131	2 459.74	28/02/2023	23.20.02261	1 756.24
12/05/2023	23.20.05122	1 275.92	28/02/2023	23.20.02260	2 487.55
28/04/2023	23.20.04313	3 512.48	27/02/2023	23.20.02226	4 737.67
28/04/2023	23.20.04311	2 105.00	27/02/2023	23.20.02225	679.28
28/04/2023	23.20.04310	2 065.16	27/02/2023	23.20.02222	3 895.50
28/04/2023	23.20.04309	1 509.84	31/01/2023	23.20.01314	0.00
28/04/2023	23.20.04308	0.00	31/01/2023	23.20.01310	0.00
28/04/2023	23.20.04307	1 991.89	31/01/2023	23.20.01309	0.00
28/04/2023	23.20.04306	1 583.23	31/01/2023	23.20.01308	0.00
28/04/2023	23.20.04304	1 780.25	31/01/2023	23.20.01306	607.09
28/04/2023	23.20.04303	0.00	31/01/2023	23.20.01305	1 744.55
28/04/2023	23.20.04302	1 307.69	31/01/2023	23.20.01304	0.00
28/04/2023	23.20.04301	946.04	31/01/2023	23.20.01302	0.00
28/04/2023	23.20.04300	3 048.81	25/01/2023	23.20.01202	0.00
17/04/2023	23.20.04156	0.00	25/01/2023	23.20.01201	0.00
31/03/2023	23.20.06459	0.00	25/01/2023	23.20.01186	0.00
31/03/2023	23.20.03471	1 756.24	25/01/2023	23.20.01185	257.82
31/03/2023	23.20.03465	533.44	30/11/2023	23.10.11442	587.67
31/03/2023	23.20.03464	0.00	30/11/2023	23.10.11426	1 417.50
31/03/2023	23.20.03462	94.21	19/10/2023	23.10.10217	481.80
31/03/2023	23.20.03461	0.00	10/10/2023	23.10.10058	1 875.76
31/03/2023	23.20.03460	0.00	27/09/2023	23.10.09369	4 655.76
31/03/2023	23.20.03458	0.00	31/08/2023	23.10.08316	3 007.39
31/03/2023	23.20.03456	2 364.90	31/07/2023	23.10.07410	232.24
31/03/2023	23.20.03455	0.00	21/07/2023	23.10.07229	1 509.84
31/03/2023	23.20.03454	0.00	14/06/2023	23.10.06171	0.00
31/03/2023	23.20.03452	0.00	14/06/2023	23.10.06168	2 042.03
31/03/2023	23.20.03451	1 829.63	31/05/2023	23.10.05347	295.21
31/03/2023	23.20.03450	774.46	31/05/2023	23.10.05340	1 756.24
31/03/2023	23.20.03449	3 512.61	16/05/2023	23.10.05171	1 604.20
31/03/2023	23.20.03448	1 170.87	12/05/2023	23.10.05137	1 509.84
31/03/2023	23.20.03447	1 170.87	31/03/2023	23.10.03472	1 598.96
31/03/2023	23.20.03446	1 170.87	31/03/2023	23.10.03470	0.00
31/03/2023	23.20.03423	1 990.57	31/03/2023	23.10.03457	938.48
31/03/2023	23.20.03422	1 829.63	31/03/2023	23.10.03453	0.00
22/03/2023	23.20.03261	562.59	28/02/2023	23.10.02285	0.00
22/03/2023	23.20.03260	1 992.81	28/02/2023	23.10.02282	1 926.19
21/03/2023	23.20.03217	1 885.39	28/02/2023	23.10.02281	0.00
28/02/2023	23.20.02293	0.00	28/02/2023	23.10.02280	1 708.84
28/02/2023	23.20.02292	166.19	28/02/2023	23.10.02279	4 620.47
28/02/2023	23.20.02291	0.00	28/02/2023	23.10.02278	0.00
28/02/2023	23.20.02290	0.00	26/01/2023	23.10.01210	499.47
28/02/2023	23.20.02289	176.46	31/12/2023	23.12.09988	0.00
28/02/2023	23.20.02288	0.00	31/12/2023	23.12.09987	0.00
28/02/2023	23.20.02288	0.00	31/12/2023	23.12.09986	0.00
28/02/2023	23.20.02283	241.40	. <del>.</del>		
28/02/2023	23.20.02266	1 997.01			





### Annexe 8 - Modalités établissement du CARE

#### MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION

L'article 2 de la loi 95-127 du 08/02/1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public a introduit dans la loi no 93-122 du 29 janvier 1993 un article 40-1 qui dispose que le délégataire doit produire chaque année avant le ler juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Cet article a été complété par l'application du décret 2005-236 du 14 mars 2005, le délégataire doit désormais faire apparaître en sus de l'année en cours, les chiffres de l'année précédente ainsi que les variations entre ces deux exercices.

L'objet de ce document est de préciser les méthodes comptables et financières utilisées par AGUR pour établir les données financières du compte annuel du résultat de l'exploitation. Ce CARE regroupe l'ensemble des produits et des charges du service, afin d'isoler l'économie du contrat.

#### > ORGANISATION MANAGÉRIALE DE L'ENTREPRISE

Afin de bien appréhender la méthode d'établissement des CARE, il est important de bien comprendre l'organisation actuellement en vigueur chez AGUR. Plusieurs niveaux hiérarchiques existent:

- > **Territoire**: il s'agit du premier niveau de management du contrat, et en particulier du pilotage quotidien des équipes pour les opérations courantes. Ce niveau est piloté par un référent territoire
- > Centre: le responsable de centre va gérer plusieurs territoires et manager les référents de territoire. Ce niveau pilote la bonne exécution du contrat et en particulier l'avancement des obligations contractuelles, la gestion des travaux exclusifs, et le pilotage administratif du contrat sont gérés par le centre.
- > **Direction de zone**: le directeur de zone reste le pilote du contrat, et le garant de sa bonne exécution, il est le manager des responsables de centre.
- > Siège: le siège intègre toutes les fonctions de supports opérations ou fonctionnels nécessaires au bon fonctionnement du contrat :
  - > Gestion clientèle : Ce service assure l'ensemble des contacts avec le consommateur final du contrat à savoir : l'accueil physique, téléphonique, la gestion des mails, des réclamations...

Ce service a également la charge de la gestion de la base contractuelle (tarifs AGUR, collectivité, redevances annexes, bordereau de prix contractuel), il assure la bonne exécution de la facturation, ainsi que du recouvrement.

Enfin il produit les décomptes de surtaxes, assure les reversements à la collectivité ainsi qu'à l'Agence de l'eau.

- > Gestion technique: Le service du support technique apporte une assistance aux centres opérationnels en termes d'expertise dans les domaines suivants:
  - Hydraulique urbaine
  - Process et techniques de traitement
  - -Automatisme et Hypervision
  - Modélisation mathématique et expertise Data
  - Innovation et veille technologique

Le support technique peut également être l'interlocuteur des bureaux d'étude et des assistants à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des études en lien avec le service.

Ce service porte globalement la responsabilité du système d'information technique et du reporting associé. Il administre le système d'information géographique (SIG) ainsi que toutes les bases de récupération des données techniques. Il participe à la réalisation des rapports annuels de la délégation (RAD) et assure aussi la veille technologique et réglementaire de l'entreprise.

- > Service commercial et bureau d'étude commercial : stratégie commerciale, réponses aux offres, gestion des avenants aux contrats, établissement des conventions de prestations de services (quittancement des services assainissements...).
- > Service social: gestion de la reprise du personnel, recrutement, gestion des contrats de travail, réalisation de la paye et gestion des relations avec les organismes sociaux, animation des organes de représentation du personnel. Pilotage et suivi des plans de formation.
- > Service QSE & développement durable : mise en place et suivi d'actions pour assurer la sécurité de nos collaborateurs, et pour une gestion durable de nos contrats
- > Service achats : négociation et centralisation de certains achats
- > Service administratif et comptable: il s'agit de la tenue de la comptabilité par les services comptables d'AGUR dans le respect des dispositions comptables et fiscales en vigueur. Cela englobe l'ensemble des mouvements comptables, les différentes déclarations obligatoires, la clôture des comptes et la consolidation. Ce service travaille en partenariat avec notre commissaire aux comptes en charge de certifier les comptes de l'entreprise.
- > Service contrôle de gestion: Ce service a la charge de l'établissement, du contrôle et du suivi du budget en liaison avec les opérationnels, il produit l'ensemble des tableaux de bord financiers et valide les choix d'investissements.
- > Service trésorerie: pilotage de la trésorerie du groupe, financement des travaux contractuels et gestion de l'ensemble des décaissements.
- > Service juridique : droit des marchés publics, fiscal, social...
- > Service communication : Prise en charge de la communication interne de l'entreprise destinée aux collaborateurs, mais également la communication auprès de consommateurs, ainsi que la mise en place d'actions de communication auprès des collectivités.
- > Direction générale : pilotage et gouvernance de la société.

#### > CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires intègre l'ensemble des produits du service :

- > Ventes d'eau : il s'agit de la part du délégataire en matière de facturation des abonnements annuels d'une part et d'autre part de la facturation des m3 consommés pour l'exercice concerné.
- > Autres produits: Cela concerne les produits accessoires du contrat à savoir: les produits liés au règlement de service (frais d'accès au service, frais d'ouvertures et fermetures, frais de déplacements, frais de relance et mise en demeure...), mais également la rémunération mandataire que ce soit pour la facturation du service assainissement ou pour la facturation de l'agence de l'eau.
- > Travaux exclusifs: ils comprennent la facturation des travaux liés au bordereau de prix annexé au contrat, et en particulier les branchements neufs, les modifications de branchements...



#### > CHARGES - PRINCIPES D'AFFECTATION

Les charges de fonctionnement du contrat intégrées dans le compte de résultat de l'exploitation sont classées en trois parties :

- Charges affectées au contrat
- Charges lissées (vision économique du résultat)
- Frais Généraux et services communs

#### CHARGES AFFECTÉES AU CONTRAT

Ces charges proviennent de plusieurs sources:

- Les charges directes imputées sur le contrat à partir d'une facture fournisseur
- Les sorties de stocks réalisées à partir d'un magasin « physique » avec une traduction comptable
- Les pointages des collaborateurs et de leurs véhicules et/ou engins
- Affectations des services mutualisés, il s'agit de supports opérationnels dont la mise en commun permet une meilleure efficacité et efficience. Une quote-part de ces dépenses est affectée au contrat en fonction d'une clé de répartition.
  - > Supports Clientèle : il s'agit de l'ensemble des charges de la fonction clientèle, y compris les frais d'éditions de factures ainsi que les frais de recouvrements. Ces charges sont affectées au contrat en fonction du nombre de clients du contrat.
  - > Supports Techniques : cela regroupe les charges des fonctions expertise, technique, supervision, télégestion, logiciels métier...comme évoqué ci-dessus. Nous affectons ces charges sur les contrats au prorata du chiffre d'affaires.
  - > Encadrement opérationnel et suivi administratif de centres : il s'agit des frais d'encadrement liés aux contrats ainsi que les charges du personnel administratif de centre en charge de la facturation des travaux exclusifs. Ces charges sont affectées sur les contrats au prorata du chiffres d'affaires.

#### CHARGES LISSÉES (VISION ÉCONOMIQUE)

Il s'agit de charges dont le cycle de réalisation est très variable sur la durée du contrat : investissements contractuels réalisés en début de contrat, renouvellement sous forme de comptes ou programmes, fonds de travaux...

Afin d'éviter des variations significatives de résultat, en fonction des dates de réalisations, ces charges sont lissées sur la durée du contrat

#### FRAIS GÉNÉRAUX & SERVICES COMMUNS

Ces charges évoquées dans la partie siège sont réparties sur les contrats au prorata du CA du contrat.

#### > DÉTAIL DES CHARGES

#### > Charges de personnel

Ce poste correspond aux charges de personnel de l'entreprise ou des intérimaires, regroupant en particulier les salaires, les éléments variables de paie, les charges patronales, mais également les frais annexes de formation, de paniers, de notes de frais. Cela intègre également les charges de la participation légale des salariés.

Les charges de personnel englobent, les pointages du personnel terrain ainsi qu'une quote-part des supports clientèle, technique, et d'encadrement opérationnel.

#### > Parc véhicules et engins

Les charges de véhicules sont affectées sur le contrat selon les pointages des collaborateurs, avec un cout standard par type de véhicules. Les moyens lourds en particulier les minipelles, les camions, les hydrocureurs sont affectés en fonction des fiches interventions techniques avec un cout standard par engins.

Les charges d'exploitation concernées sont les amortissements, les locations longues durées, le carburant, les frais d'entretien et les assurances. Les locations courtes durées sont comprises sur la ligne location.

#### > Achats d'eau

Il s'agit de l'achat d'eau potable nécessaire à l'exécution du service.

#### > Electricité

Cela concerne les frais d'électricité du service.

#### > Produits de traitements

Cette rubrique comprend les produits chimiques nécessaires au fonctionnement du service.

#### > Fournitures et locations

Il s'agit de tous les matériels et toutes les pièces du contrat, à savoir :

- Pièces de réparation (manchons, coquilles, tuyaux...)
- Matériels pour branchements neufs
- Matériaux : grave, sable...
- Matériels de réseaux à l'exception de ceux prévus dans les comptes et programmes
- Fontainerie
- Equipements de sécurité
- Petite quincaillerie et consommables divers
- Toutes les locations de matériels (minipelles, compresseurs...) courte durée

#### > Sous-Traitance

Opérations sous traitées à des prestataires extérieurs, principalement :

- Réfections de voiries
- Transports et traitement des boues
- Contrôles règlementaires (électriques, levage, pression)
- Entretien des espaces verts

#### > Frais d'analyses

Il s'agit de l'ensemble des analyses règlementaires, mais aussi celles résultant de l'autocontrôle.

Il s'agit de l'ensemble des analyses règlementaires, mais aussi celles résultant de l'autocontrôle.

#### > Comptes et programmes de renouvellement

Nous positionnons sur ce poste le lissage contractuel du renouvellement quel qu'en soit la nature : électromécanique, branchements, compteurs, accessoires de réseaux. Un suivi des comptes et programmes de renouvellement est effectué et est joint au RAD tous les ans. Ce suivi fait apparaître précisément l'avance retard constaté sur l'exercice et sur le cumulé depuis le début du contrat.



#### > Garantie de renouvellement

Il s'agit des dépenses réelles du renouvellement non programmées constatées sur l'exercice. Un suivi est annexé au rapport annuel du délégataire.

#### > Amortissements bien propres

Il 'agit de l'amortissement selon la durée légale comptable des biens corporels et incorporels du délégataire : matériel, mobilier

#### > Amortissements travaux contractuels

Cette rubrique intègre l'ensemble des investissements prévus en bien de retour dans le contrat, avec un lissage sur la durée du contrat.

#### > Frais de contrôle

Il s'agit des frais prévus au contrat à reverser à la collectivité au titre du contrôle du service délégué.

#### > Assurances

Nous indiquons dans ce poste les polices réglées: responsabilité civile, dommages ouvrages, polices spécifiques, ainsi que les sinistres et les franchises.

#### > Frais postaux télécommunications

Charges liées à l'ensemble des frais d'éditions des factures qu'ils soient réalisés en interne (frais postaux) ou sous traités à un prestataire.

Frais téléphoniques des lignes fixes, des portables mais également des télétransmissions.

#### > Informatique

Cette rubrique comprend l'ensemble de l'infrastructure : serveurs, systèmes, réseaux, machines et OS. Cela comprend également, la maintenance applicative et corrective des applications métiers, les licences payées aux éditeurs, et les charges liées à la sécurisation de l'environnement pour l'hébergement des bases de données (norme RGPD).

#### > Impôts et taxes

Nous constatons les impôts et taxes suivants:

- Contribution foncière des entreprises (CFE)
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- Taxes foncières
- Redevances d'occupations de domaine public

#### > Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrement

Nous constatons une provision statistique validée par nos commissaires aux comptes, selon les principes suivants:

- Créances de plus de 6 mois : 50 % de la part délégataire en impayés
- Créances de plus de 12 mois : 75 %
- Créances de plus de deux ans : 100 %

Les créances irrécouvrables sont constatées en charges lors de leurs annulations dans nos comptes, avec en contrepartie une reprise de provisions créances douteuses.

Ce poste intègre également tous les frais de nos cabinets de recouvrement.

#### > Charges immobilières

Loyers des locaux du service.

#### > Autres dépenses

Il s'agit de l'ensemble des dépenses restantes : honoraires d'huissiers, d'avocats, charges administratives, matériel de bureaux, frais sur TIP et cartes bancaires...

#### > Frais généraux

Il s'agit d'une quote-part des frais généraux évoqués ci-dessus.